



Conseil Municipal

PROCES-VERBAL
de la réunion du
CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 23 mars 2023

L'an deux mil vingt-trois, le jeudi vingt-trois mars à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie LECOURIEUX, Maire.

Date de la convocation : vendredi 17 mars 2023

Etaient présents :

| | | | | | | | |
|-----|------------|--------------|---------------------------------|-----|----------------|---------------|------------------------|
| M. | LECOURIEUX | Eddie | Maire | | | | |
| M. | AFCHAIN | Jean-Jacques | 1^{er} adjoint | Mme | WANTAR-TASIPAN | Sandrine | Conseillère municipale |
| Mme | SANMOHAMAT | Rusmaeni | 2^{ème} adjoint | Mme | TU | Marie-Thérèse | Conseillère municipale |
| M. | PELAGE | Maurice | 3^{ème} adjoint | Mme | FROGIER | Vaea | Conseillère municipale |
| Mme | RIVIERE | Elizabeth | 4^{ème} adjoint | M. | TOFILI | Raphaël | Conseiller municipal |
| M. | BERTHELOT | Olivier | 5^{ème} adjoint | M. | N'GUELA | Carl | Conseiller municipal |
| Mme | WEDE | Sabrina | 6^{ème} adjoint | Mme | POIA | Ivy | Conseillère municipale |
| Mme | BOLO | Valérie | 8^{ème} adjoint | Mme | JULIÉ | Nina | Conseillère municipale |
| M. | PAAGALUA | Lionel | 9^{ème} adjoint | M. | LELONG | Mickaël | Conseiller municipal |
| Mme | FERRALI | Elodie | 10^{ème} adjoint | M. | PARENT | Frédéric | Conseiller municipal |
| M. | BAUDRY | Michel | Conseiller municipal | M. | BOANO | Jean-Irénée | Conseiller municipal |
| Mme | JALABERT | Nadine | Conseillère municipale | M. | PIDJOT | Romuald | Conseiller municipal |
| M. | ALGAYRES | Pierre-Louis | Conseiller municipal | M. | SAO | Petelo | Conseiller municipal |

Représentés :

M. Guy GUEPY (procuration donnée à M. Lionel PAAGALUA)
Mme Chantal COURTOT (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)
Mme Fémia MOTUHI (procuration donnée à Mme Nadine JALABERT)
M. Lolesio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Vaea FROGIER)
M. Georges TARAHAU (procuration donnée à Mme Elodie FERRALI)
M. Mathieu GOYON (procuration donnée à M. Raphael TOFILI)
Mme Laure MOREAU (procuration donnée à Mme Nina JULIÉ)

Absents :

Mme Marguerite FILIMOHAAU
M. Paul AUSU
Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

* * * *

| | | |
|-------------------------|---|----|
| Conseillers en exercice | : | 35 |
| Conseillers présents | : | 25 |
| Nombre de votants | : | 32 |

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h10.

Mme Ivy POIA est désignée secrétaire de séance.

L'administration de la Ville du Mont Dore représentée par :

- M. BLUM, directeur de cabinet (Cabinet du Maire),
- M. DEFRANCE, directeur adjoint de cabinet (Cabinet du Maire),
- Mme GRES, chargée de communication (Cabinet du Maire),
- M. LEVANQUÉ, secrétaire général (SG),
- M. CARTEGINI, secrétaire général adjoint (SGA),
- M. KEM-SENG, chef du service des affaires générales (SAG),
- Mme TEPAVA, cheffe adjointe du service des affaires générales (SAG),
- M. PELLETIER, directeur administratif (DA),
- Mme MALAVAL-CHEVAL, cheffe du service de la vie scolaire (DA),
- Mme SCHMIDT, cheffe adjointe du service de la vie scolaire (DA),
- M. MONTEFERRARIO, directeur de la sécurité (DS),

- M. BONNARD, directeur adjoint de la sécurité (DS),
- Mme CREUGNET, cheffe du service hygiène et sécurité (DS),
- M. LOUET, adjoint au chef de corps du centre d'incendie et de secours (DS),
- Mme CHIMENTI, directrice des finances et de l'informatique (DFI),
- Mme BONNACE, cheffe adjointe du service informatique (DFI),
- M. REVERCÉ, gestionnaire des systèmes d'informations comptables et financiers (DFI),
- M. RIVIECCIO, directeur des services d'animation et de prévention par intérim (DSAP pi),
- Mme WAMYTAN, cheffe du service de la culture par intérim (DSAP),
- M. MARTINEZ, directeur des services techniques et de proximité (DSTP),
- M. OXFORD, directeur adjoint des services techniques et de proximité (DSTP),
- M. BOUTRY, chef du service infrastructures (DSTP),
- M. WATILIGONE, chef du service de l'urbanisme, du domaine et du patrimoine (DSTP),
- M. CASTEX, chef du service environnement (DSTP),
- M. KESY, chef du service construction (DSTP),
- Mme BEGAUD, directrice du centre communal d'action sociale (CCAS),
- M. FRIGENI, directeur de la caisse des écoles.



En ouverture de séance, M. le Maire remercie les conseillers municipaux, les responsables administratifs, le public et les médias de leur présence.

Avant de débiter l'ordre du jour, M. le Maire exprime son émotion face au licenciement de l'ensemble des salariés du groupe Melchior. La Ville ne peut que s'émouvoir de la disparition du seul quotidien « Les Nouvelles Calédonienne ».

1. Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 23 février 2023 :

**Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.
Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.**

2. Affectation anticipée des résultats de l'exercice 2022 :

La note explicative de synthèse n°07/23 du 17 mars 2023 indiquait que :

« A l'issue de l'arrêté des comptes d'un exercice, le conseil municipal doit se prononcer sur l'affectation du résultat dégagé par la section de fonctionnement.

S'il lui est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats, conformément à la réglementation.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est proposé au conseil municipal de reprendre par anticipation les résultats 2022, c'est-à-dire de constater les résultats de clôture estimés 2022 et de statuer sur la prévision d'affectation de ces résultats dans le budget primitif 2023, tels que retracés ci-après :

Budget Principal :

| | |
|---|------------------|
| Résultat excédentaire de la section de fonctionnement | 168 960 112 FCFP |
| Solde excédentaire de la section d'investissement (I) | 12 362 940 FCFP |

| | |
|--|-------------------------|
| Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (II) | - 156 437 257 FCFP |
| Besoin de financement en investissement (I+II) | 144 074 317 FCFP |

Budget Annexe Eau :

| | |
|---|------------------------|
| Résultat excédentaire de la section de fonctionnement | 18 992 606 FCFP |
| Solde déficitaire de la section d'investissement (I) | - 39 439 125 FCFP |
| Solde excédentaire des restes à réaliser en investissement (II) | 18 067 595 FCFP |
| Besoin de financement en investissement (I+II) | 21 371 530 FCFP |

Budget Annexe Assainissement :

| | |
|--|------------------------|
| Résultat excédentaire de la section de fonctionnement | 33 144 683 FCFP |
| Solde excédentaire de la section d'investissement (I) | 7 540 041 FCFP |
| Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (II) | - 19 431 864 FCFP |
| Besoin de financement en investissement (I+II) | 11 891 823 FCFP |

Budget Annexe Ordures Ménagères :

| | |
|--|-------------------------|
| Résultat excédentaire de la section de fonctionnement | 5 862 126 FCFP |
| Solde déficitaire de la section d'investissement (I) | - 1 806 824 FCFP |
| Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (II) | - 1 278 796 FCFP |
| Besoin de financement en investissement (I+II) | - 3 085 620 FCFP |

Budget Annexe Lotissement ZI La Coulée Tr4 :

| | |
|---|--------------------------|
| Résultat de la section de fonctionnement | 0 FCFP |
| Solde excédentaire de la section d'investissement (I) | 20 571 102 FCFP |
| Solde des restes à réaliser en investissement (II) | 0 FCFP |
| Besoin de financement en investissement (I+II) | - 20 571 102 FCFP |

Budgets consolidés :

| | |
|--|-------------------------|
| Résultat excédentaire de la section de fonctionnement | 226 959 527 FCFP |
| Solde déficitaire de la section d'investissement (I) | - 771 866 FCFP |
| Solde déficitaire des restes à réaliser en investissement (II) | - 159 080 322 FCFP |
| Besoin de financement en investissement (I+II) | 159 852 188 FCFP |

Les résultats étant affectés individuellement, par budget, une délibération doit être adoptée pour le budget principal et pour les budgets annexes Eau, Assainissement, Ordures Ménagères et lotissement ZI La Coulée TR4.

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 08 mars 2023 :

- Affectation anticipée du résultat du budget principal de l'exercice 2022 :

Aucune observation.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

- Affectation anticipée du résultat du budget annexe eau de l'exercice 2022 :

Il convient de noter une erreur à l'article 3 du projet de délibération. Le résultat provisoire de fonctionnement du budget annexe eau de l'exercice 2022 est affecté sur l'exercice 2023 de la manière suivante :

Au lieu de lire :

- article « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget annexe Eau :
18 067 595 FCFP.

Il convient de lire :

- article « 1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés » du budget annexe Eau :
18 992 606 FCFP.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

- Affectation anticipée du résultat du budget annexe assainissement de l'exercice 2022 :

Aucune observation.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

- Affectation anticipée du résultat du budget annexe ordures ménagères de l'exercice 2022 :

Aucune observation.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.

- Affectation anticipée du résultat du budget annexe lotissement ZI La Coulée TR4 de l'exercice 2022 :

Aucune observation.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »

Observations en cours de séance :

- Affectation anticipée du résultat du budget principal de l'exercice 2022 :

Aucune observation.

| | Votes | | |
|--|-----------|--------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | 5 | - | - |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | 2 | - | - |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | 1 | - | - |
| Total des voix | 32 | - | - |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Affectation anticipée du résultat du budget annexe eau de l'exercice 2022 :

Aucune observation.

| | Votes | | |
|--|-----------|--------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | 5 | - | - |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | 2 | - | - |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | 1 | - | - |
| Total des voix | 32 | - | - |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Affectation anticipée du résultat du budget annexe assainissement de l'exercice 2022 :

Aucune observation.

| | Votes | | |
|--|-----------|--------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | 5 | - | - |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | 2 | - | - |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | 1 | - | - |
| Total des voix | 32 | - | - |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

- Affectation anticipée du résultat du budget annexe ordures ménagères de l'exercice 2022 :

Mme JULIÉ souhaite savoir pour quelle raison le résultat est reporté en section de fonctionnement alors que la section d'investissement est déficitaire.

M. CARTEGINI répond qu'il n'y a pas de besoin de financement sur la section d'investissement. Le budget annexe des ordures ménagères est structurellement déficitaire donc il vaut mieux conserver en section d'exploitation un résultat excédentaire plutôt que de creuser un déficit qu'il faudrait financer en 2023.

Mme JULIÉ indique avoir lu un besoin en investissement de l'ordre de 3 M FCFP.

Par ailleurs, au budget primitif du budget annexe des ordures ménagères, il est proposé un virement à la section d'investissement de l'ordre de 7 M FCFP. La conseillère municipale indique ne pas comprendre cette démarche.

M. CARTEGINI répond que l'avantage d'un virement à la section d'investissement permet une modification en cours d'exercice par le biais d'une décision modificative. Ce qui n'est pas le cas de l'affectation du résultat à laquelle la Ville doit se tenir.

| | Votes | | |
|--|-----------|--------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | 5 | - | - |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | 2 | - | - |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | 1 | - | - |
| Total des voix | 32 | - | - |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

• Affectation anticipée du résultat du budget annexe lotissement ZI La Coulée TR4 de l'exercice 2022 :

Aucune observation.

| | Votes | | |
|--|-----------|--------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | 5 | - | - |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | 2 | - | - |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | 1 | - | - |
| Total des voix | 32 | - | - |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3. Projet de budgets primitifs 2023 – principal et annexes :

La note explicative de synthèse n°08/23 du 17 mars 2023 indiquait que :

| | |
|---|-----------|
| <u>Budget consolidé</u> | 2 |
| <u>Budget principal</u> | 4 |
| <u>Section de fonctionnement</u> | |
| A - Recettes de fonctionnement | 5 |
| 1 - Recettes réelles de fonctionnement | 6 |
| 2 - Recettes d'ordre de fonctionnement | 10 |
| B - Dépenses de fonctionnement | 11 |
| 1 - Dépenses réelles de fonctionnement | 12 |
| 2 - Dépenses d'ordre de fonctionnement | 19 |
| <u>Section d'investissement</u> | |
| A) Recettes d'investissement | 19 |
| 1 - Recettes réelles d'investissement | 20 |
| 2 - Recettes d'ordre d'investissement | 22 |
| B) Dépenses d'investissement | 23 |
| 1 - Dépenses réelles d'investissement | 23 |
| 2 - Dépenses d'ordre d'investissement | 25 |
| C - Les restes à réaliser en section d'investissement | 26 |
| D - Récapitulatif | 27 |
| <u>Budgets annexes</u> | |
| Eau | 28 |
| Assainissement | 35 |
| Ordures Ménagères | 41 |
| Lotissement ZI La Coulée Tranche 4 | 47 |

NOTA BENE : les documents comptables des budgets 2023 sont à votre disposition au secrétariat du service des affaires générales.



BUDGET CONSOLIDÉ

BALANCE CONSOLIDÉE

La consolidation des résultats du budget général et des budgets annexes permet de présenter la situation financière générale de la collectivité. Ainsi, tous budgets confondus et après prise en compte des résultats antérieurs et des restes à réaliser provenant de l'exercice 2022, le budget primitif 2023 s'établit à **6 046 790 213 F CFP** en dépenses et **6 064 261 315 F CFP** en recettes.

La balance consolidée du budget primitif 2023 se présente ainsi :

I - Les mouvements réels qui ne retiennent que les recettes et dépenses réelles des deux sections de l'exercice, sans les opérations d'ordre de section à section ni les excédents des exercices antérieurs.

| I - Mouvements réels | Budget 2023 | | Totaux |
|---------------------------|----------------------|----------------------|---------------------|
| | Recettes | Dépenses | |
| Section de fonctionnement | 4 174 277 466 | 3 755 901 041 | 418 376 425 |
| Section d'investissement | 801 548 720 | 1 269 561 382 | - 468 012 662 |
| TOTAUX | 4 975 826 186 | 5 025 462 423 | - 49 636 237 |

II - Les mouvements d'ordre, internes, qui entraînent à la fois un mouvement en dépense et un mouvement en recette, et qui sont par conséquent, toujours équilibrés.

| II - Mouvements d'ordre | Budget 2023 | | Totaux |
|---------------------------|--------------------|--------------------|---------------|
| | Recettes | Dépenses | |
| Section de fonctionnement | 20 969 960 | 445 208 511 | - 424 238 551 |
| Section d'investissement | 445 208 511 | 20 969 960 | 424 238 551 |
| TOTAUX | 466 178 471 | 466 178 471 | - |

III - Les affectations de résultat de l'exercice 2022 qui sont prises en compte en 2023.

| III - Affectation de résultat 2022 | Budget 2023 | | Totaux |
|------------------------------------|--------------------|-------------------|--------------------|
| | Recettes | Dépenses | |
| Section de fonctionnement | 5 862 126 | - | 5 862 126 |
| Section d'investissement | 261 571 484 | 41 245 949 | 220 325 535 |
| TOTAUX | 267 433 610 | 41 245 949 | 226 187 661 |

IV - L'équilibre budgétaire consolidé de l'exercice 2023 avant prise en compte des restes à réaliser.

| IV - Résultat de clôture | Budget 2023 | | Totaux |
|---------------------------|----------------------|----------------------|--------------------|
| | Recettes | Dépenses | |
| Section de fonctionnement | 4 201 109 552 | 4 201 109 552 | - |
| Section d'investissement | 1 508 328 715 | 1 331 777 291 | 176 551 424 |
| TOTAUX | 5 709 438 267 | 5 532 886 843 | 176 551 424 |

V - Les restes à réaliser de la section d'investissement. Provenant de la comptabilité d'engagement, ils représentent les dépenses engagées non mandatées, ainsi que les recettes certaines non constatées par l'émission d'un titre à la fin de l'exercice.

| V - Restes à réaliser | Budget 2023 | | Totaux |
|--------------------------|--------------------|--------------------|----------------------|
| | Recettes | Dépenses | |
| Section d'investissement | 354 823 048 | 513 903 370 | - 159 080 322 |
| TOTAUX | 354 823 048 | 513 903 370 | - 159 080 322 |

VI - L'équilibre budgétaire consolidé de l'exercice 2023 tenant compte des restes à réaliser.

| VI - Résultat définitif | Budget 2023 | | Totaux |
|---------------------------|----------------------|----------------------|-------------------|
| | Recettes | Dépenses | |
| Section de fonctionnement | 4 201 109 552 | 4 201 109 552 | - |
| Section d'investissement | 1 863 151 763 | 1 845 680 661 | 17 471 102 |
| TOTAUX | 6 064 261 315 | 6 046 790 213 | 17 471 102 |



BUDGET PRINCIPAL



Section de fonctionnement

Cette section regroupe les recettes et les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, dont les établissements publics de la Ville, et à celui des syndicats intercommunaux. De plus, y sont regroupés les mouvements ayant trait à l'entretien du patrimoine communal et au soutien d'associations.

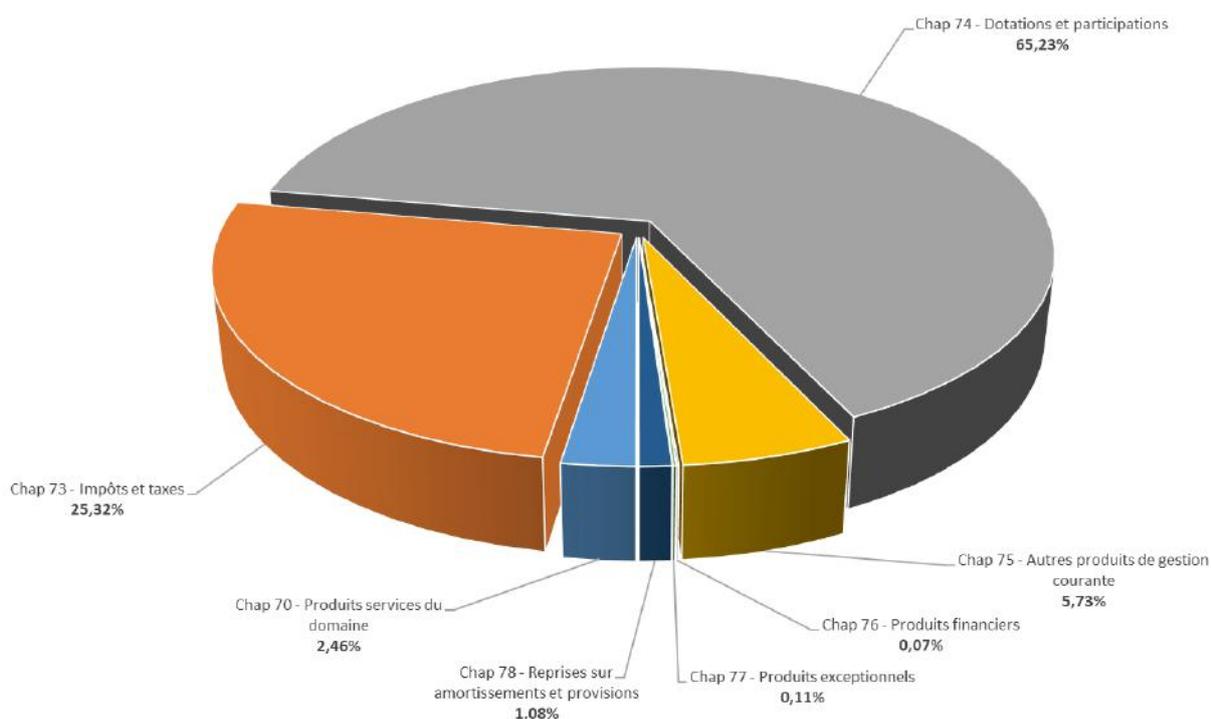
A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes de la section de fonctionnement proviennent principalement du fond intercommunal de péréquation pour le fonctionnement versé par la Nouvelle-Calédonie, des dotations de l'État, du produit de la fiscalité et des subventions et participations diverses. Ces recettes sont complétées des produits de l'exploitation des services publics (billetterie, droits d'entrée,...), mais également des produits de l'occupation ou de l'utilisation du domaine (locations de salles, droits de place).

Au budget primitif 2023, elles se répartissent comme suit:

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | Budget total 2022 | BP 2023 | Différence |
|--|----------------------|----------------------|---------------------|
| Chap 70 - Produits services du domaine | 85 479 834 | 91 041 029 | 5 561 195 |
| Chap 73 - Impôts et taxes | 949 585 527 | 936 052 000 | - 13 533 527 |
| Chap 74 - Dotations et participations | 2 458 186 356 | 2 411 962 765 | - 46 223 591 |
| Chap 75 - Autres produits de gestion courante | 186 700 000 | 211 842 701 | 25 142 701 |
| Chap 76 - Produits financiers | 2 550 000 | 2 500 000 | - 50 000 |
| Chap 77 - Produits exceptionnels | 38 851 043 | 4 000 000 | - 34 851 043 |
| Chap 78 - Reprises sur amortissements et provisions | 47 637 575 | 40 000 000 | - 7 637 575 |
| Total recettes réelles de fonctionnement | 3 768 990 335 | 3 697 398 495 | - 71 591 840 |
| Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections (et 777) | 1 024 402 | 1 024 402 | - |
| Total recettes d'ordre de fonctionnement | 1 024 402 | 1 024 402 | - |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 3 770 014 737 | 3 698 422 897 | - 71 591 840 |

Répartition des recettes réelles de fonctionnement



1 – RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement diminuent de 71 591 840 F CFP entre le budget 2022 et le projet de budget 2023 (-1,9%).

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

Les recettes liées aux ventes, prestations de services et produits afférents aux activités annexes (articles 701 à 708) représentent **2,46%** des recettes réelles de fonctionnement.

| Article | Intitulé | Budget total 2022 | BP 2023 | Différence |
|--------------------------|--|-------------------|-------------------|------------------|
| 70311 | Concessions dans les cimetières | 1 593 333 | 7 000 000 | 5 406 667 |
| 70312 | Redevances funéraires | 100 800 | 1 500 000 | 1 399 200 |
| 7062 | Redevances et droits des services à caractère culturel | 15 500 000 | 15 500 000 | - |
| 70631 | Redevances et droits des services à caractère sportif | 2 500 000 | 2 500 000 | - |
| 70632 | Redevances et droits des services à caractère de loisirs | 2 811 000 | 4 000 000 | 1 189 000 |
| 70688 | Autres prestations de services | 868 418 | - | - 868 418 |
| 7082 | Commissions | 7 200 000 | 6 520 000 | - 680 000 |
| 70841 | Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes | 47 618 283 | 47 071 029 | - 547 254 |
| 70872 | Remboursement par les budgets annexes | 6 950 000 | 6 950 000 | - |
| 7088 | Autres produits - Activités annexes | 338 000 | - | - 338 000 |
| TOTAL CHAPITRE 70 | | 85 479 834 | 91 041 029 | 5 561 195 |

L'augmentation constatée (+ 5 561 195 F CFP) s'explique principalement par l'augmentation des concessions dans les cimetières (70311 - Facturation des familles dont les défunts sont dans les caveaux communaux) et des redevances funéraires (70312) ainsi que celle des droits et service à caractères de loisirs (70632).

Article « 7088 – Autres produits d'activités annexes » :

L'inscription de 6 520 000 F CFP à cet article correspond aux recettes publicitaires : agenda de la Ville et panneaux d'affichage numérique, le montant prévu correspond aux réalisations prévisionnelles de l'exercice 2022.

Article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » :

Remboursement des charges de personnel par les budgets annexes pour 47 071 029 F CFP dont :

- ✓ 8 620 219 F CFP pour le budget Eau,
- ✓ 23 800 624 F CFP pour le budget Assainissement soit une augmentation 1,5% par rapport à 2022,
- ✓ 14 650 186 F CFP pour le budget Ordures Ménagères soit un ajustement de -5,8% par rapport à 2022 suite à une réorganisation du service.

On retrouve ces crédits dans chaque budget annexe en dépenses d'exploitation à l'article « 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement ».

Article « 70872 – Remboursement de frais par les budgets annexes » :

A cet article sont inscrits 6 950 000 F CFP de remboursements de frais par les budgets annexes dont 5 450 000 F CFP provenant du budget Assainissement et 1 500 000 F CFP provenant du budget Ordures Ménagères.

Chapitre 73 - Impôts et taxes

En 2023, les impôts et taxes connaissent une diminution de 13 533 527 F CFP par rapport à 2022 (+ 1,43%).

| Article | Intitulé | Budget total 2022 | BP 2023 | Différence |
|--------------------------|---|--------------------|--------------------|---------------------|
| 7321 | Centimes additionnels - Enregistrement | 180 000 000 | 200 000 000 | 20 000 000 |
| 7322 | Centimes additionnels - IRVM | 18 000 000 | 18 000 000 | - |
| 7323 | Centimes additionnels - Patentes | 321 948 457 | 271 000 000 | - 50 948 457 |
| 7324 | Centimes additionnels - Licences | 1 330 000 | 1 552 000 | 222 000 |
| 7325 | Centimes additionnels - Fonciers | 219 000 000 | 228 000 000 | 9 000 000 |
| 732 | Total centimes additionnels sur imposition | 740 278 457 | 718 552 000 | - 21 726 457 |
| 7338 | Autres taxes | 807 070 | - | - 807 070 |
| 7351 | Taxe sur l'électricité | 162 000 000 | 171 000 000 | 9 000 000 |
| 7374 | Produits des amendes de police | 8 000 000 | 8 000 000 | - |
| 7375 | Produits des taxes de circulation | 27 500 000 | 27 500 000 | - |
| 7378 | TCA | 11 000 000 | 11 000 000 | - |
| TOTAL CHAPITRE 73 | | 949 585 527 | 936 052 000 | - 13 533 527 |

Article « 732 – Centimes additionnels sur impositions territoriales » :

Les centimes additionnels diminuent de 21 726 457 F CFP de 2022 à 2023 (- 2,93%). On constate notamment une diminution des centimes additionnels sur la Patentes de 50 948 457 F CFP ; cette diminution est consécutive au conflit de l'usine du Sud en 2021 car le chiffre d'affaires sur lequel se repose les centimes additionnels est celui de n-1 donc 2021.

Cependant, il est prévu une augmentation des droits d'enregistrement de 20 000 000 F CFP et du foncier de 9 000 000 F CFP.

Article « 7338 – Autres taxes » :

A cet article sont enregistrées les Taxes de Subvention Industrielle par la Nouvelle Calédonie (contribution pour déprédation des voies et chemins).

Article « 7374 – Produits des amendes de police » :

Cet article enregistre les amendes de police reversées à la Ville. Le remboursement qui est effectué est aléatoire dans son montant, par prudence, un montant moyen est affecté.

Article « 7375 – Produits des taxes de circulation » :

Il s'agit des redevances communales applicables aux nouvelles immatriculations et aux transferts de cartes grises.

Article « 7378 – Taxe communale d'aménagement » :

Créée en 2010, la taxe communale d'aménagement (TCA) évolue en fonction des demandes de permis de construire autorisés sur la commune. Depuis la réforme de la TCA applicable au 1^{er} février 2020, les conditions de mise en recouvrement ont été modifiées faisant que la prévision des recettes est incertaine.

Par prudence, et faute de projets d'envergure de surcroît susceptibles de se terminer en 2023, la prévision de recette est envisagée à un niveau faible de 11 000 000 F CFP comparable à l'inscription totale 2022.

Chapitre 74 - Dotations et participations

Le chapitre 74 « Dotations et participations », qui représente deux tiers (**65,23%**) des recettes réelles de fonctionnement, diminue de 46 223 591 F CFP par rapport au budget 2022 (-1,88%). Il se répartit comme suit :

| Article | Intitulé | Budget total 2022 | BP 2023 | Différence |
|--------------------------|---|----------------------|----------------------|---------------------|
| 7411 | Dotation forfaitaire | 534 000 000 | 534 000 000 | - |
| 7412 | Dotation aménagement | 236 000 000 | 236 000 000 | - |
| 74122 | DETR | 67 633 532 | 67 500 000 | - 133 532 |
| 7431 | Dotation de l'exercice FIP | 1 403 204 724 | 1 403 651 765 | 447 041 |
| 74718 | Autres - État - Hors Contrat d'Agglomération | 8 392 000 | 1 500 000 | - 6 892 000 |
| 74718 | Autres - État - Contrat d'Agglomération | 63 000 000 | 55 250 000 | - 7 750 000 |
| 7472 | Nouvelle-Calédonie | 8 500 000 | 9 500 000 | 1 000 000 |
| 74722 | Dotation exceptionnelle | 43 700 000 | 12 586 000 | - 31 114 000 |
| 7473 | Provinces - Hors Contrat d'Agglomération | 55 428 600 | 52 000 000 | - 3 428 600 |
| 7473 | Provinces - Contrat d'Agglomération | 28 827 500 | 24 975 000 | - 3 852 500 |
| 7478 | Autres organismes | 5 500 000 | 11 000 000 | 5 500 000 |
| 7485 | Dotation pour titre sécurisés | 4 000 000 | 4 000 000 | - |
| TOTAL CHAPITRE 74 | | 2 458 186 356 | 2 411 962 765 | - 46 223 591 |

La dotation globale de fonctionnement (DGF) constitue la principale dotation de l'État aux collectivités territoriales et se compose de deux parts : la dotation forfaitaire et la dotation d'aménagement, toutes deux basées sur des critères tels que la population, la superficie.

Article « 7411 – Dotation forfaitaire (DGF) » :

La dotation forfaitaire est le tronc commun perçu par les collectivités bénéficiaires dont le calcul est fondé notamment sur la population et la superficie de la commune.

Article « 7412 – Dotation aménagement (DGF) » et « 74122 - DETR (DGF) » :

La dotation d'aménagement correspond à la part de la péréquation dont les deux composantes sont reversées aux collectivités les plus défavorisées (on distingue la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) de la dotation d'aménagement).

Article « 7431 – Dotation FIP » et « 7432 – Dotation FIP Réajustement » :

Le fonds intercommunal de péréquation pour le fonctionnement des communes est alimenté par une quote-part de 16% au moins des impôts, droits et taxes perçus au profit du budget de répartition de la Nouvelle-Calédonie avec un effet cliquet à 18%. Un comité de gestion comprenant des représentants de l'Etat, de la Nouvelle-Calédonie et des communes, est chargé de répartir ce fonds en dotations par commune selon leurs charges respectives et leur nombre d'habitants. Le montant global pour les 33 communes sera d'un montant de 18,868 Md FCFP pour 2023.

Il est prévu un montant équivalent à celui de 2022 sur ce poste.

Article « 74718 – Participation de l'Etat (Hors Contrat d'Agglomération) » :

Il est prévu 1 500 000 F CFP de recettes provenant de la Mission des Affaires Culturelles (MAC) pour la saison culturelle du CCMD.

En 2022 la Ville avait prévu 4 892 000 F CFP de recettes du Fond Pacifique dans le cadre du projet Wolbachia, 1 500 000 F CFP pour la saison culturelle du CCMD et 2 000 000 F CFP pour le festival Francocéanie.

Article « 74718 – Participation de l'Etat (Contrat d'Agglomération) » :

Dans le cadre du Contrat d'Agglomération, la participation de l'État sera de 55 250 000 F CFP dont 42 000 000 F CFP pour l'opération « III-2-1 Mesures jeunesse et prévention » et 13 250 000 F CFP pour l'opération « III-2-2 Projet socioculturel global de Saint-Louis (partie fonctionnement) ».

Articles « 7472 –Nouvelle-Calédonie » :

La Nouvelle-Calédonie participera à hauteur de 3 500 000 F CFP dans le cadre du travail réalisé par la Police Municipale pour les constructions illicites, de 2 000 000 F CFP pour la saison culturelle du CCMD et de 4 000 000 F CFP pour les actions de prévention de lutte contre la délinquance.

Articles « 74722 – Dotation exceptionnelle » (Nouvelle-Calédonie) :

La diminution de 31 114 000 F CFP à ce poste s'explique par l'inscription en 2022 de la totalité du remboursement du FIP 2018 à la Nouvelle-Calédonie, or le versement se fera en 4 tranches de 12 586 000 F CFP. Il convient de rappeler que la Nouvelle-Calédonie octroie une aide d'un montant équivalent pour ce remboursement.

Article « 7473 – Participations de la province Sud (hors contrat d'agglomération) » :

La participation de la province Sud (hors contrat d'agglomération) s'élève à 52 000 000 F CFP dont :

- ✓ 2 000 000 F CFP pour la saison culturelle du CCMD,
- ✓ 1 000 000 F CFP pour la révision du PUD,
- ✓ 35 000 000 F CFP pour les missions de la Police Municipale,
- ✓ 14 000 000 F CFP pour l'accompagnement à la scolarité.

Article « 7473 – Participations de la Province Sud (contrat d'agglomération) » :

La participation de la province Sud s'élève à 24 975 000 F CFP dont 21 000 000 F CFP pour l'opération « III-2-1 Mesures jeunesse et prévention » et 3 975 000 F CFP pour l'opération « III-2-2 Projet socioculturel global de Saint-Louis (partie fonctionnement) ».

Article « 7478 – Participations des autres organismes » :

Sont prévus 11 000 000 F CFP de participations dans le cadre de la convention de partenariat avec la Société Industrielle des Eaux du Mont-Dore (SIEM) dont 5 500 000 F CFP au titre de 2022 et 5 500 000 F CFP pour l'exercice 2023

Article « 7485 – Dotation pour titres sécurisés » :

La dotation pour les titres sécurisés est versée aux communes équipées d'une ou plusieurs stations d'enregistrement des demandes de passeports et de cartes nationales d'identités.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Les recettes attendues au titre du chapitre 75 augmentent de 25 142 701 F CFP (13,47%) par rapport au budget 2022 et s'élèvent à 211 842 701 F FCP pour 2023 ; Ces recettes représentent 5,73% des recettes réelles de fonctionnement et se répartissent ainsi :

| Article | Intitulé | Budget total 2022 | BP 2023 | Différence |
|--------------------------|-------------------------------------|--------------------|--------------------|-------------------|
| 752 | Revenus des immeubles | 71 200 000 | 77 512 000 | 6 312 000 |
| 7571 | Redevances versées - EEC | 82 500 000 | 90 000 000 | 7 500 000 |
| 7573 | Redevances versées - SODEMO | 3 000 000 | 3 000 000 | - |
| 7574 | Redevances versées - OPT | - | 11 330 701 | 11 330 701 |
| 758 | Produits divers de gestion courante | 30 000 000 | 30 000 000 | - |
| TOTAL CHAPITRE 75 | | 186 700 000 | 211 842 701 | 25 142 701 |

Article « 752 – Revenus des immeubles » :

Cet article inclut des baux récurrents ou occasionnels (SAEML Mont-Dore Environnement, Maison de l'Autisme, Marché municipal, locations du domaine communal...). L'augmentation constatée de 6 312 000 F CFP correspond au loyer que percevra la commune pour la location du pôle des solidarités à une auto école et du Centre d'Éducation à l'Environnement à la SPL Agence d'Attractivité Sud Tourisme.

Article « 757 – Redevances versées par les fermiers et concessionnaires » :

Cet article enregistre les reversements des surprix communaux par la SODEMO, les redevances pour mise à disposition d'ouvrages versées par EEC, en augmentation de 7 500 000 F

CFP conformément aux prévisions de réalisations 2022 et les redevances versées par l'OPT pour l'occupation du domaine public.

Article « 758 – Produits divers de gestion courante »

Au vu des constructions en cours et à venir sur le territoire communal, la Ville prévoit 30 000 000 F CFP pour les droits aux branchements à l'instar de 2022.

Chapitre 76 - Produits financiers

L'article « 76233 – Remboursement de frais par les budgets annexes », constate le remboursement au budget principal des intérêts de la dette des budgets annexes, en l'occurrence du budget annexe Eau pour un montant de 2 500 000 F CFP.

On retrouve ce montant dans le budget annexe Eau dans ses dépenses d'exploitation à l'article « 6618 – Intérêts des autres dettes ».

Chapitre 77 - Produits exceptionnels

| Article | Intitulé | Budget total 2022 | BP 2023 | Différence |
|--------------------------|---|-------------------|------------------|---------------------|
| 7711 | Dédits et pénalités perçus | 426 790 | - | - 426 790 |
| 7718 | Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion | 15 078 440 | 4 000 000 | - 11 078 440 |
| 773 | Mandats annulés (sur exercices antérieurs) | 140 000 | - | - 140 000 |
| 775 | Produits des cessions d'immobilisations | 400 000 | - | - 400 000 |
| 7788 | Produits exceptionnels divers | 22 805 813 | - | - 22 805 813 |
| TOTAL CHAPITRE 77 | | 38 851 043 | 4 000 000 | - 34 851 043 |

La plupart des recettes enregistrées à ce chapitre (recettes suite à des décisions de justice, ventes aux enchères, régularisations de recettes ...) revêtent un caractère imprévisible expliquant la diminution de 34 851 043 F CFP par rapport au budget 2022.

Article « 7718 – Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion » :

La Ville prévoit un remboursement de 4 000 000 F CFP du SIGN pour la mise à disposition d'un de ses agents prise en charge partiellement par les communes membres.

Chapitre 78 - Reprises sur amortissements et provisions

Le chapitre 78 regroupe les prévisions relatives aux reprises de provisions que la Ville a constituées par le passé.

| Article | Intitulé | Budget total 2022 | BP 2023 | Différence |
|--------------------------|--|-------------------|-------------------|--------------------|
| 7815 | Reprises sur provisions pour risques et charges de gestion | 2 000 000 | 10 000 000 | 8 000 000 |
| 7817 | Reprises sur prov. pour dépréciation des actifs circulants | 45 637 575 | 30 000 000 | - 15 637 575 |
| TOTAL CHAPITRE 78 | | 47 637 575 | 40 000 000 | - 7 637 575 |

Des reprises de provisions sont faites suite à la diminution des risques de certaines créances.

2 – RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée »

1 024 402 F CFP sont portés à l'article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée » concernant la reprise au résultat de la part 2023 de la subvention perçue dans le cadre de l'acquisition d'un camion de pompier en 2015.

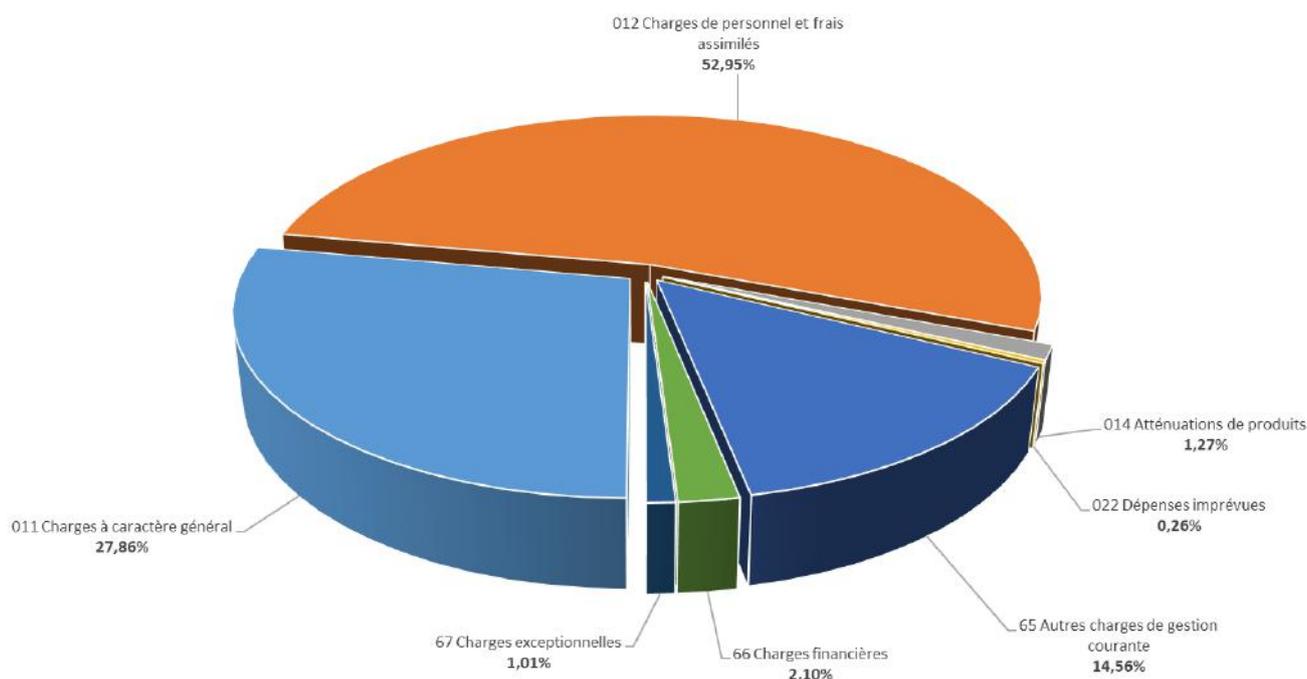
B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Cette section regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux : rémunération du personnel, fournitures et consommation courante (papeterie, carburant, électricité, frais de télécommunication et paiement des prestations de services), petit entretien (nettoyage, réparations), participation aux charges d'organismes extérieurs (aide sociale, syndicats intercommunaux etc.), paiements des intérêts des emprunts et dettes et des frais financiers.

Les dépenses de fonctionnement se répartissent comme suit au budget primitif 2023 :

| Chapitre | Budget total 2022 | BP 2023 | Différence |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|
| 011 Charges à caractère général | 1 023 731 744 | 927 711 832 | - 96 019 912 |
| 012 Charges de personnel et frais assimilés | 1 729 717 715 | 1 763 492 000 | 33 774 285 |
| 014 Atténuations de produits | 56 996 958 | 42 309 644 | - 14 687 314 |
| 022 Dépenses imprévues | 4 923 585 | 8 650 792 | 3 727 207 |
| 65 Autres charges de gestion courante | 484 228 356 | 484 826 000 | 597 644 |
| 66 Charges financières | 73 700 000 | 69 900 000 | - 3 800 000 |
| 67 Charges exceptionnelles | 38 674 296 | 33 599 453 | - 5 074 843 |
| 68 Dotations aux provisions | 39 000 000 | - | - 39 000 000 |
| Total dépenses réelles de fonctionnement | 3 450 972 654 | 3 330 489 721 | - 120 482 933 |
| 023 Virement à la section d'investissement | 88 642 083 | 137 933 176 | 49 291 093 |
| 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections | 230 400 000 | 230 000 000 | - 400 000 |
| Total dépenses d'ordre de fonctionnement | 319 042 083 | 367 933 176 | 48 891 093 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 3 770 014 737 | 3 698 422 897 | - 143 183 680 |

Répartition des dépenses réelles de fonctionnement



1 – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Ce chapitre représente 27,86 % des dépenses réelles de fonctionnement.

En baisse de 96 019 912 F CFP par rapport au Budget Total 2022 elles se répartissent comme suit.

| Compte | Intitulé | Budget total 2022 | BP 2023 | Différence |
|---------------------------|---------------------------------------|----------------------|--------------------|---------------------|
| 60 | Achats et variation des stocks | 205 031 415 | 181 693 860 | - 23 337 555 |
| 61 | Services extérieurs | 618 068 531 | 593 790 572 | - 24 277 959 |
| 62 | Autres services extérieurs | 200 630 798 | 152 227 400 | - 48 403 398 |
| 63 | Impôts, taxes et versements assimilés | 1 000 | - | - 1 000 |
| TOTAL CHAPITRE 011 | | 1 023 731 744 | 927 711 832 | - 96 019 912 |

Les quatre tableaux suivants détaillent les comptes regroupés dans ce chapitre :

- ✓ Le compte « 60 – Achats et variations des stocks » comprend tous les achats non stockables (eau, énergie) ou non stockés tels que ceux afférents à des fournitures qui ne sont pas enregistrées dans un compte de stocks.

| Article | Intitulé | Budget total 2022 | BP 2023 | Commentaires |
|------------------------|---------------------------------|--------------------|--------------------|---|
| 60611 | Eau et assainissement | 16 500 000 | 18 500 000 | Prévisions basées sur les réalisations des exercices précédents |
| 60612 | Energie - Electricité | 88 359 338 | 85 000 000 | |
| 60622 | Carburants | 14 156 170 | 13 000 000 | |
| 60623 | Alimentation | 13 761 132 | 10 300 000 | |
| 60624 | Produits de traitement | 105 000 | 100 000 | |
| 60628 | Autres fournitures non stockées | 9 335 786 | 8 078 000 | |
| 60631 | Fournitures d'entretien | 7 997 356 | 7 447 000 | |
| 60632 | Fournitures de petit équipement | 19 103 547 | 10 608 800 | |
| 60633 | Fournitures de voirie | 6 100 000 | 2 500 000 | |
| 60636 | Vêtements de travail | 10 955 074 | 9 609 560 | |
| 6064 | Fournitures administratives | 3 216 482 | 2 620 000 | |
| 6065 | Livres, disques, cassettes | 1 000 000 | 500 000 | |
| 6067 | Fournitures scolaires | 14 441 530 | 13 430 500 | |
| TOTAL COMPTE 60 | | 205 031 415 | 181 693 860 | |

✓ Le compte « 61 – Services extérieurs » représente environ deux tiers des dépenses du chapitre 011 :

| Article | Intitulé | Budget total 2022 | BP 2023 | Commentaires |
|------------------------|--|--------------------|--------------------|---|
| 611 | Contrats de prestations de services | 154 623 406 | 186 520 772 | En 2022, passage de contrats de prestations de service en prestations de service ponctuelles (Frais de nettoyage des locaux, de gardiennage, ...) |
| 6132 | Locations immobilières | 1 500 000 | 1 500 000 | Location linéaires archives |
| 6135 | Locations mobilières | 16 614 614 | 13 080 000 | |
| | <i>dont photocopieurs et autres matériels informatiques</i> | 13 050 000 | 11 500 000 | |
| | <i>dont autres locations</i> | 3 564 614 | 1 580 000 | Fontaine d'eau, nacelle, machine à affranchir, TPE, karcher... |
| 61521 | Terrains | 13 419 590 | 7 350 000 | Débroussaillage, nettoyage, démoustication ... |
| 61522 | Bâtiments | 24 814 057 | 21 300 000 | Entretiens des écoles et des infrastructures communales (peinture, traitement anti-termite, réparations de fuites ...) confiés à des entreprises |
| 61523 | Voies et réseaux | 113 362 147 | 75 850 000 | |
| | <i>dont entretien éclairage public et de la voirie</i> | 93 644 960 | 70 000 000 | Diminution du marché d'éclairage public et des fournitures pour l'entretien des voies et réseaux |
| | <i>dont poteaux incendie</i> | 448 000 | 500 000 | |
| | <i>dont campagne d'élagage, nettoyage des trottoirs du Centre-Ville et balayeuse</i> | 8 864 024 | 3 000 000 | |
| | <i>dont campagne VHU</i> | 7 803 000 | - | |
| | <i>dont évacuation cadavres d'animaux et épaves</i> | 1 500 000 | 1 350 000 | |
| | <i>dont autres dépenses</i> | 1 102 163 | 1 000 000 | |
| 61524 | Bois et forêts | 7 415 | - | |
| 61551 | Matériel roulant | 26 759 315 | 26 700 000 | |
| 61558 | Autres biens mobiliers | 1 924 311 | 1 550 000 | Entretien des photocopieurs, réparations divers équipements |
| 6156 | Maintenance | 29 884 820 | 29 827 000 | |
| | <i>dont entretien du site internet et des matériels et logiciels informatiques</i> | 17 790 000 | 18 317 000 | |
| | <i>dont entretien de la Vidéo Protection</i> | 7 300 000 | 8 700 000 | Modernisation et sécurisation de la Vidéo Protection |
| | <i>dont entretien du matériel d'incendie et de défense</i> | 800 000 | 500 000 | |
| | <i>dont entretien machinerie piscine et bâtiments annexes</i> | 674 000 | 560 000 | |
| | <i>dont entretien des climatiseurs CCMD et pôle Artistique</i> | 1 400 000 | 1 000 000 | |
| | <i>dont autres maintenance</i> | 750 000 | 750 000 | Entretien Marché Municipal (ascenseurs, montes charges, volets roulants...) |
| 6168 | Services extérieurs - Primes d'assurances - Autres | 20 315 020 | 21 500 000 | |
| 617 | Etudes et recherches | 12 376 537 | 6 500 000 | Levée topo, géomètre... En 2022 : schéma de tranquillité publique |
| 6182 | Documentation générale et technique | 723 180 | 511 800 | |
| 6184 | Versements à des organismes de formation | 9 800 000 | 5 500 000 | |
| 6188 | Autres frais divers | 191 944 119 | 196 101 000 | |
| | <i>dont dépenses liées au contrat d'agglomération (hors projet Saint-Louis)</i> | 120 770 000 | 122 420 000 | Mesure jeunesse et prévention |
| | <i>dont éducation, animations et culture (401 + 450)</i> | 9 000 000 | 11 600 000 | |
| | <i>dont animations Conseil de Quartier</i> | 1 000 000 | 1 000 000 | |
| | <i>dont communication (102)</i> | 28 000 000 | 27 315 000 | |
| | <i>dont Wifi (110)</i> | 5 260 000 | 4 620 000 | |
| | <i>dont projet jeunesse Saint-Louis</i> | 12 450 000 | 8 000 000 | |
| | <i>dont accompagnement à la scolarité</i> | 15 000 000 | 15 000 000 | |
| | <i>dont exhumations administrative</i> | - | 3 700 000 | |
| | <i>dont autres dépenses</i> | 2 455 000 | 2 446 000 | Animations de Noël, du marché ... |
| TOTAL COMPTE 61 | | 618 068 531 | 593 790 572 | |

✓ Le compte « 62 – Autres services extérieurs » représente 16,41% du chapitre 011:

| Article | Intitulé | Budget total 2022 | BP 2023 | Commentaires |
|------------------------|---|--------------------|--------------------|---|
| 6226 | Honoraires | 11 420 000 | 3 700 000 | |
| 6227 | Frais d'actes et de contentieux | 15 793 615 | 6 475 000 | |
| 6228 | Divers | 23 196 000 | 23 750 000 | Principalement vacances des Sapeurs Pompiers Volontaires |
| 6231 | Annonces et insertions | 12 887 645 | 11 445 000 | |
| 6232 | Fêtes et cérémonies | 25 030 005 | 16 110 000 | |
| | dont Action Pâques | 200 000 | 200 000 | |
| | dont fête du sport, festival des arts et danse et animation de Noël | 11 330 005 | 10 000 000 | |
| | dont Festival culturel | 4 500 000 | - | Festival biennal |
| | dont installation des éclairages et char de Noël | 8 000 000 | 4 000 000 | |
| | dont événements officiels | 500 000 | 500 000 | |
| | dont événements tribu de Saint-Louis | 500 000 | 1 410 000 | |
| 6236 | Catalogues et imprimés | 7 953 022 | 7 635 000 | |
| 6238 | Divers | 661 129 | 600 000 | |
| 6247 | Transports collectifs | 4 330 000 | 3 730 000 | Principalement transport dans le cadre de l'opération Prévention Jeunesse du CA 2017/2022 |
| 6248 | Divers | 2 265 529 | 1 640 400 | |
| 6251 | voyages et déplacements | 978 778 | 3 600 000 | Base prévisionnelle réajustée en cours d'année |
| 6257 | Réceptions | 2 343 654 | 2 760 000 | |
| 6261 | Frais d'affranchissement | 4 664 516 | 2 000 000 | |
| 6262 | Frais de télécommunications | 23 841 995 | 21 600 000 | |
| 627 | Services bancaires et assimilés | 5 368 498 | 5 500 000 | |
| 6281 | Concours divers (cotisations...) | 3 906 255 | 3 770 000 | |
| 6282 | Frais de gardiennage (églises, forêts et bois comm | 4 043 062 | 2 190 000 | |
| 6283 | Frais de nettoyage des locaux | 13 021 916 | 10 430 000 | |
| 6288 | Autres services extérieurs | 38 925 179 | 25 292 000 | En 2022, gros entretiens dus aux conditions climatiques |
| TOTAL COMPTE 62 | | 200 630 798 | 152 227 400 | |

✓ Le compte « 63 – Impôts, taxes et versements assimilés » recense les charges suivantes :

| Article | Intitulé | Budget total 2022 | BP 2023 | Différence |
|------------------------|--------------------------------------|-------------------|----------|------------|
| 6354 | Droits d'enregistrement et de timbre | 1 000 | - | |
| TOTAL COMPTE 63 | | 1 000 | - | - |

Chapitre 012 - Charges de personnel

Les dépenses du chapitre « 012 – Charges de personnel » sont estimées à 1 763 492 000 F CFP. Elles représentent 52,95% des dépenses réelles de fonctionnement sur le budget principal qui supporte leur quasi totalité. Elles connaissent une augmentation de 33 774 285 F CFP par rapport au Budget Total 2022.

| Article | Intitulé | Budget total 2022 | BP 2023 | Différence |
|---------------------------|--------------------------------------|----------------------|----------------------|-------------------|
| 64111 | Rémunération principale | 977 611 400 | 1 044 400 000 | 66 788 600 |
| 64118 | Autres indemnités | 215 646 821 | 217 252 000 | 1 605 179 |
| 64131 | Rémunérations | 43 458 357 | 21 470 000 | - 21 988 357 |
| 64138 | Autres indemnités | 2 858 010 | 3 000 000 | 141 990 |
| 64511 | Cotisations CAFAT | 284 999 877 | 260 000 000 | - 24 999 877 |
| 64512 | Cotisations mutuelles | 17 270 759 | 17 500 000 | 229 241 |
| 6453 | Cotisations aux caisses de retraites | 168 589 260 | 181 000 000 | 12 410 740 |
| 6472 | Prestations familiales directes | 17 240 343 | 16 620 000 | - 620 343 |
| 6475 | Médecine du travail, pharmacie | 2 042 888 | 2 250 000 | 207 112 |
| TOTAL CHAPITRE 012 | | 1 729 717 715 | 1 763 492 000 | 33 774 285 |

L'état du personnel communal au 31 décembre 2022 est le suivant :

| Grades ou emplois | EFFECTIFS BUDGETAIRES | | EFFECTIFS POURVUS | | EFFECTIF NON POURVU |
|-------------------------------------|-----------------------|--------------------|-------------------|--------------|---------------------|
| | Effectif total | dont temps partiel | Fonctionnaires | Contractuels | |
| Filière administrative | 74 | 1 | 52 | 17 | 5 |
| Filière technique | 26 | 0 | 19 | 4 | 3 |
| Filière sécurité | 27 | 0 | 25 | 0 | 2 |
| Filière incendie | 19 | 0 | 16 | 2 | 1 |
| Filière socio-éducative | 1 | 0 | 0 | 0 | 1 |
| Filière patrimoine et bibliothèque | 4 | 0 | 2 | 2 | 0 |
| Filière culture, jeunesse et sports | 14 | 0 | 5 | 8 | 1 |
| ACDP | 123 | 13 | 0 | 113 | 10 |
| TOTAL | 288 | | 119 | 146 | 23 |

Au Budget Primitif 2023, il est proposé :

➤ La transformation :

- 🔄 d'un poste de catégorie C relevant de la filière administrative en poste de gestionnaire comptable de catégorie C, au service des finances,
- 🔄 d'un poste de catégorie D du statut des agents contractuels de droit public, en poste de technicien adjoint, de catégorie C, de la filière technique, au service hygiène et santé publiques, de la direction de la sécurité,
- 🔄 d'un poste de catégorie C relevant de la filière culture, jeunesse et sports, en poste de technicien adjoint de catégorie C, de la filière technique, au service de la culture de la direction des services d'animation et de prévention,
- 🔄 d'un poste de catégorie A relevant de la filière administrative, en poste de coordinateur des événements et fêtes, de catégorie B, de la filière administrative, au service de la culture de la direction des services d'animation et de prévention,
- 🔄 d'un poste de catégorie C relevant de la filière culture, jeunesse et sports, en poste d'animateur socioéducatif, de catégorie B, de la filière culture, jeunesse et sports, au service de la culture de la direction des services d'animation et de prévention,

- 🏠 d'un poste de catégorie C relevant de la filière culture, jeunesse et sports, en poste de responsable des structures de proximité, de catégorie B, de la filière socioéducative au service prévention de la direction des services d'animation et de prévention,
- 🏠 d'un poste de catégorie C relevant du statut des agents contractuels de droit public en poste de responsable de la maison des associations, de catégorie B, de la filière administrative, au service administratif de la direction des services d'animation et de prévention,
- 🏠 d'un poste de catégorie C relevant du statut des agents contractuels de droit public en poste de planificateur, de catégorie C, de la filière technique, au service administratif de la direction des services d'animation et de prévention,
- 🏠 d'un poste de catégorie B relevant de la filière culture, jeunesse et sports, en poste d'éducateur sportif, de catégorie B, de la filière socioéducative au service prévention de la direction des services d'animation et de prévention,
- 🏠 d'un poste de catégorie C relevant de la filière culture, jeunesse et sports, en poste d'éducateur sportif, de catégorie B, de la filière socioéducative au service des sports de la direction des services d'animation et de prévention,
- 🏠 d'un poste de catégorie B relevant de la filière patrimoine et bibliothèque, en poste d'animateur socioéducatif de catégorie B, de la filière socioéducative au service de la culture de la direction des services d'animation et de prévention,
- 🏠 d'un poste de catégorie B relevant de la filière administrative, en poste de responsable bibliothèque et médiathèque, de catégorie B, au service de la culture de la direction des services d'animation et de prévention,
- 🏠 d'un poste de catégorie C relevant du statut des agents contractuels de droit public, en poste de technicien adjoint de catégorie C, de la filière technique, au service infrastructures de direction des services techniques et de proximité,
 - 5 départs à la retraite, dont deux fonctionnaires et 3 contractuels

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante (dont Chapitre 657)

Ce chapitre représente 14,56% des dépenses réelles de fonctionnement. Il recense le reste des charges de gestion courante et se compose essentiellement des subventions.

| Article | Intitulé | Budget total 2022 | BP 2023 | Différence |
|------------|---|--------------------|--------------------|------------------|
| 651 | Redevances pour concessions, brevets, licences | 2 081 300 | 1 080 000 | - 1 001 300 |
| 6531 | Indemnités (au Maire et aux adjoints) | 39 574 764 | 39 300 000 | - 274 764 |
| 6532 | Frais de mission | 1 500 000 | 1 500 000 | - |
| 6533 | Cotisations de retraite | 3 400 000 | 3 390 000 | - 10 000 |
| 6535 | Formation | 1 341 252 | 786 000 | - 555 252 |
| 6541 | Créances admises en non valeur | 5 321 835 | 1 500 000 | - 3 821 835 |
| 657 | Subventions | 431 009 205 | 437 270 000 | 6 260 795 |
| | dont 65733 - Provinces | 20 800 000 | 17 250 000 | - 3 550 000 |
| | dont 6573581 - SIGN | 27 500 000 | 28 140 000 | 640 000 |
| | dont 6573582 - SMTU | 60 456 773 | 60 000 000 | - 456 773 |
| | dont 657361 - Caisse des écoles | 140 000 000 | 140 000 000 | - |
| | dont 657362 - CCAS | 110 000 000 | 121 500 000 | 11 500 000 |
| | dont 65738 - Autres organismes publics | 2 400 000 | 2 400 000 | - |
| | dont 6574 - Aux associations et autres personnes de droit privé | 69 852 432 | 67 980 000 | - 1 872 432 |
| | TOTAL CHAPITRE 65 | 484 228 356 | 484 826 000 | 597 644 |

Article « 65733 – Subventions de fonctionnement – provinces » :

Participation de la Ville dans le cadre du partenariat avec la province Sud pour l'équipement informatique de base des écoles dans le cadre du projet ODI4 (Opération Développement d'Internet).

Article « 65735 – Subventions de fonctionnement – Groupement de collectivités » :

La somme de 72 956 773 F CFP sera répartie entre les syndicats intercommunaux dont la Ville est membre.

- SIGN (Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa) : 28 140 000 F CFP
- SMTU (Syndicat Mixte des Transports Urbains) : 60 000 000 F CFP

Article « 657361 – Subventions de fonctionnement – Caisse des écoles » :

La subvention à la Caisse Des Écoles reste du même niveau qu'en 2022.

Article « 657362 – Subventions de fonctionnement – CCAS » :

Le CCAS ayant quasiment épuisé son fonds de roulement, la subvention 2023 a été portée à 121 500 000 F CFP.

Article « 65738 – Subventions de fonctionnement – Autres organismes publics » :

Cet article correspond à la participation de la Ville au GIE SERAIL relative aux données cartographiques. Une participation est également inscrite en section d'investissement.

Article « 6574 – Subventions de fonctionnement – Aux associations et autres personnes de droit privé »

Ils s'agit avant tout de la subvention à la DDEC pour un montant de 21 600 000 FCFP pour les écoles.

Les subventions aux radios sont d'un montant de 11 500 000 FCFP.

La subvention à la SPL Agence d'Attractivité Sud Tourisme est d'un montant de 6 672 000 F CFP

Concernant les autres subventions, ce sont environ 80 associations et personnes de droit privé qui sont concernées. Ce sont des subventions allant de 100 000 à 1 000 000 F CFP dans le domaine sportif, culturel, environnemental, animales ou sociales.

Chapitre 66 - Charges financières

Ce chapitre enregistre les charges relatives à la gestion financière, à l'exclusion des services bancaires qui sont inscrits au sein du compte 62 « Autres services extérieurs ». Toutes les charges financières sont enregistrées au compte 66 qu'elles aient un caractère habituel ou exceptionnel.

Ces charges représentent 2,10% des dépenses réelles de fonctionnement :

| Article | Intitulé | Budget total 2022 | BP 2023 | Commentaires |
|--------------------------|--|-------------------|-------------------|--|
| 66111 | Intérêts réglés à l'échéance | 68 840 833 | 65 000 000 | Intérêts des emprunts contractualisés |
| 6615 | Intérêts des comptes courants et des dépôts créditeurs | 4 859 167 | 4 900 000 | Intérêts sur la mise à disposition de la ligne de trésorerie (sera ajustée en cours d'année en fonction de la négociation de la ligne de trésorerie) |
| TOTAL CHAPITRE 66 | | 73 700 000 | 69 900 000 | |

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Ce poste représente 1,01% des dépenses réelles de fonctionnement.

| Article | Intitulé | Budget total 2022 | BP 2023 | Différence |
|--------------------------|---|-------------------|-------------------|--------------------|
| 6714 | Bourses et prix | 700 000 | 775 000 | 75 000 |
| 6718 | Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion | 10 959 660 | 2 000 000 | - 8 959 660 |
| 673 | Titres annulés (sur exercices antérieurs) | 10 774 636 | 25 834 453 | 15 059 817 |
| 67441 | Aux budgets annexes et aux régies dotées de la seule autonomie financière | 10 800 000 | - | - 10 800 000 |
| 6748 | Autres subventions exceptionnelles | 5 440 000 | 4 990 000 | - 450 000 |
| TOTAL CHAPITRE 67 | | 38 674 296 | 33 599 453 | - 5 074 843 |

Article « 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion »

Sont prévus à cet article 2 000 000 F CFP en prévisions de règlement d'éventuels protocoles transactionnels, de pénalités de retard ou de charges suite à des décisions de justice.

Article « 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) » :

10 000 000 F CFP inscrits à ce poste permettront de couvrir d'éventuelles annulations de titres de redevance des ordures ménagères émises avant 2013 (avant création des budgets annexes), des titres de recettes d'autres natures (TCA et autres recettes portant sur des exercices antérieurs à 2022) ainsi que des annulations de spectacles durant l'exercice 2021.

15 834 453 F CFP sont destinés aux remboursements de trop-perçus au titres des opérations de fonctionnement du Contrat d'Agglomération dont :

- ✓ 8 407 568 F CFP sur l'opération « Mesure jeunesse et prévention »
- ✓ 7 426 885 F CFP sur l'opération « projet socioculturel de Saint-Louis (Fonctionnement)

Article « 6748 – Autres subventions exceptionnelles » :

Une enveloppe de 4 390 000 F CFP est prévue à cet article pour les demandes de subventions exceptionnelles formulées en cours d'exercice, par des associations culturelles, sportives ou à caractère éducatif.

Chapitre 014 - Atténuation de produits.

Le compte 739 est destiné aux versements et restitutions d'impôts et de taxes de la collectivité au profit de tiers. Le chapitre 014 représente de 1,27% des dépenses réelles de fonctionnement.

42 309 644 F CFP sont prévus à l'article « 73918 – Autres versements sur autres impôts locaux ou assimilés » dont :

- 29 723 644 F CFP pour le reversement à la Nouvelle-Calédonie des frais de mise en recouvrement de la fiscalité, soit 4% des centimes additionnels perçus par la commune en 2022.
- 12 586 272 F CFP pour le remboursement du trop perçu de FIP fonctionnement des exercices 2018 et 2019 à la Nouvelle-Calédonie, pour mémoire, 25 172 272 F CFP au total ont été remboursés en 2021 et 2022.

Chapitre 022 - Dépenses imprévues

L'article L221-3 du Code des communes de la Nouvelle-Calédonie permet l'inscription d'une provision pour dépenses imprévues au budget primitif, dans la limite de 7,5 % des dépenses de la section.

Pour l'exercice 2023, la somme inscrite à ce chapitre est de 8 650 792 F CFP.

2 – DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses d'ordre de fonctionnement correspondent à l'autofinancement (l'épargne brute) de la Ville. L'excédent de recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement doit permettre de couvrir les dépenses d'amortissement et d'autofinancer une partie des dépenses d'investissement (dont le remboursement du capital de la dette)

Chapitre 042 - Dotations aux amortissements

Article « 6811 – Dotations aux amortissements » :

Les amortissements des biens incorporels et corporels sont imputables à l'article « 6811 - Dotations aux amortissements sur immobilisations » et sont estimés à 230 000 000 F CFP pour l'année 2023.

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement.

Un transfert de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 137 933 176 F CFP permet l'équilibre budgétaire.



Section d'investissement

La section d'investissement regroupe les recettes et les dépenses nécessaires aux programmes d'investissement engagés à l'initiative de la Ville ainsi qu'aux travaux de maintien en l'état de son patrimoine.

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement de la section investissement est constitué de ressources propres d'origine interne (les excédents de fonctionnement, les provisions, les cessions d'immobilisation etc.) et de ressources propres d'origine externe (subventions d'investissement essentiellement). Les recettes d'investissement se répartissent comme suit au budget primitif 2023 :

| RECETTES D'INVESTISSEMENT | Budget total 2022 | BP 2023 | Différence |
|---|----------------------|----------------------|----------------------|
| Chap 13,20,23, 45 - Recettes d'investissement réelles | 223 897 660 | 211 009 403 | - 12 888 257 |
| Chap 024 - Produits des cessions | 109 882 258 | 128 540 000 | 18 657 742 |
| Chap. 16 - Emprunt | 435 888 541 | 355 892 410 | - 79 996 131 |
| Chap 27 - Autres immobilisations financières | 12 190 000 | 12 390 000 | 200 000 |
| Total recettes réelles d'investissement | 781 858 459 | 707 831 813 | - 74 026 646 |
| Chap. 021 - Virement de la section de fonctionnement | 88 642 083 | 137 933 176 | 49 291 093 |
| Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 230 400 000 | 230 000 000 | - 400 000 |
| Total recettes d'ordre d'investissement | 319 042 083 | 367 933 176 | 48 891 093 |
| Art 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé | 388 278 626 | 168 960 112 | - 219 318 514 |
| Art 001 - Excédent d'investissement reporté | - | 12 362 940 | 12 362 940 |
| Total affectation de résultat | 388 278 626 | 181 323 052 | - 206 955 574 |
| Restes à réaliser N-1 / N | 187 831 760 | 235 350 974 | 47 519 214 |
| Total restes à réaliser N-1 / N | 187 831 760 | 235 350 974 | 47 519 214 |
| TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT | 1 677 010 928 | 1 492 439 015 | - 184 571 913 |

1 – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les recettes réelles d'investissement s'entendent de l'ensemble des recettes d'investissement de l'exercice entraînant des mouvements réels. Elles représentent **56,31%** des recettes totales d'investissement qui sont d'un montant de 1 257 088 041 FCFP.

| RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | BP 2023 | Poids (en %) |
|--|--------------------|----------------|
| Chap 13,20,23, 45 - Recettes d'investissement réelles | 211 009 403 | 29,81% |
| Total recettes d'investissement affectées à une opération | 211 009 403 | 29,81% |
| Chap 024 - Produits des cessions | 128 540 000 | 18,16% |
| Chap 16 - Emprunt | 355 892 410 | 50,28% |
| Chap 27 - Autres immobilisations financières | 12 390 000 | 1,75% |
| Total recettes d'investissement non affectées à une opération | 496 822 410 | 70,19% |
| TOTAL RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT | 707 831 813 | 100,00% |

Recettes réelles d'investissement individualisées

a) Recettes issues du contrat d'agglomération :

Pour 2023, la Ville inscrit 5 070 845 F CFP de recettes dans le cadre du Contrat d'Agglomération, ces recettes ne concernent qu'une opération :

| N° Op | Intitulé | Part. | Taux | Tranche 2023 | Reliquats 2022 | Total BP 2023 |
|------------------------------------|--|-------|--------|--------------|------------------|------------------|
| 10517 | PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2022 | État | 64,36% | - | 4 112 394 | 4 112 394 |
| | | PS | 15% | - | 958 451 | 958 451 |
| Total Recettes CA 2017/2021 | | | | - | 5 070 845 | 5 070 845 |

b) Recettes hors contrat d'agglomération :

| N° Op | Intitulé | Provenance | BP 2023 |
|-------------------------------|--------------------------------------|------------|--------------------|
| 0200 | EQUIPEMENTS TOUS SERVICES | NC | 2 500 000 |
| 1200 | AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS | État - ANS | 4 883 043 |
| 12518 | POLE SECURITE - GENDARMERIE | État | 35 163 086 |
| 13020 | AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE | NC | 5 000 000 |
| 13921 | CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES | PS | 26 475 000 |
| | | ACE | 9 302 954 |
| 2100 | OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS | NC | 4 000 000 |
| | | Tiers | 3 000 000 |
| 2200 | ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES | État | 16 965 752 |
| | | NC | 16 870 112 |
| | | Tiers | 56 778 611 |
| Total Recettes hors CA | | | 180 938 558 |

Opération « 0200 - EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918) » :

A cette opération sont prévus 2 500 000 F CFP de la Nouvelle-Calédonie dans le cadre du plan de gestion en ressource en eau potable de la Vallée de La Coulée (gyrobroyage et création de pare-feux végétalisés)

Opération « 1200 - AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319) » :

4 883 043 F CFP de reliquats d'une subvention de l'Agence Nationale du Sport sont prévus pour la réfection des terrains de tennis de Boulari.

Opération « 12518 - POLE SECURITE - GENDARMERIE » :

Sont inscrits à cette opération 35 163 086 F CFP de reliquats non engagés.

Opération « 13020 - AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE » :

A cette opération est prévue une recette de 5 000 000 F CFP de la DAVAR (NC) dans le cadre du fonds de soutien pour la politique de l'eau partagée.

Opération « 13921 - CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES » :

Sont inscrits à cette opération 37 777 954 F CFP de reliquats non engagés dont 26 475 000 F CFP de la province Sud et 9 302 954 F CFP de Agence Calédonienne de l'Énergie.

Opération « 2100 - OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS » (Compte 45) :

Les recettes inscrites à cet article correspondent aux remboursements par des tiers de travaux réalisés par la commune, se décomposant comme suit :

- 4 000 000 F CFP de la Nouvelle-Calédonie pour le faucardage manuel ou mécanique des berges des cours d'eau,
- 3 000 000 F CFP de particuliers pour le nettoyage de terrains par la commune.

Opération « 2200 - ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES » :

Suite aux intempéries de 2022, plusieurs éboulements ont été recensés sur le territoire communal, certains d'entre eux sur terrains privés. Il convient ainsi de partager les coûts de travaux entre tous les tiers concernés.

Ainsi, 90 614 475 F CFP de recettes sont prévus comme suit :

| | Coût des travaux | Part Ville | Remboursement par un Tiers (Chap. 45 - Opérations pour comptes de tiers) | | | Subventions (Chap. 13) | |
|--|--------------------|-----------------------|---|------------------|-------------------|------------------------|-------------------|
| | | | NC | CDE | Particulier | État | NC |
| Réparation de l'ouvrage Mamié | 55 000 000 | 9 255 637 | 28 778 611 | | | 16 965 752 | |
| Réparation suite glissement de terrain en aval de la Rue Montrouzier | 52 791 392 | 17 921 280 | | 9 000 000 | 9 000 000 | | 16 870 112 |
| Confortement de talus rue des Sables | 30 000 000 | 20 000 000 | | | 10 000 000 | | |
| Total | 137 791 392 | 47 176 917 | 28 778 611 | 9 000 000 | 19 000 000 | 16 965 752 | 16 870 112 |
| | | Total recettes | 90 614 475 | | | | |

Recettes réelles d'investissement non-individualisées ou financières

Chapitre 13 – Subventions d'investissement

A l'article « 1328 - *Autres* » est inscrite une recette d'un montant de 25 000 000 F CFP correspondant au remboursement par la SECAL d'une avance de subvention faite par la ville.

Chapitre 024 – Produit de cessions

128 540 000 F CFP de cessions sont prévues dont :

- 96 500 000 F CFP : Cession des actions de la SAEM Mont-Dore Environnement,
- 14 500 000 F CFP : Cession des actions de la SAEM Agglo,
- 2 000 000 F CFP : Divers ventes aux enchères.

Chapitre 27 – Autres immobilisations financières

A l'article « 27638 – *Autres établissements publics* » est inscrite la somme de 12 390 000 F CFP correspondant au remboursement au budget principal du capital de la dette contractée avant 2019 par le budget annexe Eau. On retrouve ce montant à l'article « 1687 – *Autres dettes* » en dépenses d'investissement du budget annexe Eau.

Chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilés

A l'article « 1641 – *Emprunts en euros* » sont inscrits 355 892 410 F CFP d'emprunts pour financer le budget d'investissements 2023.

2 – RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les dotations aux amortissements des biens corporels et incorporels sont inscrites en dépenses de la section de fonctionnement à l'article « 6811 – *Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles* » pour un montant de 230 000 000 F CFP.

Il convient d'affecter la somme équivalente en recettes de la section d'investissement au chapitre « 28 - *Amortissements des immobilisations* ».

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement

Un transfert provenant de la section de fonctionnement vers la section d'investissement d'un montant de 137 933 176 F CFP permet l'équilibre budgétaire.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'inscrire :

- ✓ 168 960 112 F CFP à l'article « 1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé » afin de couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.
- ✓ 12 362 940 F CFP à l'article « 001 - Excédent d'investissement reporté ».

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement comprennent essentiellement des opérations qui se traduisent par une modification de la consistance ou de la valeur du patrimoine de la commune (achats de matériels durables, construction ou aménagement de bâtiments, travaux de voirie, acquisition de titres etc.). Elles comprennent également le montant du remboursement en capital des emprunts et les différences sur réalisations d'immobilisation, en cas de moins-value sur la cession d'un élément du patrimoine.

| DEPENSES D'INVESTISSEMENT | Budget total 2022 | BP 2023 | Différence |
|--|----------------------|----------------------|----------------------|
| Chap 20, 21,23, 45 - Dépenses d'investissement réelles | 668 861 436 | 598 026 382 | - 70 835 054 |
| Chap 13 - Subventions d'équipements | 1 623 269 | - | - 1 623 269 |
| Chap 16 - Emprunt et dettes assimilés | 430 000 000 | 430 000 000 | - |
| Chap 204 - Subventions d'équipement | 47 796 090 | 71 600 000 | 23 803 910 |
| Chap 26 - Participations et créances rattachées à des participants | 156 000 | - | - 156 000 |
| Total dépenses réelles d'investissement | 1 148 436 795 | 1 099 626 382 | - 48 810 413 |
| Chap 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 1 024 402 | 1 024 402 | - |
| Total dépenses d'ordre d'investissement | 1 024 402 | 1 024 402 | - |
| Déficit d'investissement reporté (Art. 001) | 123 132 369 | - | - 123 132 369 |
| Total affectation de résultat | 123 132 369 | - | - 123 132 369 |
| Restes à réal N-1 / N | 404 417 362 | 391 788 231 | - 12 629 131 |
| Total restes à réaliser N-1 / N | 404 417 362 | 391 788 231 | - 12 629 131 |
| TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT | 1 677 010 928 | 1 492 439 015 | - 184 571 913 |

1 – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles d'investissement s'entendent de l'ensemble des dépenses d'investissement de l'exercice entraînant des mouvements réels.

Elles s'élèvent pour 2023 à 1 099 626 382 F CFP.

| DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | BP 2023 | Poids (en %) |
|--|----------------------|---------------|
| Chap 20, 21, 23, 45 - Dépenses d'investissement réelles | 598 026 382 | 54,4% |
| Total dépenses d'investissement affectées à une opération | 598 026 382 | 54,4% |
| Chap 16 - Emprunt et dettes assimilés | 430 000 000 | 39,1% |
| Chap 204 - Subventions d'équipement | 71 600 000 | 6,5% |
| Total dépenses d'investissement non affectées à une opération | 501 600 000 | 45,6% |
| TOTAL DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT | 1 099 626 382 | 100,0% |

Dépenses réelles d'investissement individualisées

a) Dépenses du contrat d'agglomération :

| N° Op | Intitulé | Report 2022/2023 | BP 2023 |
|---|---|--------------------|-------------------|
| 10517 | PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2022 (AP 2617) | 4 336 788 | 45 000 000 |
| 13120 | PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2022 (AP 5220) | 165 093 213 | 12 000 000 |
| Total Opérations Contrat d'Agglomération | | 169 430 001 | 57 000 000 |

L'opération « 13120 - PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2022 (AP 5220) » devrait se terminer courant 2023.

b) Dépenses hors contrat d'agglomération :

- ✓ Les opérations « impondérables » regroupant les opérations en cours d'achèvement qu'il serait difficile d'interrompre sans conséquences. On constate une augmentation de près de 190 MF sur l'opération « 2200 - ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222) » sur laquelle sont réalisés les travaux nécessaires suite aux intempéries de 2022.

| N° Op | Intitulé | Report 2022/2023 | BP 2023 |
|---------------------------------------|--|-------------------|--------------------|
| 12518 | POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518) | 8 835 161 | 5 000 000 |
| 13321 | RENOVATION IOH (AP 6021) | 12 716 571 | 7 000 000 |
| 13621 | CANIPARC | 487 212 | 4 500 000 |
| 13921 | CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921) | 5 473 416 | 30 000 000 |
| 2200 | ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222) | 4 572 173 | 192 791 392 |
| Total Opérations impondérables | | 32 084 533 | 239 291 392 |

- ✓ Les opérations récurrentes (entretien du patrimoine communal) qui augmentent de 38 MF par rapport à 2022.

| N° Op | Intitulé | Report 2022/2023 | BP 2023 |
|---|---|--------------------|--------------------|
| 0200 | EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918) | 9 414 616 | 10 972 000 |
| | <i>dont matériels Services Techniques</i> | - | 850 000 |
| | <i>dont mobilier et équipements tous services</i> | 1 197 699 | 977 000 |
| | <i>dont équipements PM, Centre de secours et Service d'Hygiène et Santé Publiques</i> | 8 051 175 | 7 645 000 |
| | <i>dont équipements culturels et sportifs</i> | 165 742 | 1 500 000 |
| 0300 | AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919) | 13 762 690 | 12 000 000 |
| 0400 | AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018) | 5 309 789 | 10 300 000 |
| 0500 | MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818) | 21 997 199 | 5 700 000 |
| | <i>dont matériels de transports PM, CIS d'Hygiène et Santé Publiques</i> | 21 997 199 | 5 700 000 |
| 0600 | REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118) | 38 851 782 | 40 000 000 |
| 0700 | EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES | 7 835 858 | 5 000 000 |
| 0800 | AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218) | 17 276 756 | 20 020 000 |
| 0900 | INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518) | 16 015 524 | 18 237 990 |
| | <i>dont logiciels</i> | 10 439 378 | 15 315 000 |
| | <i>dont divers matériels informatiques</i> | 5 576 146 | 1 922 990 |
| | <i>dont divers câblages et matériels de déploiement WIFI</i> | - | 1 000 000 |
| 1000 | AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318) | 12 299 201 | 21 630 000 |
| 1100 | AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420) | 7 190 373 | 21 550 000 |
| | <i>dont matériels techniques : projecteurs, matériels audios ...</i> | 905 240 | 6 000 000 |
| | <i>dont divers travaux de rénovation des infrastructures culturelles</i> | 6 285 133 | 15 550 000 |
| 1200 | AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319) | 9 881 667 | 30 500 000 |
| 1300 | DEVELOPPEMENT DURABLE | 6 571 456 | - |
| 1400 | AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR | 1 083 620 | 2 000 000 |
| 1600 | AMENAGEMENT DES CIMETIERES | 879 164 | 680 000 |
| 1700 | AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418) | 2 530 264 | 8 000 000 |
| 1800 | COMMUNICATION | 50 202 | 2 220 000 |
| Total Opérations d'entretien du patrimoine | | 170 950 161 | 208 809 990 |

- ✓ Les autres opérations parmi lesquelles on constate un effort de 36 MF sur l'opération « 8513 - VIDEO PROTECTION (AP 2113) »

| N° Op | Intitulé | Report 2022/2023 | BP 2023 |
|--------------------------------|--|---------------------|-------------------|
| 0100 | ACQUISITIONS FONCIERES | - | 1 925 000 |
| 10116 | AMENAGEMENT ROUTE DE LA MONTAGNE DES SOURCES | 159 000 | - |
| 13020 | AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE | 199 852 | 5 000 000 |
| 13421 | AMENAGEMENTS ILOT BAILLY | - | 7 000 000 |
| 13521 | BASSIN LUDIQUÉ PISCINE (AP 6422) | 3 428 373 | 8 000 000 |
| 13821 | PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE | 291 500 | - |
| 14122 | AMENAGEMENT SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL | - | 11 000 000 |
| 2100 | OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS | - | 7 000 000 |
| 6811 | AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411) | 4 988 238 | - |
| 8513 | VIDEO PROTECTION (AP 2113) | 6 284 497 | 42 000 000 |
| Total Autres opérations | | 15 351 460 | 81 925 000 |

Dépenses réelles d'investissement non individualisées ou financières

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

A ce chapitre la ville prévoit 3 000 000 F CFP de frais d'études pour la prochaine génération du Contrat d'Agglomération ainsi que 8 000 000 F CFP pour les frais d'études liés à la révision du PUD.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

La somme de 430 000 000 F CFP inscrite à l'article « 1641 - Emprunts en euros » est destinée au remboursement de la dette en capital.

Il est prévu un emprunt de 356 000 000 F CFP cette année, donc un désendettement de 74 000 000 F CFP sur le budget principal.

Chapitre 204 - Subventions d'équipement versées

La subvention à verser à la SECAL dans le cadre de la concession du centre-ville s'élève pour 2023 à 65 000 000 F CFP sur lesquels 25 000 000 F CFP seront remboursés. Ainsi, le montant de la participation pour l'année 2023 sera de 40 000 000 F CFP.

Deux subventions d'équipements sont prévues pour des associations de Saint-Louis dont 2 500 000 F CFP pour la rénovation de l'église et 2 500 000 F CFP pour la rénovation de la maison de la chefferie du Mont-Dore.

Enfin, le montant de la subvention d'investissement allouée au GIE Sérail s'élève à 1 600 000 F CFP.

2 – DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Il est proposé d'inscrire la somme de 1 024 402 F CFP à l'article « 13932 - FIP équipement » correspondant au montant d'amortissement d'une subvention perçue par la Ville en 2015 dans le cadre de l'acquisition d'un camion de pompiers.

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif, dans lequel figurent les éléments suivants :

- état des dépenses engagées non mandatées à la date du 31 décembre de l'exercice courant,
- état des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 de l'exercice courant.

| N° OP | Intitulé | Dépenses | Recettes |
|--|---|--------------------|--------------------------|
| 0200 | EQUIPEMENTS TOUS SERVICES (AP 3918) Province Sud | 9 414 616 | 614 483 |
| 0300 | AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919) | 13 762 690 | |
| 0400 | AMENAGEMENT CONSEIL DE QUARTIERS (AP 4018) | 5 309 789 | |
| 0500 | MATERIELS DE TRANSPORT (AP 4818) | 21 997 199 | |
| 0600 | REVETEMENTS ROUTIERS (AP 4118) | 38 851 782 | |
| 0700 | EXTENSION RESEAUX ELECTRIQUES | 7 835 858 | |
| 0800 | AMENAGEMENTS BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218) État | 17 276 756 | 10 238 024 |
| 0900 | INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518) | 16 015 524 | |
| 1000 | AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318) | 12 299 201 | |
| 10116 | AMENAGEMENT ROUTE DE LA MONTAGNE DES SOURCES | 159 000 | |
| 10517 | PROJET SOCIOCULTUREL STL CA 2017/2021 (AP 2617) État Province Sud | 4 336 788 | 49 666 746 11 575 532 |
| 1100 | AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS CULTURELS (AP 5420) | 7 190 373 | |
| 1200 | AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SPORTIFS (AP 5319) État | 9 881 667 | 6 507 233 |
| 12518 | POLE SECURITE - GENDARMERIE (AP 3518) | 8 835 161 | |
| 1300 | DEVELOPPEMENT DURABLE Nouvelle-Calédonie | 6 571 456 | 7 500 000 |
| 13020 | AMENAGEMENT VALLEE DE LA COULEE | 199 852 | |
| 13120 | PHOTOVOLTAIQUE CA 2017/2021 (AP 5220) État Province Sud | 165 093 213 | 88 999 197 26 699 759 |
| 13321 | RENOVATION IOH (AP 6021) État | 12 716 571 | 8 350 000 |
| 13521 | BASSIN LUDIQUÉ PISCINE | 3 428 373 | |
| 13621 | CANIPARC | 487 212 | |
| 13821 | PLAN DE TRANSITION ENERGETIQUE | 291 500 | |
| 13921 | CONFORT THERMIQUE DANS LES ECOLES (AP 5921) | 5 473 416 | |
| 1400 | AMENAGEMENTS D'ACCESSIBILITE POUR PMR | 1 083 620 | |
| 1600 | AMENAGEMENTS DES CIMETIERES | 879 164 | |
| 1700 | AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418) | 2 530 264 | |
| 1800 | COMMUNICATION | 50 202 | |
| 2200 | ALEAS METEOROLOGIQUES ET CLIMATIQUES (AP 6222) | 4 572 173 | |
| 6811 | AMENAGEMENT MONT GOUMBA (AP 1411) | 4 988 238 | |
| 8513 | VIDEO PROTECTION (AP 2113) FIP Équipement | 6 284 497 | 25 200 000 |
| OPFI | Remboursement du capital | 1 616 226 | |
| OPNI | Frais d'études pour la prochaine génération du CA | 2 355 850 | |
| Total Restes à réaliser 2022 / 2023 | | 391 788 231 | 235 350 974 |

Le solde des restes à réaliser en investissement sur le budget principal est déficitaire de 156 437 257 F CFP.

D – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2023 est équilibrée de la manière suivante :

| | |
|--|------------------------|
| Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre) | 3 698 422 897 F |
| Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre) | <u>3 698 422 897 F</u> |
| Solde de la section de fonctionnement (I) | 0 F |

Équilibre de la section de fonctionnement – (I+II) 0 F

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2023 est équilibrée de la manière suivante :

| | |
|--|------------------------|
| Recettes d'investissement (Réelles et ordre) | 1 075 764 989 F |
| Dépenses d'investissement (Réelles et ordre) | <u>1 100 650 784 F</u> |
| Solde des opérations de l'exercice 2023 – Déficit (I) | - 24 885 795 F |

| | |
|--|----------------------|
| Report du résultat excédentaire d'investissement 2022 (II) | 12 362 940 F |
| Affectation du solde de fonctionnement excédentaire de 2022 (III) | 168 960 112 F |

| | |
|---|------------------------|
| Restes à réaliser en recettes d'investissement | 235 350 974 F |
| Restes à réaliser en dépenses d'investissement | <u>391 788 231 F</u> |
| Solde des Restes à réaliser – Déficit (IV) | - 156 437 257 F |

Équilibre de la section d'investissement – (I+II+III+IV) 0 F



BUDGET ANNEXE EAU

Le budget annexe de l'eau, créé en 2012 conformément à l'arrêté du 11 décembre 2009, est équilibré en dépenses et en recettes pour la somme totale de 447 141 297 F CFP, dont 90 252 729 F CFP en section de fonctionnement et 219 200 302 F CFP en section d'investissement.



Section de fonctionnement

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Le service de l'eau potable a été délégué en 2019 à la Calédonienne des Eaux, délégataire de service public. Les crédits en recettes de fonctionnement sont du même niveau qu'en 2022.

| RECETTES DE FONCTIONNEMENT | Budget total 2022 | BP 2023 | Différence |
|--|-------------------|-------------------|------------|
| Chap 70 - Ventes de produits fabriqués, prestations de service | 1 400 000 | 1 400 000 | - |
| Chap 75 - Autres produits de gestion courante | 82 000 000 | 82 000 000 | - |
| Total recettes réelles de fonctionnement | 83 400 000 | 83 400 000 | - |
| Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 6 852 729 | 6 852 729 | - |
| Total recettes d'ordre de fonctionnement | 6 852 729 | 6 852 729 | - |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | 90 252 729 | 90 252 729 | - |

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – Produits des services du domaine

Article « 70121 – Contre-valeur taxe sur les consommations d'eau » :

A cet article sont inscrites les recettes pour les occupations du domaine public communal pour 1 400 000 F CFP.

Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante

Article « 757 – Redevances versées par les fermiers et concessionnaires » :

Les recettes inscrites au titre des redevances versées par les fermiers et les concessionnaires s'élèvent à 60 000 000 F CFP.

Article « 758 – Produits divers de gestion courante » :

Est constaté à cet article le produit de la vente d'eau « en gros » à la Calédonienne Des Eaux. 18 000 000 F CFP inscrits représentent le produit de revente de 1,5 million de m3 ainsi que 4 000 000 F CFP de droits d'accès au réseau. Cette prévision est du même niveau qu'en 2022.

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée » :

Les 6 852 729 F CFP inscrits à cet article correspondent à la reprise au résultat des subventions d'investissement transférables.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | Budget total 2022 | BP 2023 | Différence |
|---|-------------------|-------------------|------------------|
| Chap 011 - Charges à caractère général | 40 600 000 | 39 000 000 | - 1 600 000 |
| Chap 012 - Charges du personnel | 8 620 219 | 8 620 219 | - |
| Chap 66 - Charges financières | 5 350 000 | 6 000 000 | 650 000 |
| Total dépenses réelles de fonctionnement | 54 570 219 | 53 620 219 | - 950 000 |
| Chap 023 - Virement à la section d'investissement | 2 161 725 | 3 111 725 | 950 000 |
| Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 33 520 785 | 33 520 785 | - |
| Total dépenses d'ordre de fonctionnement | 35 682 510 | 36 632 510 | 950 000 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 90 252 729 | 90 252 729 | - |

1 – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Article « 6061 – Fournitures non stockables » :

A cet article est inscrite la somme de 37 000 000 F CFP concernant l'achat d'eau au Syndicat Intercommunal du Grand Nouméa (SIGN).

Article « 6152 – Entretien sur biens mobiliers » :

Il est proposé d'inscrire la somme de 2 000 000 F CFP à cet article pour divers entretiens sur les réseaux (routes des captages).

Chapitre 012 - Charges du personnel

La somme de 8 620 219 F CFP est inscrite à l'article « 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement » en remboursement de la masse salariale des agents de la Ville participant à la gestion du réseau d'eau au Budget Principal.

On retrouve ce montant à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » en recettes de fonctionnement du budget principal.

Chapitre 66 - Charges financières

Article « 66111 – Intérêts réglés à l'échéance » :

Le remboursement des intérêts des emprunts contractés par le budget annexe eau s'élève à 3 500 000 F CFP.

Article « 6618 – Intérêts des autres dettes » :

2 500 000 F CFP sont inscrits en vue du remboursement au Budget Principal des intérêts d'emprunts du budget annexe eau contractés avant l'exercice 2019.

On retrouve ce montant à l'article « 76233 – Par les budgets annexes des régies à autonomie financière » du budget principal.

2 – DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu par un virement de 3 111 725 F CFP au profit de la section d'investissement.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 6811 – Dotations aux amortissements » :

Les dotations aux amortissements seront de 33 520 785 F CFP.



Section d'investissement

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Opérations réelles d'investissement individualisées :

En section d'investissement, les recettes en opération individualisée, relevant du contrat d'agglomération 2017/2022, feront l'objet d'une inscription de recettes au BP 2023.

Les recettes inscrites sur les opérations « 10617 - RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2022 (AP 2717) » et « 12018 - RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP 3317) » sont des reliquats des exercices précédents.

| N° Op | Intitulé | État | % | Province Sud | % |
|------------------------------------|--|-------------------|-----|------------------|-----|
| 10617 | RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2022 (AP 2717) | 3 854 045 | 50% | 1 156 213 | 15% |
| 12018 | RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP 3317) | 4 644 652 | 50% | 1 393 396 | 15% |
| 12818 | RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2021 (AP 4718) | 4 500 000 | 50% | 1 350 000 | 15% |
| TOTAL RECETTES CA 2017/2021 | | 12 998 697 | | 3 899 609 | |

Recettes réelles d'investissement non individualisées ou financières :

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

Pour financer les opérations inscrites en dépenses d'investissement la Ville prévoit de recourir à l'emprunt. En conséquence, 52 265 837 F CFP sont inscrits à l'article « 1641 – Emprunts en euro »

2 – RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnement

L'équilibre budgétaire est atteint par un prélèvement de la section de fonctionnement de 3 111 725 F CFP.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les recettes d'investissement inscrites au titre des amortissements s'élèvent à 33 520 785 F CFP.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

- ✓ Le résultat excédentaire de fonctionnement 2022 de 18 992 606 F CFP est inscrit à l'article « 1068 – Autres réserves ».

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement individualisées :

a) Opérations individualisées (Contrat d'Agglomération)

| N° Op | Intitulé | Report 2022/2023 | BP 2023 |
|---|--|---------------------|-------------------|
| 10617 | RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2022 (AP 2717) | 3 355 773 | - |
| 12018 | RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP 3317) | 283 868 | 9 500 000 |
| 12818 | RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2022 (AP 4718) | 92 919 479 | 49 375 000 |
| Total Opérations Contrat d'Agglomération | | 96 559 120 | 58 875 000 |

a) Opérations individualisées (Hors Contrat d'Agglomération)

| N° Op | Intitulé | Report 2022/2023 | BP 2023 |
|---|-------------------------------------|---------------------|-------------------|
| 12217 | RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU | 8 234 380 | 14 000 000 |
| Total Opérations Contrat d'Agglomération | | 8 234 380 | 14 000 000 |

Dépenses réelles d'investissement non individualisées ou financières :

Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles

Article « 2031 – Frais d'études » :

5 000 000 F CFP sont prévus à cet article pour des études afin de préparer la prochaine génération du Contrat d'Agglomération.

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

Article « 1687 – Autres dettes » :

A cet article figure la somme de 12 390 000 F CFP correspondant au remboursement du capital des emprunts contractés avant 2019 au Budget Principal.

On retrouve ce montant à l'article « 27638 - Autres établissements publics » du budget principal.

Article « 1641 – Emprunts en euros » :

Il est prévu 6 300 000 F CFP de remboursement du capital des emprunts contractés par le budget annexe Eau.

2 – DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 1391... – Subv. d'investissement inscrites c/résultat » :

6 852 729 F CFP sont portés à ce compte au vu du transfert au compte de résultat de la part 2023 des subventions d'investissement.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

- ✓ Le résultat déficitaire d'investissement 2022 de 39 439 125 F CFP est inscrit à l'article « 1068 – Autres réserves ».

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif, dans lequel figure les éléments suivants :

- état des dépenses engagées non mandatées à la date du 31 décembre de l'exercice courant,
- état des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 de l'exercice courant.

| N° OP | Intitulé | Dépenses | Recettes |
|--------------|---|-------------------|-------------------|
| 10617 | RESERVOIR DE PDF LIMOUSIN CA 2017/2022 (AP 2717) | 3 355 773 | |
| | Subvention de l'État | | 12 653 033 |
| | Subvention de la province Sud | | 3 795 910 |
| 12018 | RESERVOIR DE ROBINSON CA 2017/2022 (AP3317) | 283 868 | |
| 12818 | RENF.AEP COL DE PLUM CA 2017/2022 (AP 4718) | 62 919 479 | |
| | Subvention de l'État | | 60 007 100 |
| | Subvention de la province Sud | | 17 955 000 |
| 12217 | RENFORCEMENT ET EXTENSION DE RESEAU | 8 401 028 | |
| OPNI | Frais d'études Renforcement AEP Col de Plum hors CA | 1 383 300 | |
| Total | | 76 343 448 | 94 411 043 |

Le solde des restes à réaliser en investissement sur le budget annexe eau est excédentaire de 18 067 595 F CFP.

D – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2023 est équilibrée de la manière suivante :

| | |
|---|---------------------|
| Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre) | 90 252 729 F |
| Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre) | <u>90 252 729 F</u> |
| Solde de la section de fonctionnement | 0 F |
|  Section d'investissement | |

La section d'investissement pour l'exercice 2023 est équilibrée de la manière suivante :

| | |
|--|-----------------------|
| Recettes d'investissement (Réelles et ordre) | 105 796 653 F |
| Dépenses d'investissement (Réelles et ordre) | <u>103 417 729 F</u> |
| Solde des opérations de l'exercice 2023 – Excédent (I) | 2 378 924 F |
| Solde d'investissement déficitaire 2022 (II) | - 39 439 125 F |
| Affectation du solde de fonctionnement excédentaire de 2022 (III) | 18 992 606 F |
| Restes à réaliser en recettes d'investissement | 94 411 043 F |
| Restes à réaliser en dépenses d'investissement | <u>76 343 448 F</u> |
| Solde des Restes à réaliser – Excédent (IV) | 18 067 595 F |
| Équilibre de la section d'investissement – (I+II+III+IV) | 0 F |



BUDGET ANNEXE

ASSAINISSEMENT

Le budget annexe de l'assainissement, créé en 2012 conformément à l'arrêté du 11 décembre 2009, est équilibré en dépenses et en recettes pour la somme totale de 215 077 522 F CFP, dont 109 792 829 F CFP en section de fonctionnement et 105 284 693 F CFP en section d'investissement.



Section de fonctionnement

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| Chap. | Article | Budget total 2022 | BP 2023 |
|---|---|--------------------|--------------------|
| 70 | 70611 Redevances d'assainissement collectif | 105 000 000 | 105 000 000 |
| 042 | 777 Quote-part des subventions d'investissement virée | 4 792 829 | 4 792 829 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 109 792 829 | 109 792 829 |

RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 – Produits des services du domaine

Article « 70611 – Redevances d'assainissement collectif » :

A cet article sont inscrites les redevances d'assainissement collectif, tenant compte des réalisations des exercices précédents.

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée » :

Pour 2023, la Ville inscrit 4 792 829 F CFP à cet article au titre de la reprise au résultat de la part des subventions perçues en investissement.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | Budget total 2022 | BP 2023 | Différence |
|---|--------------------|--------------------|--------------------|
| Chap 011 - Charges à caractère général | 58 659 728 | 57 150 000 | - 1 509 728 |
| Chap 012 - Charges du personnel | 23 448 891 | 23 800 624 | 351 733 |
| Chap 66 - Charges financières | 200 000 | 185 000 | - 15 000 |
| Chap 67 - Charges exceptionnelles | 1 000 000 | 1 000 000 | - |
| Total dépenses réelles de fonctionnement | 83 308 619 | 82 135 624 | - 1 172 995 |
| Chap 023 - Virement à la section d'investissement | 12 833 864 | 14 006 859 | 1 172 995 |
| Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 13 650 346 | 13 650 346 | - |
| Total dépenses d'ordre de fonctionnement | 26 484 210 | 27 657 205 | 1 172 995 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 109 792 829 | 109 792 829 | - |

1 – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

Article « 611 – Contrat de prestation de services » :

21 500 000 F CFP sont inscrits pour l'entretien de la STEP et du réseau de collecte de Boulari, pour la convention avec la ville de Nouméa portant sur l'usage de la STEP de Yahoué et pour le service de facturation de la redevance d'assainissement par la CDE.

Article « 6152 – Entretien et réparations sur biens immobiliers » :

30 000 000 F CFP sont portés à cet article pour le curage de fossés et pour l'entretien des réseaux d'assainissement.

Article « 617 – Études et recherches » :

Une enveloppe de 200 000 F CFP est réservée pour l'élaboaration du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RQPS) de l'assainissement.

Article « 6287 – Remboursement de frais » :

Enfin, 5 450 000 F CFP seront inscrits au titre des remboursements de frais au budget principal (électricité, carburant ...)

Chapitre 012 - Charges du personnel

Article « 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement » :

La somme de 23 800 624 F CFP est inscrite à l'article en remboursement de la masse salariale des agents de la Ville participant à la gestion du réseau d'assainissement au Budget Principal.

Il est proposé une réévaluation de +1,5% des charges de personnel.

On retrouve ce montant à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » du budget principal.

Chapitre 66 - Charges financières

Article « 66111 – Intérêts réglés à l'échéance » :

La somme de 185 000 F CFP prévue à cet article correspond aux intérêts des emprunts contractés par le budget annexe Assainissement.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Article « 6718 – Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion » :

1 000 000 F CFP sont prévus à cet article en prévisions des demandes de remboursement de la taxe d'assainissement.

2 – DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement

L'équilibre de la section de fonctionnement est obtenu par un virement de 14 006 859 F CFP au profit de la section d'investissement.

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les dotations aux amortissements (article 6811) sont prévues pour 13 650 346 F CFP pour l'exercice 2023.



Section d'investissement

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Opérations réelles d'investissement individualisées :

En section d'investissement, seule une opération individualisée fera l'objet d'une inscription de recettes au BP 2023.

| N° Op | Intitulé | Provenance | BP 2023 |
|-------------------------------|--|------------|-------------------|
| 1900 | ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019) | NC - FIPE | 26 207 047 |
| Total Recettes hors CA | | | 26 207 047 |

Cette recette provenant du FIP Équipement 2020 (Nouvelle-Calédonie) est prévue pour l'assainissement de la rue Délibes et goyaviers.

Opérations d'investissement non-individualisées et financières :

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

Il est prévu la somme de 10 735 717 F CFP à l'article « 1641 - Emprunts en euros ».

2 – RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnement

L'équilibre budgétaire est atteint par un prélèvement de la section de fonctionnement de 14 006 859 F CFP.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les recettes d'investissement inscrites au titre des amortissements s'élèvent à 13 650 346 F CFP.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Il est proposé d'inscrire :

- ✓ Le résultat excédentaire d'investissement 2022 de 7 540 041 F CFP à l'article « 001 – *Excédent d'investissement reporté* »,
- ✓ Le résultat excédentaire de fonctionnement 2022 de 33 144 683 F CFP à l'article « 1068 – *Autres réserves* ».

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement individualisées :

b) Opérations individualisées (Contrat d'Agglomération)

| N° Op | Intitulé | Report 2022/2023 | BP 2023 |
|---|---|---------------------|------------------|
| 14022 | ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 (AP 6122) | 17 541 844 | 2 000 000 |
| Total Opérations Contrat d'Agglomération | | 17 541 844 | 2 000 000 |

b) Opérations individualisées (Hors Contrat d'Agglomération)

| N° Op | Intitulé | Report 2022/2023 | BP 2023 |
|---|--|---------------------|-------------------|
| 1900 | ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019) | 26 951 051 | 78 000 000 |
| Total Opérations Contrat d'Agglomération | | 26 951 051 | 78 000 000 |

Dépenses réelles d'investissement non individualisées ou financières :

Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés

Article « 1641 – Emprunts en euros » :

1 060 000 F CFP seront nécessaires au remboursement du capital des emprunts contractés.

2 – DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 1391... – Subv. d'investissement inscrites c/résultat » :

4 792 829 F CFP sont inscrits à cet article pour permettre la reprise au compte de résultat des des subventions perçues en investissement.

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif, dans lequel figure les éléments suivants :

- état des dépenses engagées non mandatées à la date du 31 décembre de l'exercice courant,
- état des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 de l'exercice courant.

| N° OP | Intitulé | Dépenses | Recettes |
|--------------|---|-------------------|-------------------|
| 14022 | ASSAINISSEMENT RUE MIKI MIKI CA 2017/2021 (AP 6122) | 17 541 844 | |
| | Subvention de l'Etat | | 25 061 031 |
| 1900 | ASSAINISSEMENT DIVERS SECTEURS (AP 5019) | 26 951 051 | |
| Total | | 44 492 895 | 25 061 031 |

D – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2023 est équilibrée de la manière suivante :

| | |
|---|----------------------|
| Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre) | 109 792 829 F |
| Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre) | <u>109 792 829 F</u> |
| Solde de la section de fonctionnement | 0 F |

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2023 est équilibrée de la manière suivante :

| | |
|--|-----------------------|
| Recettes d'investissement (Réelles et ordre) | 64 599 969 F |
| Dépenses d'investissement (Réelles et ordre) | <u>85 852 829 F</u> |
| Solde des opérations de l'exercice 2023 – Déficit (I) | - 21 252 860 F |
| Solde d'investissement excédentaire 2022 (II) | 7 540 041 F |
| Affectation du solde de fonctionnement excédentaire de 2022 (III) | 33 144 683 F |
| Restes à réaliser en recettes d'investissement | 25 061 031 F |
| Restes à réaliser en dépenses d'investissement | <u>44 492 895 F</u> |
| Solde des Restes à réaliser – Déficit (IV) | - 19 431 864 F |
| Équilibre de la section d'investissement – (I+II+III) | 0 F |



BUDGET ANNEXE **ORDURES MENAGERES**

Par délibération n°65/16/VII relative à l'adoption des principes de l'optimisation de la gestion des déchets et du retour à l'équilibre du budget annexe des ordures ménagères, la Ville s'était engagée à réduire progressivement le déficit du budget annexe des ordures ménagères en vue de parvenir à l'équilibre à l'horizon 2021.

Le budget annexe des ordures ménagères est équilibré en dépenses et en recettes pour la somme totale de 371 347 746 F CFP.



Section de fonctionnement

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

| Chap. | Article | Budget total 2022 | BP 2023 |
|---|--|--------------------|--------------------|
| 70 | 70611 Redevance d'enlèvement des ordures ménagères | 345 000 000 | 345 000 000 |
| 77 | 774 Subventions exceptionnelles | 10 800 000 | - |
| Total recettes réelles de fonctionnement | | 355 800 000 | 345 000 000 |
| 042 | 777 Quote-part des subventions d'investissement transférée | 7 500 000 | 7 500 000 |
| Total recettes d'ordre de fonctionnement | | 7 500 000 | 7 500 000 |
| 002 | 002 Résultat d'exploitation reporté | 11 453 609 | 5 862 126 |
| Total affectation de résultat | | 11 453 609 | 5 862 126 |
| TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT | | 374 753 609 | 358 362 126 |

1 – RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses

La REOM attendue en 2023 est du même niveau qu'en 2022.

Chapitre 77 - Subventions exceptionnelles

Il convient de préciser que la subvention d'équilibre de 10 800 000 F CFP votée en 2022 était nécessaire pour atteindre l'équilibre budgétaire à un instant T.

De plus, une subvention d'équilibre votée doit être versée en totalité au cours de l'exercice.

Ainsi, suite aux réalisations effectives de l'exercice 2022 et avec l'apport de cette subvention d'équilibre, le budget annexe des ordures ménagères fait apparaître un excédent de 5 862 126 F repris en section de fonctionnement sur l'exercice 2023.

2 – RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 777 – Quote-part des subventions d'investissement virée » :

Pour 2023, la Ville inscrit 7 500 000 F CFP à cet article au titre du transfert au compte de résultat des subventions perçues en investissement.

3 – AFFECTATION DES RESULTATS

Il est proposé d'inscrire le résultat excédentaire de 2022 en section de fonctionnement à hauteur de **5 862 126 F CFP** à l'article « 002 – Résultat d'exploitation reporté ».

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

| DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | Budget total 2022 | BP 2023 | Différence |
|---|----------------------|--------------------|---------------------|
| Chap 011 - Charges à caractère général | 330 830 048 | 327 215 849 | - 3 614 199 |
| Chap 012 - Charges du personnel | 15 549 173 | 14 650 186 | - 898 987 |
| Chap 65 - Autres ch. de gestion courante | 4 000 000 | 1 600 000 | - 2 400 000 |
| Chap 67 - Charges exceptionnelles | 5 100 000 | 1 910 471 | - 3 189 529 |
| Chap 68 - Dotations aux provisions | - | - | - |
| Chap 022 - Dépenses imprévues | - | - | - |
| Total dépenses réelles de fonctionnement | 355 479 221 | 345 376 506 | - 10 102 715 |
| Chap 023 - Virement à la section d'investissement | 13 324 206 | 7 035 438 | - 6 288 768 |
| Chap 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections | 5 950 182 | 5 950 182 | - |
| Total dépenses d'ordre de fonctionnement | 19 274 388 | 12 985 620 | - 6 288 768 |
| TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT | 374 753 609 | 358 362 126 | - 16 391 483 |

1 – DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 011 - Charges à caractère général

| Article | Intitulé | Budget total 2022 | BP 2023 | Commentaires |
|------------------------|-----------------------------------|----------------------|--------------------|--|
| 6064 | Fournitures administratives | - | - | |
| 611 | Sous-traitance générale | 312 632 612 | 316 585 849 | Augmentation des marchés de collecte (Collecte et traitement des déchets recyclables ou non, collecte des déchets verts et gestion des relations avec les usagers) |
| 6135 | Locations mobilières | 164 208 | 150 000 | |
| 61523 | Voies et réseaux | 7 000 000 | 3 000 000 | Frais liés aux ramassages suite aux passages de cyclones |
| 617 | Études et recherches | 3 000 000 | 1 200 000 | Etude performance et AMO renouvellement des marchés des ordures ménagères et élaboration de la matrice des coûts |
| 6188 | Autres frais divers | 600 000 | 600 000 | |
| 6231 | Annonces et insertions | 362 478 | - | |
| 6236 | Catalogues et imprimés | 305 792 | 320 000 | |
| 6261 | Frais d'affranchissement | 4 904 910 | 3 500 000 | |
| 627 | Services bancaires et assimilés | 360 048 | 360 000 | |
| 6287 | A la collectivité de rattachement | 1 500 000 | 1 500 000 | Remboursement de frais (électricité, carburant...) au budget principal |
| TOTAL COMPTE 60 | | 330 830 048 | 327 215 849 | |

Chapitre 012 - Charges du personnel

Article « 6215 – Personnel affecté par la collectivité de rattachement » :

La somme de 14 650 186 F CFP est inscrite à l'article en remboursement de la masse salariale des agents de la Ville participant à la gestion des ordures ménagères au Budget Principal. Ce montant diminue de 5,8% par rapport à 2022 suite à une réorganisation du service.

On retrouve ce montant à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » du budget principal.

Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante

Article « 6541 – Créances admises en non-valeur »

La somme de 1 600 000 F CFP inscrite à ces articles correspond d'une part à l'admission en non-valeur de créances jugées irrécouvrables et d'autre part à la couverture d'éventuelles annulations de titres de recette sur exercices antérieurs.

Chapitre 67 - Charges exceptionnelles

Article « 6711 – Intérêts moratoires et pénalités sur marchés »

La somme de 100 000 F CFP est prévue à cet article.

Article « 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs)»

Il est prévu 1 810 471 F CFP en prévisions d'éventuelles annulations de titres sur exercices antérieurs.

2 – DEPENSES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les dotations aux amortissements (article 6811) s'élèvent à 5 950 182 F CFP pour l'exercice 2023.

- Un virement d'ordre vers la section d'investissement d'un montant de 7 035 438 FCFP est comptabilisé.



Section d'investissement

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

1 – RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT

Aucune recette réelles d'investissement n'est prévue en 2023.

2 – RECETTES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 021 - Virement de la section fonctionnement

L'équilibre budgétaire est atteint par un prélèvement de la section de fonctionnement de 7 035 438 F CFP.

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Les recettes d'investissement inscrites au titre des amortissements s'élèvent à 5 950 182 F CFP.

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

1 – DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

Il est proposé l'inscription de 2 400 000 F CFP à l'opération « 10416 – Optimisation de la gestion des déchets » pour le renouvellement des bacs à ordures ménagères et des puces.

2 – DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections

Article « 1391... – Subv. d'investissement inscrites c/résultat » :

Pour 2022, la Ville inscrit 7 500 000 F CFP à cet article au titre de la reprise au compte de résultat des subventions perçues en investissement.

3 – AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat déficitaire d'investissement 2022 de 1 806 824 F CFP est inscrit à l'article « 001 – Excédent d'investissement reporté »,

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

En fin d'exercice budgétaire, il est établi un état détaillé des restes à réaliser, faisant partie intégrante des résultats du compte administratif, dans lequel figure les éléments suivants :

- état des dépenses engagées non mandatées à la date du 31 décembre de l'exercice courant,
- état des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre de recettes au 31 de l'exercice courant.

| N° OP | Intitulé | Dépenses | Recettes |
|-------|--|------------------|----------|
| 10416 | OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS | 1 278 796 | |
| | Total | 1 278 796 | - |

D – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2023 est équilibrée de la manière suivante :

| | |
|---|----------------------|
| Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre) | 352 500 000 F |
| Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre) | <u>358 362 126 F</u> |
| Solde des mouvements de l'exercice 2023 – Déficit (I) | - 5 862 126 F |
| Affectation du solde de fonctionnement excédentaire de 2022 (II) | 5 862 126 F |
| Équilibre de la section de fonctionnement – (I+II) | 0 F |

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2023 est équilibrée de la manière suivante :

| | |
|---|----------------------|
| Recettes d'investissement (Réelles et ordre) | 12 985 620 F |
| Dépenses d'investissement (Réelles et ordre) | <u>9 900 000 F</u> |
| Solde des opérations de l'exercice 2022 – Excédent (I) | 3 085 620 F |
| Solde d'investissement déficitaire 2022 (II) | - 1 806 824 F |
| Restes à réaliser en recettes d'investissement | 0 F |
| Restes à réaliser en dépenses d'investissement | <u>1 278 796 F</u> |
| Solde des Restes à réaliser – Déficit (III) | - 1 278 796 F |
| Équilibre de la section d'investissement – (I+II+III) | 0 F |



BUDGET ANNEXE
LOTISSEMENT ZI LA
COULEE TR4

Le budget annexe lotissement « zone industrielle de la Coulée tranche 4 » a été créé par délibération n°95/17/XII du 14 décembre 2017 dans le but d'accompagner et de favoriser le développement économique. Le budget annexe lotissement « ZI de la Coulée T4 » est en suréquilibre en 2023 avec un excédent de 17 471 102 F CFP.



Section de fonctionnement

A – RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES D'ORDRE DE FONCTIONNEMENT

La somme de 800 000 F CFP a été inscrite au « 7133 – *Variation des en-cours de production de biens* ». Cet article totalise la valeur prévisionnelle du stock provisoire au 31 décembre de l'exercice, qu'il convient de sortir par opération d'ordre budgétaire.

B – DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement sont inscrites au budget pour une somme totale de 800 000 F CFP inscrite à l'article « 66111 – *Intérêts réglés à l'échéance* » correspondant au remboursement des intérêts d'emprunt.



Section d'investissement

A – RECETTES D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement du budget annexe lotissement est entièrement financée par le résultat d'investissement excédentaire reporté de l'exercice 2022 inscrit à l'article « 001 – *Solde d'exécution de la section d'investissement reporté* » pour 20 571 102 F CFP.

B – DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT

2 300 000 F CFP sont prévus en remboursement du capital de la dette.

DEPENSES D'ORDRE D'INVESTISSEMENT

L'article « 3355 – Travaux » comporte 800 000 F CFP de crédits permettant de réaliser l'opération d'ordre budgétaire de sortie des stocks provisoires au 31 décembre, en particulier pour la partie relative aux travaux d'allotissement.

C – LES RESTES A REALISER EN SECTION D'INVESTISSEMENT

Le budget annexe Lotissement ne comporte aucun reste à réaliser en section d'investissement

D – RECAPITULATIF

Section fonctionnement

La section de fonctionnement pour l'exercice 2023 est équilibrée de la manière suivante :

| | |
|--|------------|
| Recettes de fonctionnement (Réelles et ordre) | 800 000 F |
| Dépenses de fonctionnement (Réelles et ordre) | 800 000 F |
| Solde des mouvements de l'exercice 2023 – (I) | 0 F |

Équilibre de la section de fonctionnement – (I+II) 0 F

Section d'investissement

La section d'investissement pour l'exercice 2023 est équilibrée de la manière suivante :

| | |
|--|----------------------|
| Recettes d'investissement (Réelles et ordre) | 0 F |
| Dépenses d'investissement (Réelles et ordre) | 3 100 000 F |
| Solde des opérations de l'exercice 2023 – Déficit (I) | - 3 100 000 F |

Solde d'investissement excédentaire 2022 (II) 20 571 102 F

Équilibre de la section d'investissement – (I+II) 17 471 102 F

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique, en date du 08 mars 2023 :

- Le budget primitif du budget principal :

Mme JULIÉ souhaite savoir si la Ville bénéficiera d'une dotation supplémentaire concernant le contrat d'agglomération.

M. CARTEGINI répond que le contrat d'agglomération est reconduit pour l'année 2023. Pour le moment, les crédits alloués n'ont pas encore été fixés mais ils devraient être maintenus. Des réunions auront lieu courant mars pour fixer les dotations.

Mme JULIÉ souhaite connaître le montant des crédits qui seront alloués.

M. CARTEGINI répond qu'en fonctionnement, il est prévu de renouveler l'enveloppe annuelle : 50M FCFP pour Saint-Louis et 140M FCFP pour la jeunesse. En ce qui concerne l'investissement, la

Ville consomme ce qui a déjà été engagé sur l'enveloppe initiale. Il n'y aura donc pas de crédits supplémentaires sur l'enveloppe d'investissement.

Mme JULIÉ demande si des crédits avaient été ajoutés en 2022, sur l'investissement.

M. CARTEGINI répond par la négative.

Mme JULIÉ remarque que depuis 2 ans, aucun crédit supplémentaire n'a été ajouté en investissement.

M. CARTEGINI souligne que la Ville a tout de même réussi à bénéficier des crédits d'investissement pour le photovoltaïque, bien que le financement ne fût pas prévu initialement, grâce à un redéploiement de crédits.

Au sujet de l'emprunt, Mme JULIÉ ne comprend pas le fait que la Ville emprunte 350M FCFP pour rembourser 440M FCFP.

M. CARTEGINI répond que la Ville a une épargne nette négative. Il y a une partie qui, une fois qu'elle sera affectée, reste latente de l'ordre de 5 à 6M FCFP. Le remboursement de l'emprunt est bien financé par des ressources propres : l'affectation des résultats, les recettes propres (ex : subventions) ou encore 200M FCFP d'amortissement qui servent à l'autofinancement. Tout cela permet de financer le remboursement du capital de l'emprunt.

Mme JULIÉ souhaite connaître le montant de la « part capital » de l'emprunt.

M. CARTEGINI répond qu'il est de l'ordre de 450 à 470M FCFP.

Mme JULIÉ indique que les 350M FCFP empruntés ne suffisent pas à rembourser les 460M FCFP.

M. CARTEGINI répond que les 350M FCFP empruntés ne sont pas destinés au remboursement des 460M FCFP. Le remboursement de l'emprunt est déjà assuré par d'autres moyens comme expliqué précédemment. Si cette année la Ville n'avait pas emprunté, elle aurait quand même remboursé les 460M FCFP. Sur le budget principal, il s'agit d'un désendettement de 80M FCFP.

Mme JULIÉ répond qu'il s'agit d'un désendettement de 80M FCFP sur 4,5Mds FCFP.

M. CARTEGINI répond par l'affirmative. Il ajoute que c'est tout de même une somme importante sur le volume de ce que la Ville emprunte chaque année, par rapport à l'annuité.

Concernant les dépenses de fonctionnement, Mme JULIÉ demande des précisions sur les 10M FCFP inscrits pour les vêtements.

M. MONTEFERRARIO répond qu'une partie est utilisée par la direction de la sécurité. Il rappelle que les effectifs sont composés de 40 pompiers volontaires, 20 pompiers professionnels et 36 policiers municipaux. Il explique que les vêtements de sécurité sont assez coûteux (ex : pantalons ignifugés des pompiers) et qu'ils sont renouvelés tous les ans.

M. MARTINEZ ajoute que 1,5M FCFP est destiné aux agents des services techniques et de proximité. Il est à noter que les agents du service des sports ou encore les femmes de service sont aussi concernés.

Mme JULIÉ souhaite savoir à quoi correspondent les 14M FCFP de fournitures scolaires.

M. CARTEGINI répond qu'il s'agit d'une dotation par élève et par école.

M. LEVANQUÉ ajoute qu'il y a un montant forfaitaire par élève et que chaque école fait un état du nombre d'élèves scolarisés.

Mme JULIÉ demande davantage de précisions sur les 122M FCFP affectés au projet jeunesse et prévention dans le cadre du contrat d'agglomération. Il lui semble en effet que l'Etat n'interviendrait plus en fonctionnement.

M. CARTEGINI explique qu'une très faible partie des 122M FCFP correspond à la masse salariale. Il semblerait que l'Etat ne veuille plus payer cette part mais la Ville a tout de même indiqué, lors de réunions avec le haut-commissaire, qu'elle en avait besoin pour mener à bien ses missions (ex : animations de l'antenne de proximité de Saint-Louis).

Mme CHIMENTI donne ensuite des exemples d'actions : l'accompagnement éducatif scolaire (20M FCFP), l'école des arts (14M FCFP), l'école des sports (80M FCFP), les activités périscolaires (5M FCFP), les stages de vacances (10M FCFP), les centres aérés et camps de vacances (10M FCFP). Plusieurs actions éducatives, culturelles, sportives au bénéfice des enfants de la commune.

Mme JULIÉ souhaite avoir la liste de ces actions portées par ce budget, pour la séance du conseil municipal. De plus, elle demande à quoi correspondent, par exemple, les 14M FCFP pour l'école des arts.

M. CARTEGINI répond qu'il s'agit de la rémunération des prestataires/intervenants.

La conseillère municipale demande si l'utilisation du centre culturel par ces prestataires leur est facturée.

M. CARTEGINI répond qu'il s'agit plutôt d'une mise à disposition.

Mme JULIÉ souhaite savoir si ces actions génèrent des recettes pour la Ville.

M. CARTEGINI répond par l'affirmative. Il indique tout de même que c'est très peu.

Mme JULIÉ souhaite savoir si le financement de l'année 2024 sera aussi évoqué lors de la prochaine réunion avec le haut-commissaire sur les dotations 2023.

M. CARTEGINI répond qu'il est prévu de négocier le futur contrat d'agglomération dans le milieu de l'année. Ce sera certainement à l'ordre du jour de la 1^{ère} réunion.

M. AFCHAIN ajoute qu'auparavant, la totalité des charges du personnel affecté à ces activités était prise en charge par le contrat d'agglomération. Lors de la négociation, l'Etat a souhaité réduire ces charges pour qu'à la fin, il n'y en ait plus. C'est ce que la Ville a fait. Aujourd'hui, l'Etat subventionne la Ville sous forme de convention.

M. TARAIHAU demande si les jeunes sont moins intéressés par le sport de nos jours.

M. CARTEGINI répond que cela ne s'est pas ressenti lors des Beach Games.

M. MONTEFFERARIO indique qu'une étude a été menée par la province Sud, « Bien dans mes claquettes ». Il en est ressorti que beaucoup de jeunes sont encore intéressés par les activités périscolaires (sport, culture, environnement etc.).

M. CARTEGINI indique que ce sont des sujets pris en compte par la DSAP.

Mme JULIÉ indique qu'il serait intéressant d'avoir le nombre de licenciés inscrits dans les clubs du Mont-Dore.

Mme JULIÉ signale avoir été contactée par une administrée du Vallon Dore ayant l'habitude de décorer sa maison pour les différentes fêtes (Pâques, Halloween et Noël). Les années précédentes, la Ville l'aidait pour acheter des bonbons et des œufs en chocolat mais elle n'a pas eu d'aide en 2022. Elle souhaite savoir comment l'accompagner de nouveau et maintenir cette attraction sur le Mont-Dore Sud.

M. CARTEGINI en prend bonne note. Il précise que la DSAP distribue elle aussi des bonbons lors de la tournée du Père Noël notamment.

Concernant le SMTU, Mme JULIÉ souhaite avoir davantage d'informations sur les 60M FCFP inscrits.

M. LEVANQUÉ répond que la Ville attend le jugement pour savoir si elle doit ajuster ou non sa subvention. Il rappelle que l'an dernier, la Ville avait inscrit 42M FCFP et qu'elle a complété de 12M FCFP en fin d'année. Au SMTU, les négociations ont été engagées avec les deux délégataires pour des réductions de charges. En parallèle, le SMTU a aussi négocié avec le bailleur de fonds pour des report d'échéances des emprunts. Ces principales masses participent à revoir le budget et la maquette budgétaire. Le jugement sur la contribution des 5 membres n'ayant pas été rendu, la Ville n'a pas encore de somme précise à inscrire.

Mme JULIÉ souhaite savoir s'il n'était pas question de se réunir pour travailler sur de nouveaux critères.

M. LEVANQUÉ confirme que des critères ont bien été définis. Une clé de répartition doit être arrêtée par le conseil syndical du SMTU, sur la base des différents scénarii de contributions qui ont été proposés.

M. AFCHAIN ajoute que la clé de répartition actuellement proposée par le SMTU ne correspond pas au service rendu pour la Ville.

Mme JULIÉ comprend que la clé de répartition dépend des critères.

M. LEVANQUÉ explique que les critères ne posent pas de problèmes particuliers. Ces critères sont pondérés et portent sur le niveau d'aménagement réalisé sur chaque commune et le niveau de service. Un des objets ne fait pas le consensus : d'une part, le montant des contributions de chacun et, d'autre part, la progressivité pour atteindre ce niveau jusqu'à la fin de l'exercice 2026 (fin de la DSP actuelle). Les deux collectivités ayant la capacité budgétaire et financière de permettre cette progressivité ne sont pas favorables pour l'instant. Il y a donc deux choses, le scénario à retenir et accepter une progressivité sur les années 2023 à 2026.

S'agissant des navettes maritimes, Mme JULIÉ souhaite savoir si la Ville est la seule commune à payer ce service.

M. LEVANQUÉ répond que la dépense fait partie des charges de transports en commun, avec les autres communes. A titre exceptionnel, sur une année, la Ville a co-financé avec la province Sud, la moitié du coût destiné à la mise en service d'une 2^{ème} navette.

Mme JULIÉ rappelle qu'il y a beaucoup de problèmes de desserte des établissements scolaires. Il lui semble que le SMTU a fait quelques efforts cette année pour intégrer plus de lignes, le matin et le soir, aux heures de pointe. Elle propose de supprimer les navettes maritimes et d'affecter la recette supplémentaire pour étoffer certaines lignes de bus.

M. LEVANQUÉ indique que le principal sujet évoqué au SMTU porte davantage sur le report du transport scolaire vers les lignes de transports en commun.

Sur l'investissement, Mme JULIÉ ne comprend pas pourquoi la Ville fait participer les administrés aux travaux de renforcement de leurs talus.

M. MARTINEZ répond que ces administrés ont aussi une part de responsabilité puisque certains ont terrassé leur talus sans respecter les règles de l'art et la réglementation.

La conseillère municipale demande s'il y a eu une décision de justice.

M. OXFORD répond par la négative. Des expertises d'assurance sont en cours.

Mme JULIÉ souhaite savoir sur quelle base la Ville s'est appuyée pour déterminer le montant des travaux qui seront pris en charge par les administrés.

M. OXFORD explique que le partage des responsabilités a été estimée de la manière suivante (Effondrement rue Montrouzier) : la participation du gouvernement est soustraite du coût total de l'opération et le montant restant est ensuite divisé en trois entre la Ville, la Calédonienne des Eaux et l'administré. Les experts d'assurance statueront sur le sujet. Il est probable que l'administré ne soit pas solvable et cela fera l'objet d'une procédure de recouvrement.

M. CARTEGINI ajoute qu'il existe des mécanismes pour ne pas réclamer la somme en une fois.

Mme JULIÉ s'étonne que les travaux soient déjà inscrits au budget 2023 alors qu'aucune décision de justice n'a été rendue.

M. AFCHAIN répond qu'au vu de l'urgence, la Ville avance les fonds pour la réalisation de ces travaux.

Mme JULIÉ indique que l'école de Saint-Michel ne peut pas utiliser les climatiseurs car les compteurs électriques ne sont pas adaptés.

M. MARTINEZ indique que le problème devrait être réglé sous peu. Le déplacement du compteur électrique, actuellement chez un administré, dans la cour de l'école est également prévu.

Mme JULIÉ demande des précisions sur la mise à disposition des locaux du Pôle des Solidarités en faveur d'une auto-école.

M. CARTEGINI répond que les locaux, précédemment occupés par le CCAS, ont été réaffectés. La Ville a pour projet de créer une maison de l'e-administration courant 2024. En attendant de pouvoir financer ces travaux, la Ville a eu l'opportunité de louer les locaux à une auto-école qui proposera des formations de moniteurs.

Mme JULIÉ souhaite connaître le montant du loyer que percevra la Ville pour la location des locaux du Pôle de Sécurité par la gendarmerie.

Mme CHIMENTI répond qu'il s'élève à 29 M FCFP environ par an.

Mme JULIÉ demande si le loyer couvrira le remboursement de l'emprunt.

M. CARTEGINI répond par l'affirmative.

Le groupe « Générations Mont-Dore » réserve son avis pour la séance du conseil municipal.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

- Le budget primitif du budget annexe eau :

Aucune observation.

Le groupe « Générations Mont-Dore » réserve son avis pour la séance du conseil municipal.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

- Le budget primitif du budget annexe assainissement :

Aucune observation.

Le groupe « Générations Mont-Dore » réserve son avis pour la séance du conseil municipal.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

- Le budget primitif du budget annexe ordures ménagères :

Aucune observation.

Le groupe « Générations Mont-Dore » réserve son avis pour la séance du conseil municipal.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

- Le budget primitif du budget annexe lotissement ZI de La Coulée TR4 :

Aucune observation.

Le groupe « Générations Mont-Dore » réserve son avis pour la séance du conseil municipal.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. »

Observations en cours de séance :

M. AFCHAIN, 1^{er} adjoint en charge du budget, fait la lecture d'une note :

« L'exécutif propose pour l'année 2023, un budget de 6 milliards de francs. C'est un budget important qui tient compte des capacités financières de la Ville, à court et moyen terme.

C'est un budget :

- Qui tient compte d'une nouvelle diminution des recettes, en particulier des centimes additionnels,*
- Qui a été bâti sans augmentation tarifaire afin de ne pas aggraver davantage la situation des ménages mondoriens,*
- Qui maintient ses aides aux associations ainsi qu'au CCAS et à la Caisse des Ecoles,*
- Qui doit tenir compte des diverses augmentations liées aux dépenses de personnel alors que les effectifs restent stables,*
- Qui enclenche un désendettement : la Ville empruntant moins qu'elle est appelée à rembourser en 2023,*
- Et enfin, qui finance avec ses propres moyens et un emprunt raisonnable, des dépenses d'investissement de 825 millions de francs dont près de 200 millions consacrer à anticiper et surtout réparer les dégâts causés par les différents phénomènes climatiques. »*

Mme CHIMENTI réalise une présentation consolidée des budgets primitifs (cf. annexe 1). Il convient de noter que la présentation a été communiquée aux élus à l'appui de la convocation.

M. le Maire précise que le SMTU a récemment voté son budget sur la même clé de répartition. La Ville est donc amenée à payer 142 M FCFP. Un recours sera déposé à l'encontre de cette délibération.

Mme JULIÉ revient sur son intervention émise en commission concernant l'inscription de recettes (9 M FCFP) en provenance de particuliers pour les travaux de renforcement de talus. Elle comprend l'inscription de cette recette pour autant, avant que la Ville ne la récupère, il s'écoulera plusieurs années puisque que l'administré n'a pas la capacité financière de le faire.

M. le Maire indique qu'il ne faut pas laisser croire que l'administré échappera à cette dépense.

Mme JULIÉ signale l'insincérité du budget puisque des recettes sont inscrites alors qu'elles ne seront pas perçues de sitôt (exemple : 100 M FCFP de recettes inscrites l'an dernier pour la vente de la SAEML Mont-Dore Environnement). Elle ajoute que l'action de la Ville devrait plutôt se porter sur la mise à jour du PUD en y inscrivant les zones inconstructibles afin d'éviter de se retrouver dans une telle situation.

Par ailleurs, une subvention de 140 M FCFP est inscrite en faveur de la Caisse des Ecoles (contre 159 M F CFP en 2021, 120 M FCFP en 2020 et 80 M FCFP en 2019). Une subvention d'un tel montant risque de perdurer dans le temps puisque les effectifs sont en baisse alors que le coût du repas augmente. Le groupe « Générations Mont-Dore » avait fait des propositions à la Caisse des Ecoles pour réduire les dépenses. Mme JULIÉ souhaite savoir si les propositions ont été prises en compte par le directeur et la Vice-présidente. Elle rappelle les propositions faites par le groupe :

- Mutualiser le personnel de l'établissement public communal avec celui de la Mairie afin de réduire les charges de personnel,*
- Créer une cuisine centrale au travers du SIGN pour mutualiser les moyens avec Dumbéa et Païta et produire nous-mêmes les repas.*

Mme BOLO intervient pour préciser que les effectifs de cantine ne sont pas en baisse, comme indiqué par Mme JULIÉ. Elle rappelle également que l'augmentation de la subvention faisait suite à

l'augmentation du coût des repas proposés par Newrest à l'époque. Elle ajoute qu'une rencontre sera prochainement proposée au groupe « Générations Mont-Dore » pour débattre de ces sujets.

Mme JULIÉ indique qu'une recette de 96,5 M FCFP est inscrite au chapitre « 024 – Produit de cessions » concernant la cession des actions de la SAEML Mont-Dore Environnement. Elle demande donc où en est la vente des actions.

M. CARTEGINI répond que le montant correspond à la valeur des actions et que la vente est toujours d'actualité.

Mme JULIÉ tient également à rassurer l'exécutif en indiquant que Mme COURTOT et elle-même sont intervenues à de nombreuses reprises pour convaincre l'exécutif de la province Sud de racheter une partie des actions.

M. le Maire ajoute qu'une réunion a eu lieu la veille au SIGN au sujet des déchets. La province Sud entend faire des propositions.

M. LELONG souhaite revenir sur une réunion qui s'est déroulée en novembre 2022, à laquelle étaient présents M. PAAGALUA et un investisseur privé pour un projet sportif de 500 M FCFP. Cet investisseur avait dans l'idée d'implanter une structure sportive (terrain de soccer, trampolines, escalade et parc pour enfants). Le conseiller municipal souhaite savoir où en est ce projet.

M. PAAGALUA répond avoir été saisi de deux projets : l'un porté par l'investisseur privé dont fait référence M. LELONG et l'autre relatif à l'installation de terrains de padel. Ces projets sont encore à l'étude et un retour sera fait à M. LELONG.

M. LELONG indique en effet vouloir être associé, dans la mesure du possible. Il ajoute qu'il est important de saisir ce genre d'opportunité qui permettrait de proposer des activités aux mondoriens sans qu'ils aient à se rendre dans les communes voisines.

M. PARENT indique que rien n'est prévu dans le budget pour relancer le marché municipal.

Il demande également si la Ville a eu des retours concernant la délégation de service public de l'espace de travail partagé (ETP).

Enfin, il relaie la demande des commerçants de la zone industrielle de La Coulée, d'installer un panneau signalétique au niveau du giratoire de Casino.

Concernant le marché municipal, M. le Maire répond que la production de fruits et légumes ou encore l'approvisionnement en poissons est difficile ces derniers temps. Une boucherie devrait par ailleurs s'installer dans le courant de l'année.

Au sujet de l'ETP, M. AFCHAIN répond que la DSP a été lancée et que la clôture est prévue le 24 mars.

Concernant la zone industrielle de La Coulée, M. MARTINEZ indique qu'il existe un affichage à l'entrée mais que peu de commerçants l'utilisent.

M. PARENT demande si la Ville détient un annuaire des commerces installés sur son territoire qui pourrait être diffusé.

M. le Maire répond par la négative. Toutefois, à chaque fois qu'un nouveau commerçant s'installe dans la commune, il apparaît dans le magazine de la Ville.

Mme RIVIERE ajoute que la diffusion de telles informations doivent respecter le RGPD.

Mme POIA demande des explications sur la recette de 8 M FCFP inscrite à l'article « 7374 – Produits des amendes de police ».

M. le Maire répond qu'elle provient de la Nouvelle-Calédonie.

Mme POIA souhaite savoir si la brigade motorisée a bénéficié d'une formation.

M. MONTEFERRARIO répond qu'il n'y a pas d'obligation réglementaire de former les policiers motorisés mais ils auront une formation complète cette année. En attendant, ils patrouillent avec la gendarmerie et la police nationale qui ont de l'expérience dans ce domaine.

Mme POIA fait remarquer que la Ville de Nouméa a récupéré du personnel du Mont-Dore. Elle souhaite savoir si la commune a prévu de mettre en place des concours.

M. le Maire répond qu'il est envisagé de lancer un examen de garde-champêtre ou un concours de police.

Mme POIA demande s'il est prévu d'étendre les horaires de la police municipale.

M. MONTEFERRARIO répond qu'un projet d'organisation du service est en cours de finalisation, en parallèle d'une étude sur la stratégie de tranquillité publique pour déterminer les créneaux qui nécessitent la présence des policiers notamment la nuit.

Mme POIA souhaite connaître la date du prochain CLSPD.

M. MONTEFERRARIO répond que la date n'a pas encore été arrêtée mais qu'il se tiendra en septembre/octobre.

M. SAO comprend que les seules nouvelles recettes sont celles de la redevance OPT.

Mme CHIMENTI répond par l'affirmative.

Le Maire précise qu'il y a également les loyers de la caserne de gendarmerie.

M. SAO demande des précisions sur les 14 650 186 FCFP inscrits à l'article « 70841 – Mise à disposition de personnel facturée aux budgets annexes » pour le budget annexe ordures ménagères. Il souhaite en effet savoir de quelle réorganisation du service il s'agit puisque ce chiffre est exactement le même qu'en 2021.

Concernant les charges du personnel, M. SAO souhaite savoir quelle est la différence entre l'article « 64111 – Rémunération principale » et l'article 64131 – Rémunérations ».

Il demande également des explications sur les articles « 64118 – Autres indemnités » et « 64138 – Autres indemnités ».

M. PELLETIER répond que l'article 64111 correspond à la rémunération du personnel permanent c'est-à-dire des postes budgétaires (les 265 postes pourvus).

L'article 64131 correspond à la rémunération des postes qui ne sont pas inclus dans l'article 64111, notamment les surcroits d'activité.

L'article 64118 correspond aux indemnités diverses comme les indemnités catégorielles.

Enfin, l'article 64138 correspond notamment aux indemnités de véhicules, de précarité et de congés payés.

M. SAO réitère sa question sur la raison pour laquelle les charges du personnel augmentent alors qu'il y a une baisse du nombre de personnel.

Mme CHIMENTI souligne que les postes budgétaires sont constants (287 postes en 2022 contre 288 postes en 2023). Elle explique qu'il y a une augmentation de la CLR (12 M FCFP), le glissement vieillesse technicité (27 M FCFP), la réforme des contractuels (40 M FCFP). Mais une baisse des surcroits d'activité (-21 M FCFP) et des cotisations CAFAT (-25 M CFP).

Au sujet de l'état du personnel, en comparant les chiffres de l'année dernière, M. SAO constate une baisse d'effectif dans la filière sécurité (40 en 2021 contre 27 en 2022) et demande des explications à ce sujet.

M. PELLETIER répond que ne sont comptabilisés dans la filière sécurité que les agents relevant du statut de cette filière. Les gardes champêtres relèvent du statut ACDP. Il précise qu'il n'y a pas eu de réorganisation du service et que le nombre de postes n'a pas bougé.

M. SAO tient à alerter l'exécutif sur le risque que Mont-Dore Sud devienne un désert médical. Le cabinet de Mont-Dore Sud est occupé par 2 médecins dont l'un d'entre eux prendra sa retraite au 1^{er} avril prochain. Le médecin restant ne pourra à lui seul assurer l'offre médicale.

M. le Maire tient à rappeler que c'est une compétence de la province Sud. Pour autant, il invite ce médecin à écrire à la Ville afin qu'elle étudie ce sujet avec attention.

Il ajoute que le RIMAP est prêt à mettre à disposition leurs médecins.

Mme JULIÉ informe qu'une subvention a été votée en assemblée de province pour accorder une aide aux médecins qui souhaiteraient s'installer au Mont-Dore Sud.

Mme SANMOHAMAT intervient pour indiquer qu'il semblerait que ce dispositif soit échu.

Mme JULIÉ vérifiera mais il lui semble que la province Sud vient de procéder à une extension du périmètre géographique pour l'octroi de cette aide financière.

Enfin, concernant le budget annexe ordures ménagères, Mme JULIÉ indique qu'il est inscrit le même budget que l'an dernier alors qu'il y a eu une subvention d'équilibre en cours d'année. Elle souhaite

savoir pour quelle raison la Ville n'a pas anticipé et augmenté le budget annexe des ordures ménagères.

M. CARTEGINI répond qu'à ce stade de l'exercice, il n'y a pas de nécessité à augmenter le budget mais la Ville pourra effectivement voter une subvention d'équilibre dans le courant de l'année. Il précise qu'en terme d'exécution en 2022, les recettes et les dépenses n'ont pas été exécutées dans leur totalité.

La parole est donnée aux chefs de groupe pour leurs explications de vote.

Mme JULIÉ, pour le groupe « Générations Mont-Dore », fait la lecture d'une note :

*« Monsieur le Maire,
Mes chers collègues,*

La dette pour les mondoriens grimpe.

L'année dernière à la même période nous vous avons alerté sur la nécessité de faire des économies sur le fonctionnement de la commune afin de pouvoir financer nos investissements.

En reprenant nos explications de vote de l'année dernière, nous vous avons alerté sur le fait qu'on aurait une épargne qui serait très faible et aujourd'hui nous vous alertons sur le fait que notre épargne risque d'être négative l'année prochaine.

Vous le savez mais vous ne faites rien et aucune solution n'est proposée pour limiter ce problème d'épargne.

Depuis que vous avez pris les manettes de la commune, non seulement vous avez dépensé toutes les économies de votre prédécesseur mais vous avez en plus explosé la dette qui est passé de 3,6 Mds en 2019 à 4,850 Mds en 2023 (en incluant l'emprunt que nous allons faire cette année).

Eric GAY, en bon gestionnaire, n'empruntait jamais plus de 350 M FCFP par an.

En 2019, vous avez emprunté 880 M FCFP, en 2020 - 990 M FCFP, en 2021 – 912 M FCFP et en 2022 – 603 M FCFP.

Nous ne sommes pas contre dépenser l'argent mais nous aimerions bien voir le quotidien des mondoriens s'améliorer, ce qui n'est franchement pas le cas.

Mais en même temps vous nous aviez averti puisque lors de votre campagne, vous nous aviez dit que si l'on votait pour vous, « demain serait comme hier ».

Donc on constate toujours de l'insécurité, des nuisances sonores (on ne compte plus le nombre de plaintes des mondoriens qui appellent pour des chiens qui aboient, des bagarres de rues, des bagarres intrafamiliales, des sonos, des fêtes etc.), que l'attractivité de la commune, et on le dénonce depuis le début, n'est toujours pas là, un marché qui risque de fermer et la qualité des services publics, notamment du broyage des déchets verts, pour lesquels nous ne voyons aucune amélioration.

Et s'agissant des projets, nous ne voyons toujours pas la piste VTT, le village calédonien, l'extension de la piscine et le pôle de la mer. Et nous ne voyons pas comment cela peut se réaliser puisque qu'il n'y a plus d'argent.

Se pose donc la question suivante : à quoi a servi tout l'argent que vous avez emprunté, soit presque 4 Mds depuis 4 ans, et toutes les économies que vous avez dépensées, celles qui avaient été mise de côté avant vous ?

En attendant d'y voir plus clair, nous voterons contre ce budget 2023. »

M. SAO, pour la liste « Tous pour notre Mont-Dore », prend à son tour la parole pour son explication de vote :

« Comme chaque année, nous nous retrouvons au mois de mars pour adopter le budget primitif et nous l'adoptons avec une certaine régularité : en 2021 c'était le 25 mars, l'année dernière c'était le 24 mars et cette année c'est le 23 mars. Nous faisons donc très bien les choses.

Le budget de cette année n'a pas trop évolué. On reste sur des masses globales qui se ressemblent. L'exécutif maintient un haut niveau d'investissement dans la commune : 1,8 Mds FCFP prévus dans les travaux qui permettent de soutenir l'activité économique et c'est bien évidemment à féliciter.

Il faut également féliciter les agents qui se sont rendus disponibles la semaine dernière dans les centres d'accueil, pendant les intempéries, et notamment ceux qui sont intervenus au centre d'accueil de La Briquetterie, resté ouvert toute la nuit pour accueillir une famille.

Il y a donc des sujets sur lesquels ont se rejoint et pour lesquels il faut se féliciter pour le travail qui a été accompli.

Pour autant, il y a des sujets d'inquiétudes, notamment sur les différents ratios financiers obligatoires qui sont présentés et en particulier les dépenses de personnel – dépenses réelles de fonctionnement. Depuis le début de la mandature, l'objectif affiché de la mairie est de réduire les dépenses du personnel, de maîtriser du moins les charges du personnel pour pouvoir mener les actions.

Or, depuis le début de la mandature, les charges du personnel n'ont pas été maîtrisées.

Pire, les ratios financiers les plus inquiétants sont ceux des dépenses de personnel : 44% sur les 2 dernières années contre 46,82% cette année. 2,8% de hausse peut paraître faible mais un indice de 2,8 points représente une forte augmentation.

Il y a donc des inquiétudes sur le projet de budget primitif présenté aujourd'hui, malgré les alertes lancées depuis ces 3 dernières années, les propositions de groupe de travail pour améliorer le service rendu aux administrés notamment par le fait que les charges du personnel augmentent alors que le nombre d'agents diminue.

Comment se fait-il que les charges continuent d'augmenter ? Et bien qu'il y ait une hausse de la CLR et de la CCS, ce sont des gains sociaux qui permettent de lutter contre la précarité des agents. Il n'est donc pas possible de dire que lutter contre la précarité coûte cher à la collectivité.

Par conséquent, je voterai contre les projets de budget primitif. »

M. PIDJOT prend à son tour la parole pour les explications de vote du groupe « Le Mont-Dore, notre Ville vers une nation arc-en-ciel » :

« Monsieur le Maire,
Mesdames et messieurs les collègues,

Ce budget 2023 est dans la continuité des budgets des dernières années : un budget difficile marqué notamment par les restrictions des recettes dues aux conjonctures difficiles (économique ou sanitaire).

Dans ces situations, ce n'est jamais facile de faire des arbitrages mais on sent que la Ville veut tout de même maintenir de la qualité pour ses administrés.

Les années précédentes, le groupe n'a pas voté favorable les budgets présentés pour cause de désaccord, notamment sur la gestion de la caisse des écoles.

Aujourd'hui, des efforts ont été faits par cet établissement public communal : un seul prestataire pour le service de repas et d'après le retour des administrés, les repas sont appréciés.

Malgré tout, des voyants sont au rouge, comme indiqué par les collègues de l'opposition. Il y a des ratios qu'on n'arrive pas à « mettre au vert ».

Le groupe ne votera pas contre ce budget car des efforts ont été réalisés mais il s'abstiendra. Il encourage également l'exécutif à ramener les indicateurs financiers à des niveaux plus acceptables. »

Enfin, M. ALGAYRES fait part des explications de vote du groupe « Vivre au Mont-Dore » :

« Monsieur le Maire,
Mesdames et Messieurs les élus,
Mesdames et Messieurs,

Elaboré dans un contexte dégradé par la crise économique et financière, ce projet de budget primitif de mi-mandature qui s'élève à 6.064 Mds FCFP, intègre les objectifs de l'exécutif municipal d'être toujours au plus près du terrain dans le but d'améliorer la qualité du cadre de vie de nos concitoyens et accroître les solidarités.

La Ville a réussi à maintenir ses équilibres financiers en continuant à investir au profit des Mondoriens tout en soutenant le tissu économique.

Dans la droite ligne du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) débattu le mois dernier, ce projet de Budget traduit l'ambition de l'exécutif de faire du Mont-Dore une ville active et solidaire, qui favorise le vivre ensemble et la justice sociale.

Au fil des ans, la ville accomplit un travail social important sur le terrain dans les différents quartiers, comme par exemple, le recensement et la prise en charge individualisée des personnes en errance ou en soutenant les plus démunis de manière financière via le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), subventionné par la ville dans ce budget à hauteur de 121,5 M F.

Dans ce contexte de crise économique, l'aide aux personnes dans le besoin prend encore plus d'importance.

L'ambition de ce budget se traduit d'abord par un soutien fort aux habitants et aux acteurs associatifs et économiques du territoire par le maintien d'une partie des investissements, notamment :

1/ En priorisant les opérations déjà commencées comme :

- Les travaux relatifs aux aléas climatiques de début 2022,*
- La rénovation de l'Institut Océanien d'Haltérophilie (IOH) du Mont-Dore,*
- L'achèvement du Caniparc,*
- Le confortement de la sécurisation de la caserne de gendarmerie de Saint-Michel,*
- La poursuite de certaines opérations du Contrat d'Agglomération qui s'achèveront en 2023-2024 pour plus de 371 MF,*
- Le renforcement de l'AEP au col de PLUM pour 112MF,*
- La poursuite des opérations du projet socioculturel de Saint Louis pour plus de 49 MF,*
- La pose des panneaux photovoltaïques sur 26 bâtiments communaux et 10 écoles pour 177 MF,*
- L'assainissement de la rue MIKI MIKI à Saint Michel pour 19,5 MF.*

2/ En privilégiant les opérations du patrimoine et en optimisant l'utilisation des équipements pour plus de 490 MF, tels que les divers aménagements et équipements sportifs, culturels et scolaires, les aménagements des parcs et aires de repos, les aménagements des bâtiments communaux, les aménagements des conseils de quartiers et les revêtements routiers.

3/ Le versement de subventions aux associations sportives, culturelles environnementales, animales ou sociales dont les montants sont quasi identiques à ceux de l'exercice précédent. Ce sont environ 80 associations et personnes de droit privé qui sont concernées. Ces subventions varient de 100 000 F à 1 000 000 FCFP.

Il est important pour l'exécutif de maintenir ces aides. La capacité du sport peut changer les mentalités et rendre une société plus forte et plus unie. Développer la pratique d'activités physiques et sportives favorise la création d'un lien social, le dialogue interculturel et renforce le « vivre ensemble ».

Tout comme la pratique culturelle qui permet également de maintenir ou de créer un lien social. Elle peut aussi contribuer à retrouver confiance, dignité et fierté.

Le Mont-Dore est une ville verte, qui a fait du développement durable son cheval de bataille.

L'exécutif municipal a, entre autres :

- Créé une délégation à la propreté urbaine,*
- Initié la création de jardins pédagogiques dans les écoles,*
- Installé une serre pédagogique au Centre d'Education à l'Environnement (CEE),*
- Lancé le broyage des végétaux à domicile,*
- Aménagé, sanctuarisé et reboisé, avec l'aide d'associations environnementales, la vallée de La Coulée.*

Ce projet de budget 2023 a fait l'objet d'arbitrages budgétaires sévères, les marges de manœuvre et de décisions ont été étroites, enserrés que nous sommes entre des dépenses nouvelles quasi obligatoires telles que :

- La subvention à la concession d'aménagement du centre-ville gérée par la SECAL à hauteur de 40 MF,*
- La poursuite des travaux liés aux aléas météorologiques et climatiques d'un montant d'environ 193 MF,*
- Le financement du SMTU pour 60 MF afin de lui permettre d'équilibrer son budget et un peu plus de 28 MF en faveur du SIGN,*
- La hausse des dépenses de fonctionnement dont celles du personnel. Cette augmentation des dépenses de personnel, malgré le nombre des effectifs quasi identiques à ceux de 2022, s'explique principalement par l'ensemble des réformes de la fonction publique et de la fiscalité (telles que la CLR pour 12 MF, le glissement vieillesse et technicité à hauteur de 27 MF, la réforme des contractuels pour 40 MF...).*

Et face à l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissement, nous avons subis en recettes de fonctionnement des restrictions budgétaires d'autres collectivités dont la ville est tributaire, comme par exemples la baisse de la dotation du fonds de péréquation à hauteur de 174 MF. Cette baisse s'explique en premier lieu par le mauvais rendement fiscal du budget de la Nouvelle Calédonie.

Nous constatons également une baisse importante des recettes fiscales entre 2019 et 2022 à hauteur de 90 MF (dont 10 MF sur les centimes additionnels et 80 MF des autres recettes).

En 2023, malheureusement, le produit des centimes additionnels lié à l'activité de l'usine du sud devrait se rapprocher de celui, plutôt faible, encaissé en 2021. Cette situation est consécutive au conflit de l'Usine du Sud en 2021 car, comme vous le savez, le Chiffre d'Affaires sur lequel se repose les centimes additionnels est celui de l'année n-1, donc de 2021.

L'année 2024 connaîtra les premiers effets d'une activité revigorée, dopée par la hausse conjoncturelle du cours du nickel.

En 2023, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre de notre programme municipal, de traquer les économies partout où c'est possible, sans renoncer à envisager le développement de notre commune à long terme, comme la création d'une zone d'échanges, porte d'entrée du grand sud au Vallon Dore, composée d'un quai recevant les navettes maritimes, d'une marina et de structures commerciales ainsi que des dessertes vers les îlots, notamment l'îlot Bailly qui sera aménagé et vers des sites de randonnés du Mont-Dore et du Grand Sud.

Avant de clore mon intervention, permettez-moi au nom de tous les élus de mon groupe que je représente, de saluer l'implication et le professionnalisme des agents de la ville qui travaillent parfois dans des conditions difficiles.

Compte tenu des remarques et principes cités précédemment, le groupe « vivre au Mont-Dore » que je préside vote le projet de budget primitif qui nous est proposé. »

• Budget primitif du budget principal :

| | Votes | | |
|--|-----------|----------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | - | 5 | - |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | - | - | 2 |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | - | 1 | - |
| Total des voix | 24 | 6 | 2 |

La délibération est adoptée à la majorité.

• Budget primitif du budget annexe eau :

| | Votes | | |
|--|-----------|----------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | - | 5 | - |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | - | - | 2 |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | - | 1 | - |
| Total des voix | 24 | 6 | 2 |

La délibération est adoptée à la majorité.

• Budget primitif du budget annexe assainissement :

| | Votes | | |
|--|-----------|----------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | - | 5 | - |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | - | - | 2 |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | - | 1 | - |
| Total des voix | 24 | 6 | 2 |

La délibération est adoptée à la majorité.

• Budget primitif du budget annexe ordures ménagères :

| | Votes | | |
|--|-----------|----------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | - | 5 | - |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | - | - | 2 |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | - | 1 | - |
| Total des voix | 24 | 6 | 2 |

La délibération est adoptée à la majorité.

• Budget primitif du budget annexe ZI La Coulée TR4 :

| | Votes | | |
|--|-----------|----------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | - | 5 | - |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | - | - | 2 |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | - | 1 | - |
| Total des voix | 24 | 6 | 2 |

La délibération est adoptée à la majorité.

4. Approbation des Autorisations de Programme et d'engagement du budget principal et de ses budgets annexes de l'exercice 2023 :

La note explicative de synthèse n°09/2023 du 17 mars 2023 indiquait que :

« Conformément aux dispositions de l'article D.211-7 du code des communes de Nouvelle-Calédonie, il convient de présenter et de voter les Autorisations de Programmes et Autorisations d'Engagement par délibérations distinctes.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 08 mars 2023.

- Les autorisations de programme et d'engagement du budget principal :

Le groupe « Générations Mont-Dore » réserve son avis pour la séance du conseil municipal. Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

- Les autorisations de programme du budget annexe eau :

Le groupe « Générations Mont-Dore » réserve son avis pour la séance du conseil municipal. Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

- Les autorisations de programme du budget annexe assainissement :

Le groupe « Générations Mont-Dore » réserve son avis pour la séance du conseil municipal. Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

- Autorisation de programme et d'engagement du budget principal :

| | Votes | | |
|--|-----------|----------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | - | 5 | - |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | - | - | 2 |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | - | 1 | - |
| Total des voix | 24 | 6 | 2 |

La délibération est adoptée à la majorité.

- Autorisation de programme et d'engagement du budget annexe eau :

| | Votes | | |
|--|-----------|----------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | - | 5 | - |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | - | - | 2 |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | - | 1 | - |
| Total des voix | 24 | 6 | 2 |

La délibération est adoptée à la majorité.

• Autorisation de programme et d'engagement du budget annexe assainissement :

| | Votes | | |
|--|-----------|----------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | - | 5 | - |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | - | - | 2 |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | - | 1 | - |
| Total des voix | 24 | 6 | 2 |

La délibération est adoptée à la majorité.

5. Approbation du programme des travaux d'extension et de renforcement du réseau de distribution du col de Plum :

La note explicative de synthèse n°10/2023 du 17 mars 2023 indiquait que :

« **Finalité et enjeux**

La première phase opérationnelle des travaux de renforcement du col de Plum permet de livrer 4200 mètres de conduite en renfort de l'existant et deux réservoirs d'une capacité totale de 1000 m³. Ces travaux couvriront les besoins du secteur à un horizon de 15 ans.

Ces aménagements sont complétés par une extension et un renforcement de la distribution qui a pour objectif de :

- étendre le rayon de distribution du réservoir « Lucky », et ainsi tirer le plein potentiel de sa capacité. Cela permettra à terme de rationaliser l'exploitation en abandonnant certains réservoirs de petite capacité.
- créer une redondance dans la distribution du réservoir « Nothing » au Sud de « Lucky ».

Cette opération s'inscrit dans le Schéma Directeur d'Adduction d'Eau Potable de la ville du Mont-Dore en contribuant au renforcement du réseau d'eau potable du secteur de Plum.

Estimation financière et plan de financement

Le coût de l'opération est estimé à 46 000 000 FCFP TTC (études, suivi des travaux, fournitures et équipements, travaux, aléas et frais divers).

Cette opération est inscrite au contrat d'agglomération 2017-2022.

Calendrier prévisionnel physique et financier

La durée prévisionnelle des travaux est estimée à 5 mois.

Projet de délibération

Le projet de délibération prévoit ainsi d'approuver le programme de l'opération et d'habiliter le maire à signer les marchés, les avenants éventuels avec les entreprises qui seront proposées par la Commission d'Appel d'Offres.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée de l'aménagement du territoire, du transport, du cadre de vie et de l'environnement, en date du 06 mars 2023.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

| | Votes | | |
|--|-----------|--------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | 5 | - | - |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | 2 | - | - |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | 1 | - | - |
| Total des voix | 32 | - | - |

La délibération est adoptée l'unanimité.

6. Acquisition à titre gratuit par la Ville du Mont-Dore des voiries et délaissés du lotissement CREEK LUCKY, sis à Plum :

La note explicative de synthèse n°11/2023 du 17 mars 2023 indiquait que :

« Autorisé par arrêté provincial n° 2189-2011/ARR/DEPS du 13 septembre 2011, le lotissement « Creek Lucky », sis à Plum, est une opération foncière aujourd'hui entièrement achevée et desservie par les rues Luc WADE (VU 322), Lucky HITT (non classée) et Lucien BERNHEIM (non classée) qui sont ouvertes à la circulation publique.

Au sein de cet ensemble, un lot technique accueillant un transformateur électrique ainsi que deux lots dédiés aux réseaux d'assainissement du lotissement appartiennent toujours au lotisseur, la SEM AGGLO.

Par courrier du 13 janvier 2021, la SEM AGGLO et l'agence SUNSET IMMOBILIER, syndic de copropriété du lotissement, ont exprimé le souhait de céder gracieusement à la commune les emprises des voies et les lots susmentionnés, d'une superficie totale de soixante-douze ares et quatre-vingt-dix-neuf centiares (72a 99ca).

Cette transaction foncière doit ainsi permettre d'accroître le patrimoine communal et à l'avenir, d'assurer l'entretien des lots concernés par les services municipaux. Elle rendra également possible le classement par la Ville des rues Lucky HITT et Lucien BERNHEIM dans son domaine public.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal d'autoriser cette acquisition gracieuse et d'habiliter le Maire ou son représentant à signer tous actes et conventions qui y sont liés.

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 08 mars 2023 :

M. WATILIGONE précise que cette opération foncière engendrera des recettes financières pour la Ville (FIP et redevance OPT) étant donné que 2 des 3 voies mentionnées ne sont pas encore classées dans le domaine public communal. Une recette annuelle approximative de 1,100 M F CFP est estimée.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission à l'unanimité des membres présents. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

| | Votes | | |
|--|-----------|--------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | 5 | - | - |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | 2 | - | - |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | 1 | - | - |
| Total des voix | 32 | - | - |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

7. Habilitation du Maire à verser des subventions en faveur de radios associatives : « Association Culture et Loisirs » (Radio Rythme Bleu - RRB), « Radio Djiido » et « Radio Océane 95.0 FM » :

La note explicative de synthèse n°12/2023 du 17 mars 2023 indiquait que :

« Pour permettre aux radios associatives de poursuivre leur mission d'information auprès du plus grand nombre de Mondoriciens et de favoriser l'ouverture de leur antenne à l'expression radiophonique de la population, la Ville du Mont-Dore a décidé d'accorder une aide financière à trois radios émettant sur le territoire communal.

Leurs demandes sont les suivantes :

- L'« Association Culture et Loisirs » (RRB) à hauteur de 12 (douze) millions de francs, par courrier en date du 17 janvier 2023 ;
- « Radio Djiido » à hauteur de 3 (trois) millions de francs, par courrier en date du 09 décembre 2022 ;
- « Radio Océane 95.0 FM » à hauteur de 2 (deux) millions de francs, par courrier en date du 17 février 2023.

Il est donc proposé d'habiliter le Maire à verser les subventions suivantes :

- 9 500 000 F CFP en faveur de L'« Association Culture et Loisirs » (RRB) et à signer une convention de partenariat avec cette dernière ;
- 1 000 000 F CFP en faveur de « Radio Djiido » ;
- 1 000 000 F CFP en faveur de « Radio Océane 95.0 FM ».

Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 08 mars 2023.

Le groupe « Générations Mont-Dore » réserve son avis pour la séance du conseil municipal. Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. »

Observations en cours de séance :

M. PARENT réitère la position du groupe consistant à ce que les sommes versées aux radios soient équitables.

Par ailleurs, étant donné le montant de la subvention versée à RRB, il suggère que cette radio fasse davantage de publicité pour la commune (ex : marché municipal).

M. SAO dénonce, comme chaque année, la convention qui lie la Ville à RRB. Dans un souci de pluralité de l'expression et de maintien d'une offre médiatique sur le territoire, il serait bien d'avoir une répartition équitable entre les radios.

M. le Maire rappelle que la Ville est la seule à subventionner les radios Djiido et Océane, d'autant plus que cette dernière est une radio privée.

M. SAO tient à souligner le fait que malgré ce qu'avance RRB, elle ne connaît pas de difficultés financières puisqu'elle est en pleine expansion depuis 3 ans et qu'elle continue d'embaucher et de diversifier son offre médiatique. Ayant donc la capacité de fonctionner seule, M. SAO pense que le montant de la subvention versée à RRB devrait être revu à la baisse.

| | Votes | | |
|--|-------|--------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | - | - | 5 |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | 2 | - | - |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | - | 1 | - |

| | | | |
|-----------------------|-----------|----------|----------|
| Total des voix | 26 | 1 | 5 |
|-----------------------|-----------|----------|----------|

La délibération est adoptée à la majorité.

8. Habilitation du Maire à verser une subvention en faveur de l'Union Fédérale des Consommateurs (UFC) QUE CHOISIR de Nouvelle-Calédonie, pour l'exercice 2023 :

La note explicative de synthèse n°13/2023 du 17 mars 2023 indiquait que :

« Par courrier daté du 23 décembre 2022, enregistré sous le n° 225, l'association « UFC QUE CHOISIR » sollicite, auprès de la Ville du Mont-Dore, une subvention pour l'exercice 2023 afin de continuer ses activités d'information, de conseil et de défense des consommateurs de Nouvelle-Calédonie, ainsi que de représentation de ceux-ci auprès des instances institutionnelles.

Il est donc proposé d'habiliter le Maire à verser une subvention de 100 000 F CFP à ladite association.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 08 mars 2023.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »

Aucune observation n'est émise par le conseil municipal.

| | Votes | | |
|--|-----------|----------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | 5 | - | - |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | 2 | - | - |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | 1 | - | - |
| Total des voix | 32 | - | - |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

9. Habilitation du Maire à verser une subvention à la SPL « AGENCE D'ATTRACTIVITE SUD TOURISME » et à signer la convention de moyens et d'actions :

La note explicative de synthèse n°14/2023 du 17 mars 2023 indiquait que :

« Depuis 2021, la Ville du Mont-Dore est membre de la Société Publique Locale (SPL) « AGENCE D'ATTRACTIVITE SUD TOURISME » qui a pour objectif principal la promotion de l'attractivité globale de la Province Sud et en particulier le tourisme.

Pour l'année 2023, la commune versera une subvention de 6 672 000 FCFP afin de participer aux différentes actions d'animation et à la production d'une carte touristique du Grand Sud.

La SPL, en tant qu'expert touristique, accompagnera la commune dans l'organisation, la qualification et la fédération des acteurs locaux touristiques. Cette action se fera à raison d'un rendez-vous trimestriel. Ces rendez-vous seront l'occasion de créer le réseau des opérateurs touristiques de la commune, structurer l'offre, construire le calendrier évènementiel et d'approfondir certaines thématiques techniques, comme les assurances, la transition numérique, la visibilité, la promotion et les outils de gestion.

Afin de dynamiser l'attractivité du bassin et de l'Office de tourisme, la SPL Sud Tourisme s'engage à organiser une animation mensuelle visant à attirer les visiteurs sur la zone.

Par ailleurs, la SPL travaillera sur la mise à jour de la carte touristique du grand Sud afin de mettre en valeur tous les sites attractifs de la commune : historiques, patrimoniaux et touristiques. Cette carte contiendra des informations détaillées sur la commune, sur les activités de loisirs et les services (hébergement, restauration).

Il convient donc d'habiliter le Maire à verser une subvention à la SPL « AGENCE D'ATTRACTIVITE SUD TOURISME. » et à signer la convention des moyens et d'actions, annexée au projet de délibération.

Observations de la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 08 mars 2023 :

Mme JULIÉ fait remarquer que lors de la présentation du budget, une recette était inscrite en provenance de la SPL pour l'occupation d'une partie des locaux du Centre d'Education à l'Environnement. Elle souhaite connaître le montant du loyer.

Mme CHIMENTI répond qu'il est de l'ordre de 1,4 M F CFP l'année.

M. CARTEGINI explique que la superficie des locaux qu'occupera la SPL diffère de celle de l'association Tourisme Grand Sud (plus petite), ce qui réduit le montant du loyer.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »

Observations en cours de séance :

M. SAO demande s'il est prévu de valoriser le site de La Briquetterie et de l'inclure dans la cartographie des lieux à visiter dans le grand sud.

M. MARTINEZ répond qu'il est prévu de réhabiliter le site. Les études ont été faites pour la sécurisation du site et des discussions sont engagées avec la province Sud pour le financement des travaux.

M. SAO souhaite savoir si la Ville siège au conseil d'administration de la SPL.

M. le Maire rappelle que Mme WEDE y siège effectivement.

| | Votes | | |
|--|-----------|--------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | 5 | - | - |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | 2 | - | - |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | 1 | - | - |
| Total des voix | 32 | - | - |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

10. Habilitation du Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine de l'enseignement, pour l'exercice 2023 :

La note explicative de synthèse n°15/2023 du 17 mars 2023 indiquait que :

« Depuis le dernier conseil municipal, la Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée de l'enseignement, de la jeunesse, de la prévention et de l'insertion, s'est réunie le 07 mars 2023 afin d'émettre un avis sur ces demandes. Les observations de celles-ci sont mentionnées ci-dessous :

- **Association CONTACT – Lycée Lapérouse** demande une subvention exceptionnelle de 60 000 F CFP, pour un déplacement sur l’Australie des élèves de la classe BTS Support à l’Action Managériale (SAM) dans le cadre d’un voyage pédagogique du 9 au 17 septembre 2023.

Mme WANTAR-TASIPAN indique que l’objectif pédagogique n’est pas suffisamment détaillé dans leur dossier de demande.

Mme BOLO ajoute que la conjoncture actuelle des finances de la Ville nécessite que les dossiers de demande soient davantage détaillés pour une meilleure appréciation et analyse par les commissaires.

Il est donc proposé de donner un avis défavorable.

⇒ **Avis DEFAVORABLE de la commission, à l’unanimité des membres présents.**

- **Collège de Plum** demande une subvention exceptionnelle de 60 000 F CFP, pour un déplacement à Bourail de la classe défense du 25 au 28 juillet 2023.

Mme BOLO indique que ce déplacement aura des retombés pour la Ville.

Il est proposé de leur verser 50 000 F CFP.

⇒ **Avis FAVORABLE de la commission pour 50 000 F CFP, à l’unanimité des membres présents.**

- **Collège de Plum** demande une subvention exceptionnelle de 60 000 F CFP, pour un déplacement à Bourail pour les élèves de la section sportive du 25 au 28 juillet 2023.

Même remarque que pour la classe défense.

Mme BOLO ajoute que les élèves de la section sportive font régulièrement des prouesses en championnat.

Il est proposé de leur verser 50 000 F CFP.

⇒ **Avis FAVORABLE de la commission pour 50 000 F CFP, à l’unanimité des membres présents.**

- **Collège de Normandie** demande une subvention exceptionnelle de 50 000 F CFP, pour un déplacement en Nouvelle-Zélande en septembre ou octobre 2023.

Même remarque que pour la demande du Lycée Lapérouse.

Il est proposé de rendre un avis défavorable.

⇒ **Avis DEFAVORABLE de la commission, à l’unanimité des membres présents. »**

Aucune observation n’est émise par le conseil municipal.

Il convient de noter que Mme JULIÉ, membre du conseil d’administration du collège de Plum et M. SAO, représentant de la province Sud au collège de Normandie, se sont retirés de la séance et n’ont donc pas pris part au vote.

| | Votes | | |
|--|-----------|--------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | 3 | - | - |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | 2 | - | - |
| L’élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | - | - | - |
| Total des voix | 29 | - | - |

11. Habilitation du Maire à verser des subventions en faveur d'associations ou d'organismes dans le domaine de la culture, pour l'exercice 2023 :

La note explicative de synthèse n°16/2023 du 17 mars 2023 indiquait que :

« Depuis le dernier conseil municipal, la Ville a été destinataire de différentes demandes de subventions.

La commission chargée de la culture, s'est réunie le 07 mars 2023 afin d'émettre un avis sur les demandes qui suivent :

- **L'ASSOCIATION ADAMIC** demande une subvention de fonctionnement de 200 000 F CFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

Mme MOREAU souhaite savoir combien de jeunes ont bénéficié du chèque culture l'année dernière.

Mme WAMYTAN répond que cette information lui sera communiquée ultérieurement.*

**221 jeunes mondoriens ont en bénéficié en 2022.*

⇒ **Avis FAVORABLE de la commission pour 200 000 F CFP, à l'unanimité des membres présents.**

- **L'ASSOCIATION AMJ-BECA** demande une subvention de fonctionnement de 300 000 F CFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

Mme MOREAU demande si l'association fera appel à des artistes internationaux cette année.

Mme WAMYTAN répond que l'association a effectivement le souhait de faire venir 2 artistes d'Australie.

⇒ **Avis FAVORABLE de la commission pour 300 000 F CFP, à l'unanimité des membres présents.**

- **L'ASSOCIATION ABRACADOBRA** demande une subvention de fonctionnement de 150 000 F CFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

Aucune remarque.

⇒ **Avis FAVORABLE de la commission pour 150 000 F CFP, à l'unanimité des membres présents.**

- **L'ASSOCIATION FAKA GALO GATAA** demande une subvention de fonctionnement de 250 000 F CFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

Il est proposé de leur verser une subvention de 150 000 F CFP puisqu'elle a été moins active en 2022 que les années précédentes.

⇒ **Avis FAVORABLE de la commission pour 150 000 F CFP, à l'unanimité des membres présents.**

- **L'ASSOCIATION HEI PUA NUI** demande une subvention de fonctionnement de 200 000 F CFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

Aucune remarque.

⇒ **Avis FAVORABLE de la commission pour 200 000 F CFP, à l'unanimité des membres présents.**

- **L'ASSOCIATION MAUMAU FENUA** demande une subvention de fonctionnement de 100 000 F CFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

Mme MOREAU souhaite connaître le type d'activité proposé par cette association.

Mme WAMYTAN répond qu'elle propose des danses traditionnelles wallisienne et futunienne.

⇒ **Avis FAVORABLE de la commission pour 100 000 F CFP, à l'unanimité des membres présents.**

- **L'ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DES ENGINs MOBILEs NC** demande une subvention de fonctionnement de 250 000 F CFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

Aucune remarque.

⇒ **Avis FAVORABLE de la commission pour 250 000 F CFP, à l'unanimité des membres présents.**

- **L'ASSOCIATION STREET FORCE** demande une subvention de fonctionnement de 100 000 F CFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

Il est proposé de leur verser une subvention de 70 000 F CFP. En effet, la Ville fait souvent appel à cette association pour des prestations complémentaires durant l'année, ce qui lui permet d'avoir des recettes supplémentaires.

Mme MOREAU demande si la Ville a été destinataire du bilan moral et financier de l'association.

Mme WAMYTAN répond par la négative.

M. RIVIECCIO précise que la plupart des associations n'ont pas encore tenu leur assemblée générale.

⇒ **Avis FAVORABLE de la commission pour 70 000 F CFP, à l'unanimité des membres présents.**

- **L'ASSOCIATION TAMARA** demande une subvention de fonctionnement de 100 000 F CFP. Cette aide financière servirait au bon fonctionnement de l'association.

Aucune remarque.

⇒ **Avis FAVORABLE de la commission pour 100 000 F CFP, à l'unanimité des membres présents.**

- **L'ASSOCIATION DANSE EVENTS & PROJET** demande une subvention exceptionnelle de 300 000 F CFP. Cette aide financière servirait à la diffusion du spectacle « la nuit des chorégraphes ».

M. LELONG remarque que cette association avait bénéficié d'une subvention l'an dernier. Il souhaite donc savoir si elle formulera une demande de subvention exceptionnelle tous les ans.

Mme WAMYTAN répond qu'il était initialement prévu de faire une édition tous les 2 ans. Mais face au succès de l'an dernier, il a été décidé de reproduire ce spectacle cette année.

⇒ **Avis FAVORABLE de la commission pour 300 000 F CFP, à l'unanimité des membres présents.**

- **L'ASSOCIATION PACIFIC WAY** demande une subvention exceptionnelle de 300 000 F CFP. Cette aide financière servirait à la diffusion du spectacle « le kaneka au féminin ».

Il est proposé de leur verser une subvention de 200 000 F CFP puisqu'il s'agit d'une première demande.

⇒ **Avis FAVORABLE de la commission pour 200 000 F CFP, à l'unanimité des membres présents.**

- **EVM PRODUCTION** demande une subvention exceptionnelle de 200 000 F CFP. Cette aide financière servirait à la diffusion du spectacle « les incroyables talents calédoniens ».

Il est proposé de rendre un avis défavorable puisqu'il s'agit d'une société à but lucratif. M. LELONG est d'accord avec cette proposition car ce n'est pas le rôle de la Ville de financer ce type d'organisme.

⇒ **Avis DEFAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents.**

- **LA PETITE COMPAGNIE DU SOLEIL** demande une subvention exceptionnelle (montant non communiqué). Cette aide financière servirait au montage d'un spectacle.

Il est proposé de rendre un avis défavorable puisque le montant demandé n'est pas indiqué et que le dossier n'est pas complet.

Mme BOLO précise que cette association bénéficie de la salle du conseil de quartier de Yahoué, gracieusement, les mercredis après-midi.

Mme MOREAU trouve dommage que l'association n'ait pas fourni tous les documents nécessaires à l'examen de sa demande, et plus particulièrement le bilan financier de l'année dernière. C'est en effet sur cette base que la commission peut évaluer l'opportunité de verser, ou non, une subvention.

M. CARTEGINI précise que le bilan de l'année n-1 est indispensable. Les services de la Ville ont bien communiqué avec les associations pour qu'elles se disciplinent et qu'elles fournissent a minima, les bilans.

⇒ **Avis DEFAVORABLE de la commission, à l'unanimité des membres présents. »**

Observations en cours de séance :

M. le Maire tient à ce que les associations réunissent leur assemblée générale le plus tôt possible pour pouvoir fournir leur bilan moral et financier. Il rappelle que la Ville a modifié son calendrier d'attribution des subventions pour un versement au plus tôt.

Mme JULIÉ a remarqué que les associations sportives étaient régulièrement invitées en mairie mais pas les autres (environnementales, culturelles etc.).

M. le Maire répond qu'elles le sont toutes.

Mme BOLO ajoute que les associations culturelles se réuniront d'ailleurs le 28 mars prochain en mairie.

Mme JULIÉ s'étonne de ne pas avoir vu d'invitation.

M. le Maire répond que le nécessaire sera fait. Il rappelle que les élus se doivent aussi de répondre présent aux invitations.

| | Votes | | |
|--|-----------|--------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | 5 | - | - |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | 2 | - | - |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | 1 | - | - |
| Total des voix | 32 | - | - |

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Modification de la délibération n°69/09/XII du 23 décembre 2009 fixant le régime indemnitaire des personnels d'encadrement et assimilés :

La note explicative de synthèse n°17/2023 du 17 mars 2023 indiquait que :

« La délibération n°69/09/XII du 23 décembre 2009 fixant le régime indemnitaire des personnels d'encadrement et assimilés, n'a pas repris les dispositions règlementaires de la délibération n°393 du 25 juin 2008, relative au régime indemnitaire des personnels d'encadrement et assimilés permettant l'indemnisation des périodes d'intérim et de suppléance.

Il vous est donc proposé de porter ces différentes modifications dans une délibération modificative.

Aucune observation n'est émise par la commission chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 08 mars 2023.

Le groupe « Générations Mont-Dore » réserve son avis pour la séance du conseil municipal. Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents. »

Observations en cours de séance :

M. SAO souhaite savoir si l'impact financier a été évalué et si la prise en compte de l'indemnisation des périodes d'intérim et de suppléance est rétroactive.

M. PELLETIER répond qu'il n'y a pas d'effet rétroactif. Les intérim et suppléances étaient bien indemnisés jusqu'en juin 2021, période à laquelle les services se sont aperçus que cette indemnité n'était pas prévue dans la délibération municipale de 2009. Il s'agit donc aujourd'hui d'une régularisation qui permettra de rouvrir les droits à indemnisation.

| | Votes | | |
|--|-----------|----------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | 5 | - | - |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | 2 | - | - |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | - | 1 | - |
| Total des voix | 32 | - | - |

La délibération est adoptée à la majorité.

13. Compte rendu des décisions prises par le Maire en vertu de la délégation de compétences accordée par le conseil municipal :

La note explicative de synthèse n°18/2023 du 17 mars 2023 indiquait que :

« Le Maire doit rendre compte des décisions qu'il prend sur la base de la délégation de compétences dévolue par le conseil municipal au titre de l'article L.122-20 du Code des Communes de la Nouvelle-Calédonie.

C'est ainsi que les arrêtés suivants ont été pris :

➤ Mise à disposition des installations publiques du Mont-Dore :

- la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville, à l'Association Sportive du Mont-Dore, le 02 septembre 2022 (arrêté n°512/22 du 1^{er} septembre 2022).

- du petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à l'association Cabaret on Broadway pour l'organisation de son spectacle prévu du 1er au 03 avril 2022 (arrêté n°515/22 du 2 septembre 2022).
- du petit théâtre du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à l'école Art et Mouvement pour l'organisation de son spectacle prévu les 22,23 et 24 avril 2022 (arrêté n°516/22 du 2 septembre 2022).
- la salle de spectacles du centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'académie de danse Pazapa pour l'organisation de son spectacle prévu du 26 au 29 mai 2022 (arrêté n°517/22 du 2 septembre 2022).
- la salle de danse du Pôle Artistique de la Ville du Mont-Dore à la société Jeunesse Evènement pour la tenue de répétitions de danse pour l'année 2022 (arrêté n°518/22 du 2 septembre 2022)
- la salle de danse du pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à Monsieur Wilfrid TANE XAT pour pour la tenue de répétition de danse hip hop l'année 2022 (arrêté n°519/22 du 2 septembre 2022).
- la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore, au Conseil Coutumier Drubéa-Kapumë, le 08 septembre 2022 (arrêté n°520/22 du 5 septembre 2022).
- la salle omnisports "Henri Sérandour" de la Ville du Mont-Dore sise à Boulari à l'association He Jo ! (arrêté n°527/22 du 7 septembre 2022).
- la salle de spectacles du centre culturel du Mont-Dore au comité Miss Nouvelle-Calédonie le 17 septembre 2022 (arrêté n°539/22 du 15 septembre 2022).
- la salle des Communautés de la Ville du Mont-Dore située au Vallon Dore à l'association Citoyen Mondorien le 24 septembre 2022 (arrêté n°573/22 du 27 septembre 2022).
- la salle des Communautés de la Ville du Mont-Dore située au Vallon Dore à Madame MAILAGI Lusiana le 19 novembre 2022 (arrêté n°574/22 du 27 septembre 2022).
- la salle des Communautés de la Ville du Mont-Dore située au Vallon Dore à Monsieur FETIA Elvis et Madame VAITULUKINA Marie le 18 décembre 2022 (arrêté n°575/22 du 27 septembre 2022).
- le petit théâtre au pôle artistique de la Ville du Mont-Dore à l'association Mont-Dore Ring (arrêté n°583/22 du 30 septembre 2022).
- la salle omnisports "Henri Sérandour" de la Ville du Mont-Dore au Club Jeunesse Indonésienne les 15 et 16 octobre 2022 (arrêté n°584/22 du 30 septembre 2022).
- la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore au Véloce Club Calédonien Mont-Dore, le 25 octobre 2022 (arrêté n°610/22 du 17 octobre 2022).
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à la société jeunesse évènements, le 19 octobre 2022 (arrêté n°645/22 du 19 octobre 2022).
- la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore à l'Association Sportive Automobile Nouvelle-Calédonie, le 26 octobre 2022 (arrêté n°649/22 du 24 octobre 2022).
- l'esplanade du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'association Animal Action NC, le 05 novembre 2022 (arrêté n°653/22 du 25 octobre 2022).

- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'école Atuvera, les 28 et 29 octobre 2022 (arrêté n°661/22 du 28 octobre 2022).
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'école Tahiti dance, les 3, 4 et 30 octobre 2022 (arrêté n°662/22 du 28 octobre 2022).
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'association Arabesque pour l'organisation de son spectacle les 5 et 6 novembre 2022 (arrêté n°663/22 du 28 octobre 2022).
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'école Atelier 6 centre de danse, les 2, 13, 18, 19 et 20 novembre 2022 (arrêté n°664/22 du 28 octobre 2022).
- le petit théâtre du Pôle Artistique du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'association Orientale Nejmas, le 1er décembre 2022 (arrêté n°665/22 du 28 octobre 2022).
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à Monsieur Sylvain SORIGNON de l'école Fa Si La Jouer, le 1er décembre 2022 (arrêté n°666/22 du 28 octobre 2022).
- le petit théâtre du Pôle Artistique du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'association Corps et Graff, les 2 et 4 décembre 2022 (arrêté n°667/22 du 28 octobre 2022).
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à Mademoiselle Dolores GREMY, les 03 et 04 décembre 2022 (arrêté n°668/22 du 28 octobre 2022).
- le petit théâtre du Pôle Artistique du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'association Calédonienne de Danse Orientale (ACDO), les 10 et 11 décembre 2022 (arrêté n°669/22 du 28 octobre 2022).
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à la compagnie L.Danse, les 08 octobre, 25 et 26 novembre 2022 (arrêté n°670/22 du 28 octobre 2022).
- la salle des Communautés de la Ville du Mont-Dore située au Vallon-Dore à Monsieur Hervé PERIGNON, le 12 novembre 2022 (arrêté n°695/22 du 17 novembre 2022).
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à l'école internationale James Cook Nouvelle Calédonie, les 21, 22 et 29 novembre 2022 (arrêté n°696/22 du 17 novembre 2022).
- la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore, à la Fondation Xérè Prony Ressources NC, le 29 novembre 2022 (arrêté n°707/22 du 22 novembre 2022).
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore au "Rassemblement - Les Républicains", le 04 avril 2022 (arrêté n°709/22 du 23 novembre 2022).
- la salle des communautés à l'association L.DANSE représentée par Madame Fanny POLET, pour l'année 2022 (arrêté n°727/22 du 1^{er} décembre 2022).
- la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville et de la salle de réunion de la Mairie annexe de Plum, au Syndicat Mixte des Transports Urbains, les 25 janvier et 1er février 2023 (arrêté n°728/22 du 2 décembre 2022).
- la place des Accords et du matériel de la Ville du Mont-Dore à la société Pacific Fair du 02 au 04 décembre 2022 (arrêté n°743/22 du 12 décembre 2022).

- du petit théâtre du Pôle Artistique de la Ville du Mont-Dore à la compagnie "Le Petit café de l'Art" pour l'organisation de son spectacle prévu le 08 et 9 décembre 2022 (arrêté n°744/22 du 12 décembre 2022).
- la salle de spectacles de la Ville du Mont-Dore, à la compagnie "J'EM" pour l'organisation de son spectacle prévu le 08,9,10 et 11 décembre 2022 (arrêté n°746/22 du 14 décembre 2022).
- la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore au Lions club Mont-Dore Déliciosa, le 14 janvier 2023 (arrêté n°5/23 du 6 janvier 2023).
- la Place des accords de la Case des Communautés de l'Hôtel de Ville du Mont-Dore au Régiment d'infanterie de marine du Pacifique Nouvelle-Calédonie, le 04 février 2023 (arrêté n°41/23 du 1^{er} février 2023).
- la salle des communautés du Vallon Dore à l'association Pacico Knz, le 04 février 2023 (arrêté n°49/23 du 13 février 2023).
- la salle de spectacles du Centre Culturel de la Ville du Mont-Dore à la SARL Leo & Co pour son spectacle prévu les 24, 25 février 2023 (arrêté n°59/23 du 20 février 2023).
- la salle des communautés à Madame Sandrine VINCENT VIRY pour l'organisation de cours de gym bien être pour l'année 2023 (arrêté n+67/23 du 21 février 2023).
- la salle des communautés à Monsieur Michel BAUDRY, le 18 février 2023 (arrêté n°81/23 du 28 février 2023).
- la salle des communautés à l'association L.Danse représentée par Madame Fanny POLET, pour l'organisation de cours de danse pour l'année 2023 (arrêté n°82/23 du 28 février 2023).

➤ **Abrogations :**

- l'arrêté n°575/22 du 27 septembre 2022 fixant les frais de mise à disposition de la salle des Communautés au Vallon Dore applicables à Monsieur Elvis et Madame VAITULUKINA Marie pour l'organisation d'un repas d'anniversaire prévu le dimanche 18 décembre 2022 (arrêté n°780/22 du 30 décembre 2022).

➤ **Droits d'entrées :**

- aux spectacles organisés au Centre Culturel et au Pôle artistique du Mont-Dore pour les mois de juillet à décembre (arrêtés n°652/22 du 24 octobre 2022).
- aux spectacles organisés au Centre Culturel et au Pôle Artistique du Mont-Dore pour les mois de mars à juillet 2023 (arrêté n°50/23 du 13 février 2023).

➤ **Emprunt :**

- auprès de la Banque de Nouvelle-Calédonie (arrêté n°655/22 du 26 octobre 2022).
- auprès de la Banque de Nouvelle-Calédonie (arrêté n°656/22 du 26 octobre 2022).»

Observations en cours de séance :

Mme JULIÉ réitère ses remarques sur ce type de délibération : les tarifs ne sont jamais les mêmes et la délibération tarifaire ne prévoit qu'un montant maximum laissant ainsi la latitude au Maire de décider du montant de la location.

| | Votes | | |
|--|-----------|----------|------------|
| | Pour | Contre | Abstention |
| Groupe « Vivre au Mont-Dore » | 24 | - | - |
| Groupe « Générations Mont-Dore » | - | - | 5 |
| Groupe « Le Mont-Dore, notre ville vers une nation arc-en-ciel » | 2 | - | - |
| L'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore » | 1 | - | - |
| Total des voix | 27 | - | 5 |

La délibération est adoptée à la majorité.

M. LELONG souhaite revenir sur son intervention en commission enseignement concernant les contraintes liées à la prise de congé des agents de service : à poser pendant les vacances scolaires et pas en même temps que le binôme. Il indique être également choqué qu'un agent puisse être seul et ce pour des raisons de sécurité (agression, malaise etc.)

Il demande plus de souplesse et propose d'intervertir les agents de service des différentes écoles pour trouver des consensus, dans la mesure du possible.

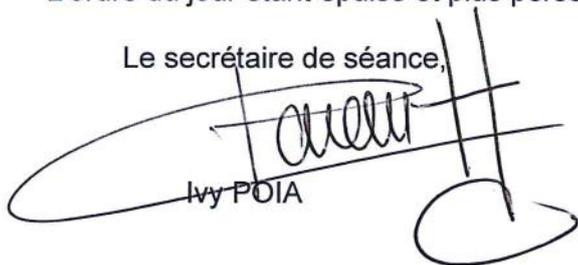
M. le Maire répond que ce sujet doit être abordé en commission et non en séance du conseil municipal. Il rappelle que la police municipale fait régulièrement des rondes et il n'est pas prévu pour l'heure de doubler le personnel pendant les vacances scolaires.

Les élus de l'opposition demandent qu'une présentation de l'étude « Bien dans mes claquettes » et du dispositif « Clic & Mouv' » soit faite au prochain conseil municipal (annexe 2).

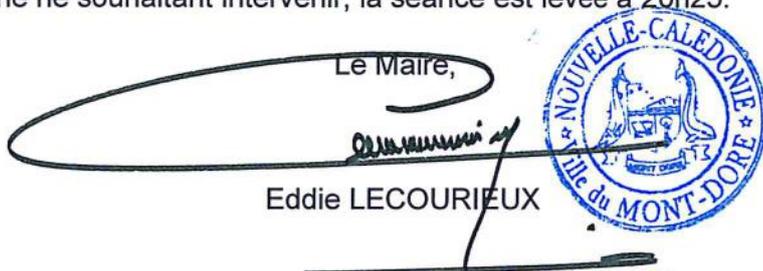
Enfin, M. le Maire rappelle que la prochaine séance du conseil municipal est prévue le 04 mai 2023.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne souhaitant intervenir, la séance est levée à 20h25.

Le secrétaire de séance,


Ivy POIA

Le Maire,


Eddie LECOURIEUX



Le présent procès-verbal est arrêté à la séance du conseil municipal en date du 04 MAI 2023

Il est publié sur le site internet de la Ville (www.mont-dore.nc) le 05 MAI 2023

Ville du MONT-DORE BUDGET PRIMITIF 2023

Présentation consolidée
budget principal et budgets annexes

Conseil Municipal
du 23 mars 2023

Sommaire

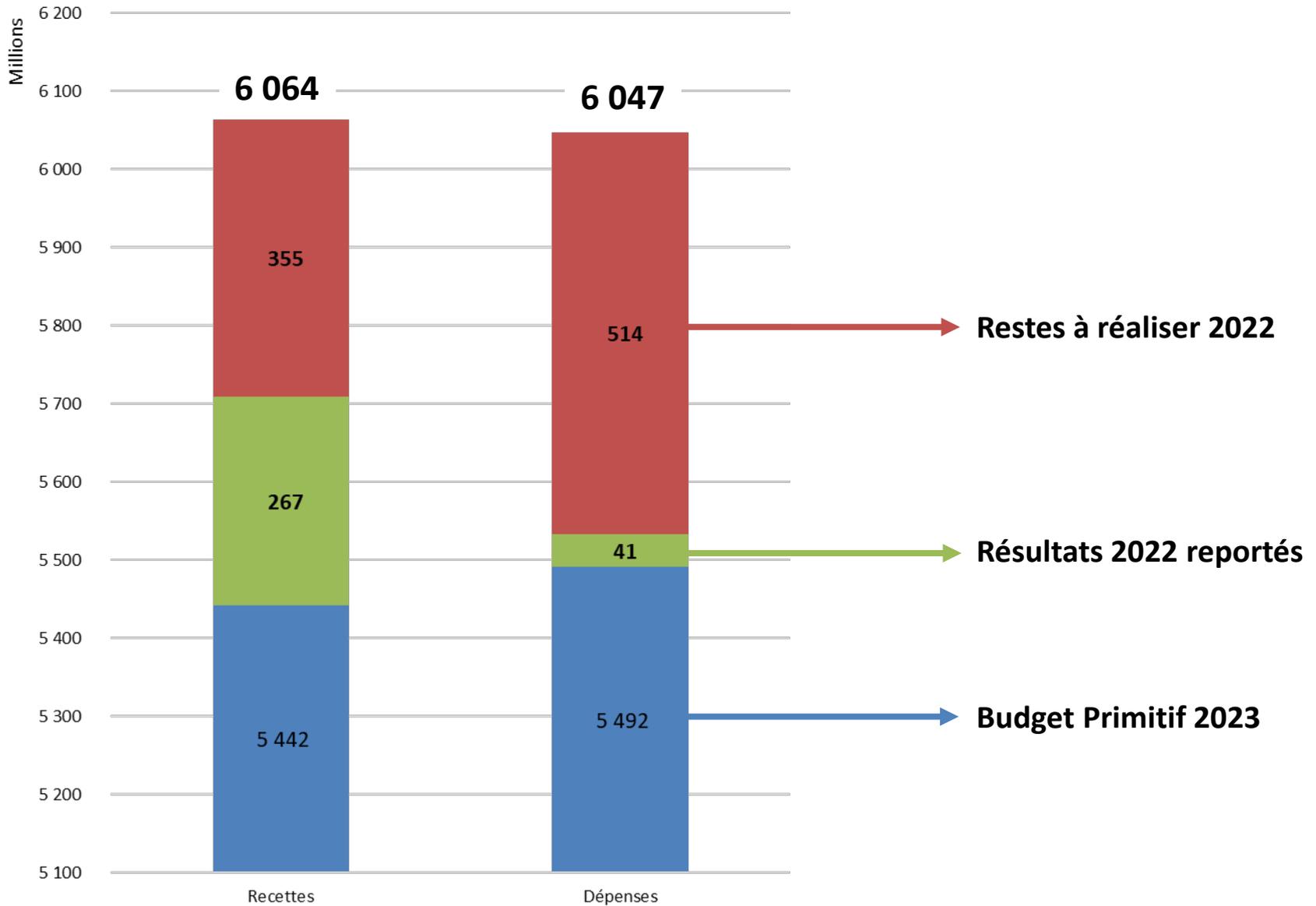
- I – Équilibre général consolidé
- II – Évolution du budget de 2022 à 2023
- III – Les ressources globales de fonctionnement
- IV – Les ressources globales d'investissement
- V – Les dépenses globales

I – Équilibre général consolidé

| | <u>Fonctionnement</u> | <u>Investissement</u> | <u>Budget total 2023</u> |
|---|-----------------------|-----------------------|------------------------------|
| Budget consolidé* | 4 201 MF | 1 863 MF | 6 064 MF |
| Après neutralisation des flux croisés entre budget principal et budgets annexes | | | |
| Répartition par budget | | | |
| Budget principal | 3 698 MF | 1 492 MF | 5 191 MF |
| Budget annexe Eau | 90 MF | 219 MF | 309 MF |
| Budget annexe Assainissement | 110 MF | 130 MF | 240 MF |
| Budget annexe Ordures Ménagères | 358 MF | 13 MF | 371 MF |
| Budget annexe Lotissement | 1 MF | 20 MF | 21 MF |

I – Équilibre général consolidé

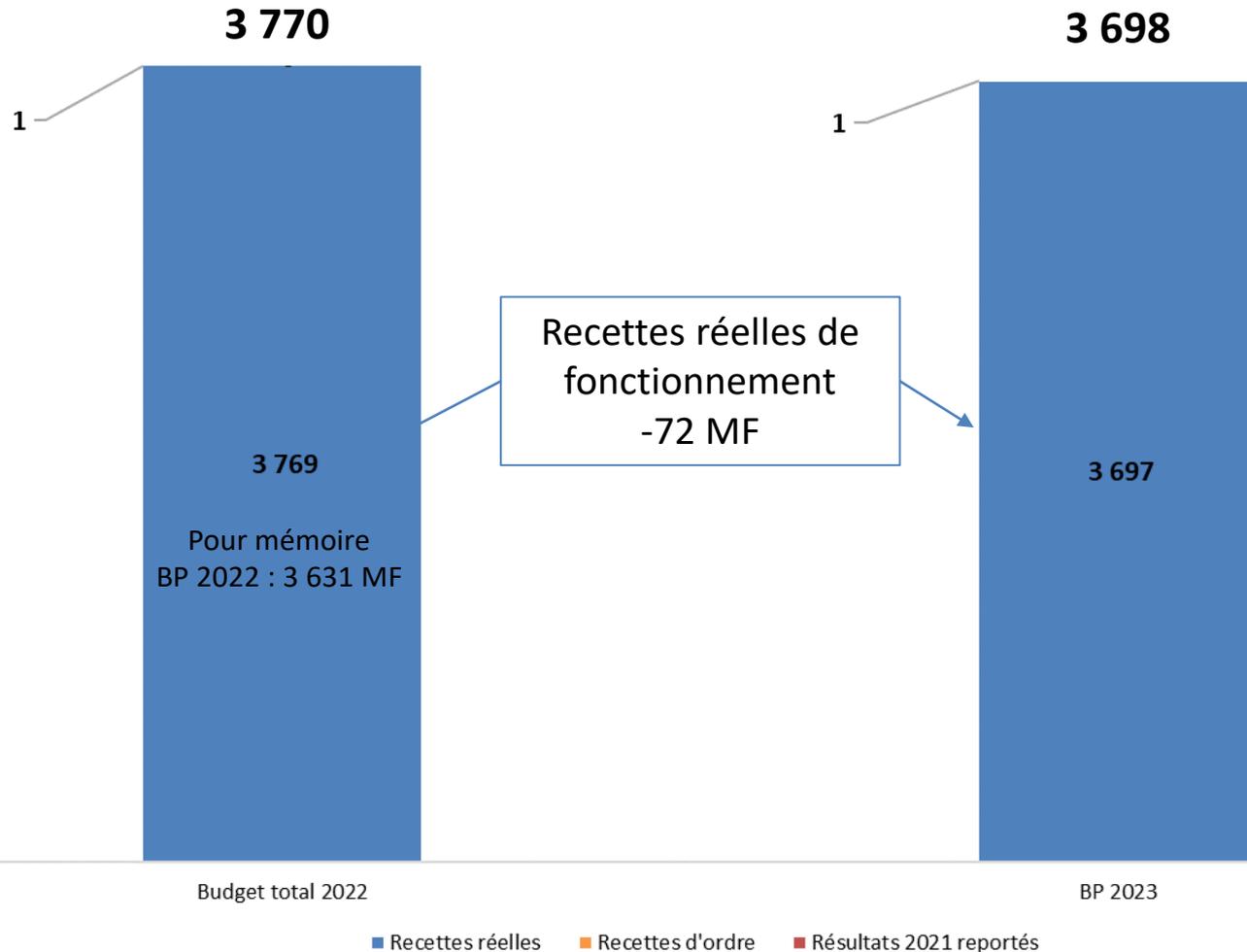
Constitution du Budget



II – Évolution du budget de 2022 à 2023

Évolution des recettes de fonctionnement du budget principal

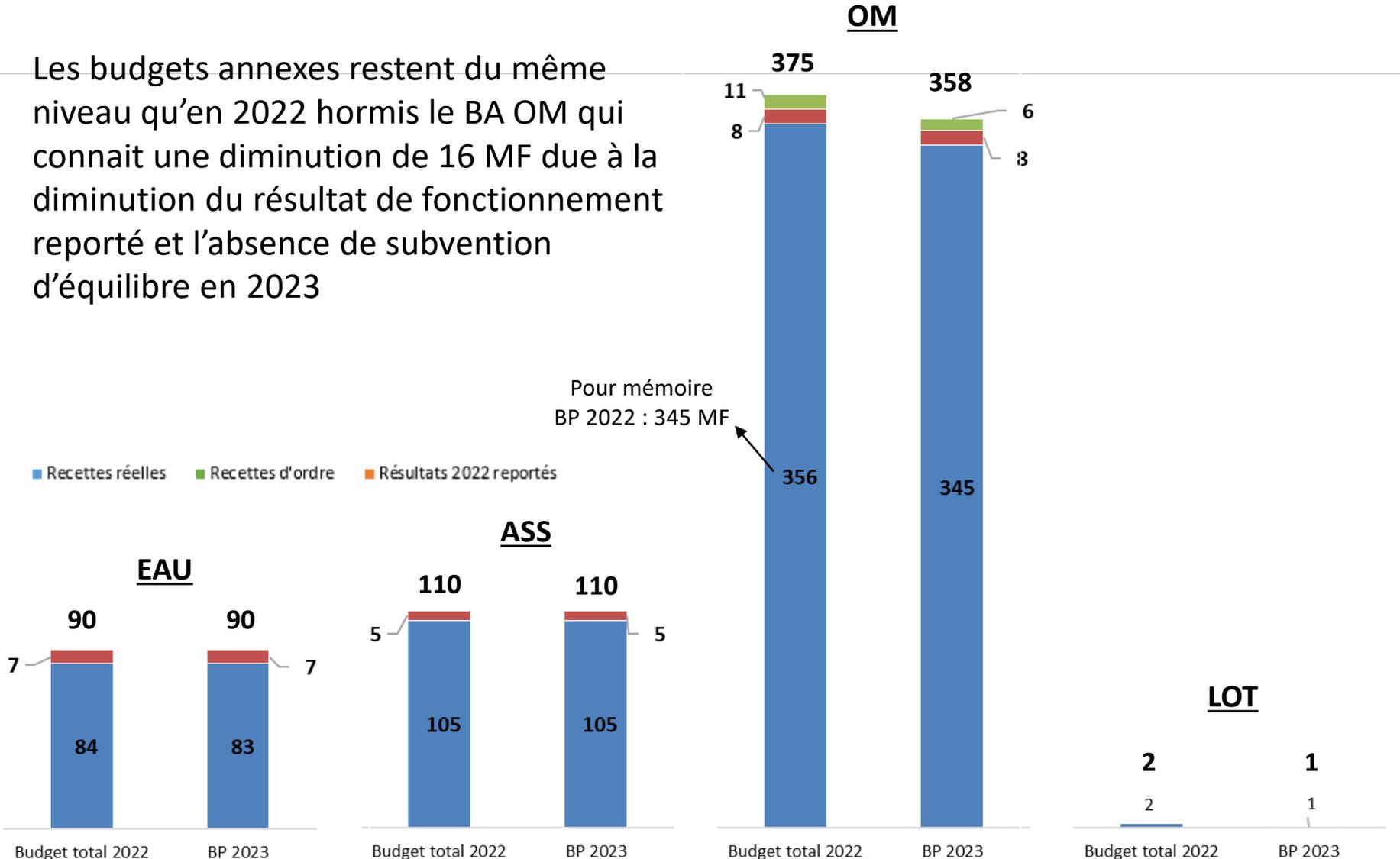
Diminution de 72 MF de 2022 à 2023



II – Évolution du budget de 2022 à 2023

Évolution recettes de fonctionnement des budgets annexes

Les budgets annexes restent du même niveau qu'en 2022 hormis le BA OM qui connaît une diminution de 16 MF due à la diminution du résultat de fonctionnement reporté et l'absence de subvention d'équilibre en 2023



II – Évolution du budget de 2022 à 2023

Évolution des recettes de fonctionnement du budget consolidé

De 2022 à 2023, les recettes réelles de fonctionnement consolidées diminuent de 82 MF

Principales évolutions 2022/2023:

- Chapitre 70 – Produits services du domaine
 - Concessions dans les cimetières et redevances funéraires : **+ 7 MF**
- Chapitre 73 – Impôts et taxes
 - Centimes additionnels - Enregistrement : **+ 20 MF**
 - Centimes additionnels - Patentes : **- 51 MF**
 - Centimes additionnels – contribution foncière : **+ 9 MF**
 - Taxes sur l'électricité : **+ 9 MF**
- Chapitre 74 – Dotations et participations
 - Remboursement par la NC du trop-perçu de FIP 2018 : **- 31 MF**
 - *Mouvements équilibrés en dépenses et recettes*
 - Participation État - Hors Contrat d'agglomération : **- 7 MF**
 - *2022 : 5 MF pour le projet Wolbachia et 2 MF supplémentaires pour des évènements culturels*
 - Participation État - Contrat d'agglomération : **- 8 MF**
 - *Diminution Opération Saint-Louis*
 - Participation province Sud - Hors Contrat d'agglomération : **- 3 MF**
 - *2022 : 3 MF supplémentaires pour des évènements culturels*
 - Participation province Sud - Contrat d'agglomération : **- 4 MF**
 - *Diminution Opération Saint-Louis*
 - Participation SIEM : **+ 5 MF** (rattrapage participation non versée en 2022)

II – Évolution du budget de 2022 à 2023

Évolution des recettes de fonctionnement du budget consolidé

De 2022 à 2023, les recettes réelles de fonctionnement consolidées diminuent de 82 MF

Principales évolutions 2022/2023:

- Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante
 - Redevances versées – EEC : **+ 8 MF**
 - Redevances versées – OPT : **+ 11 MF**
 - Revenus des immeubles : **+ 6 MF**
 - *Loyer gendarmerie en année pleine Loyer pôle des solidarité à une auto-école Loyer du Centre d'Education à l'Environnement à la SPL Agence Attractivité Sud Tourisme*
- Chapitre 77 – Produits exceptionnels : **- 46 MF**

En 2022 :

 - *Subvention d'équilibre au BA OM (11 MF),*
 - *Recettes suite à des décisions de justice (15 MF),*
 - *Diverses régularisations de comptes d'attente (23 MF)*
- Chapitre 78 – Reprises sur provisions : **- 8 MF**

II – Évolution du budget de 2022 à 2023

Évolution de la section d'investissement du budget consolidé

De 2022 à 2023 la section d'investissement diminue de 341 MF dont 195 MF de dépenses réelles d'investissement

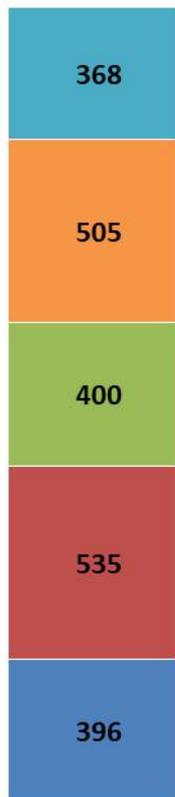
■ Mouvements réels ■ Emprunts ■ Mouvements d'ordre ■ Résultats N-1 reportés ou affectés ■ Restes à réaliser

Recettes

Dépenses

Pour mémoire
BP 2022 : 2 237 MF

2 204 MF

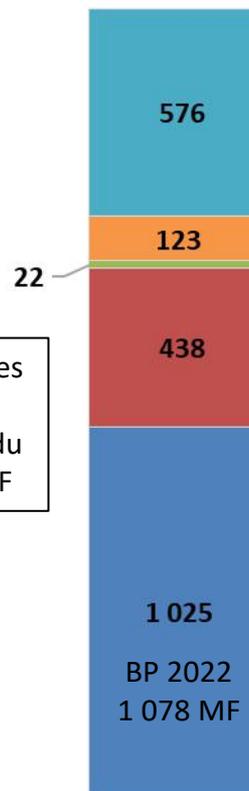


1 863 MF

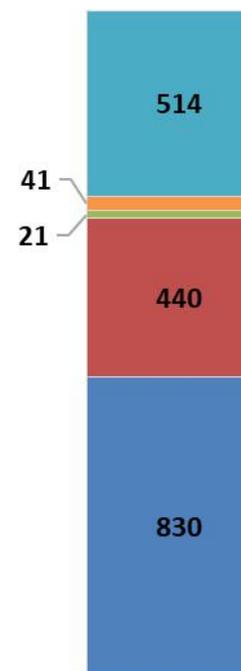


Ressources propres couvrant le remboursement du capital : 1 090 MF

2 184 MF



1 845 MF



Budget total 2022

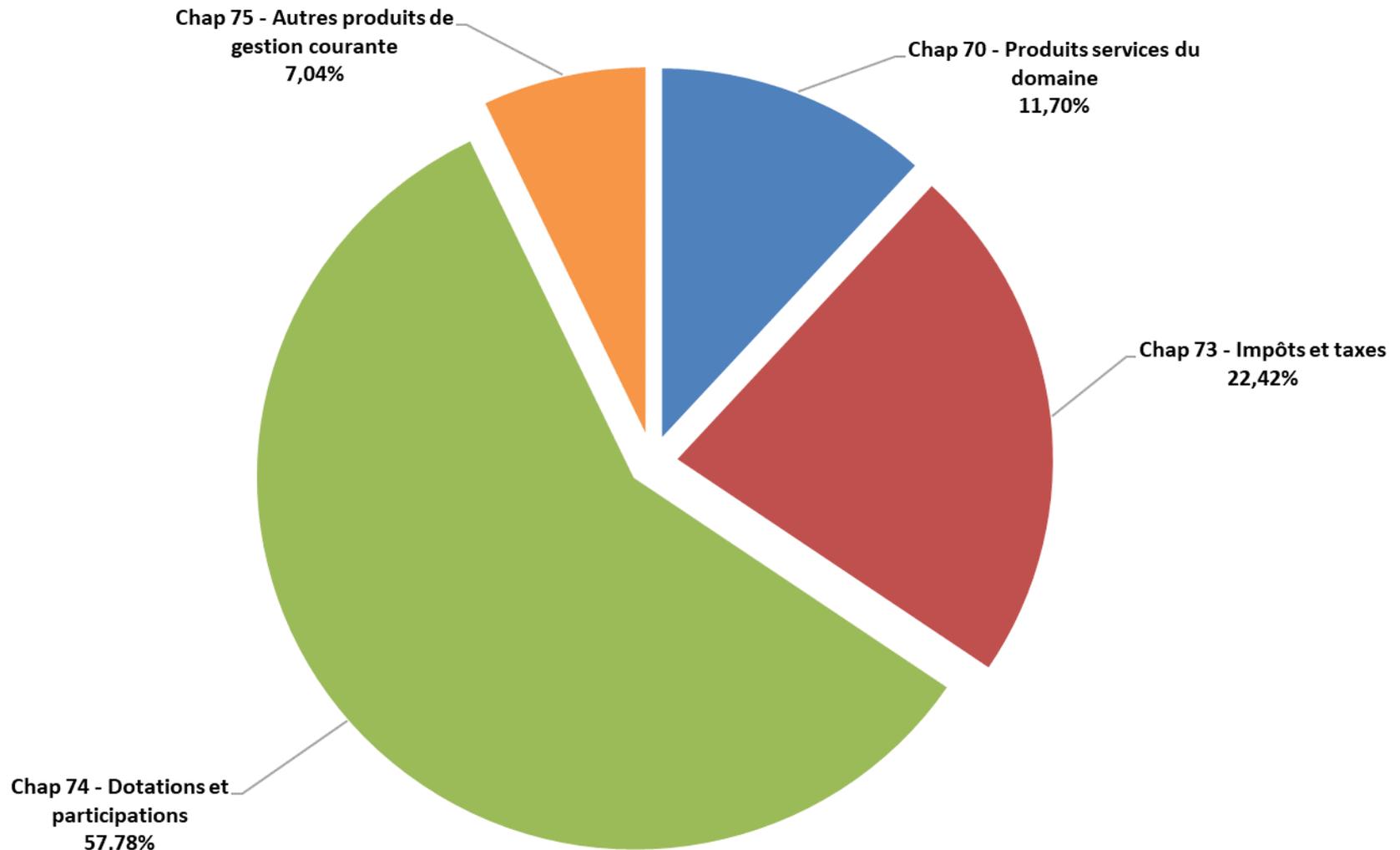
BP 2023

Budget total 2022

BP 2023

III – Les ressources globales de fonctionnement

Répartition des recettes réelles de fonctionnement (budget consolidé) hors exceptionnel et provisions



III – Les ressources globales de fonctionnement



Chap. 74 - Dotations
et participations

2 412 MF (57,78% des RRF) :

ETAT

- Dotation forfaitaire : 534 MF
- Dotation aménagement : 236 MF
- DETR : 68 MF
- Dotations titres sécurisés : 4 MF
- Subvention saison CCMD : 1,5 MF

NOUVELLE-CALEDONIE

- FIP : 1 404 MF
- Aide financière (Remb. FIP 2018) : 12,6 MF
- Actions de prévention de lutte contre la délinquance : 4 MF
- Subvention saison CCMD : 3,5 MF

PROVINCE SUD

- Subvention Police Municipale : 35 MF
- Accompagnement à la scolarité : 14 MF
- Subvention saison CCMD : 2 MF
- Révision du PUD : 1 MF

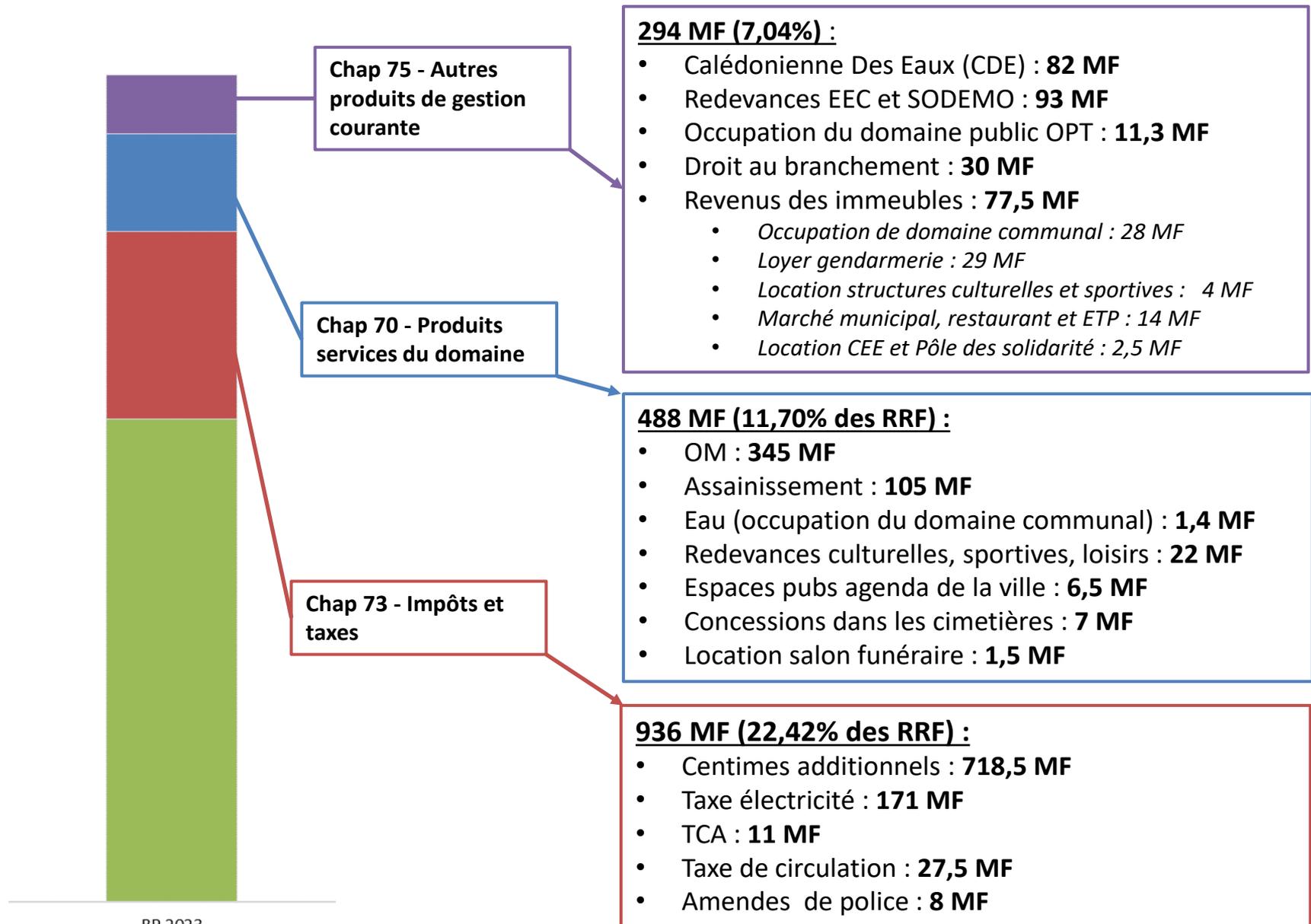
CONTRAT D'AGGLOMERATION

- Etat : 55,2 MF
- Province Sud : 25 MF

AUTRES

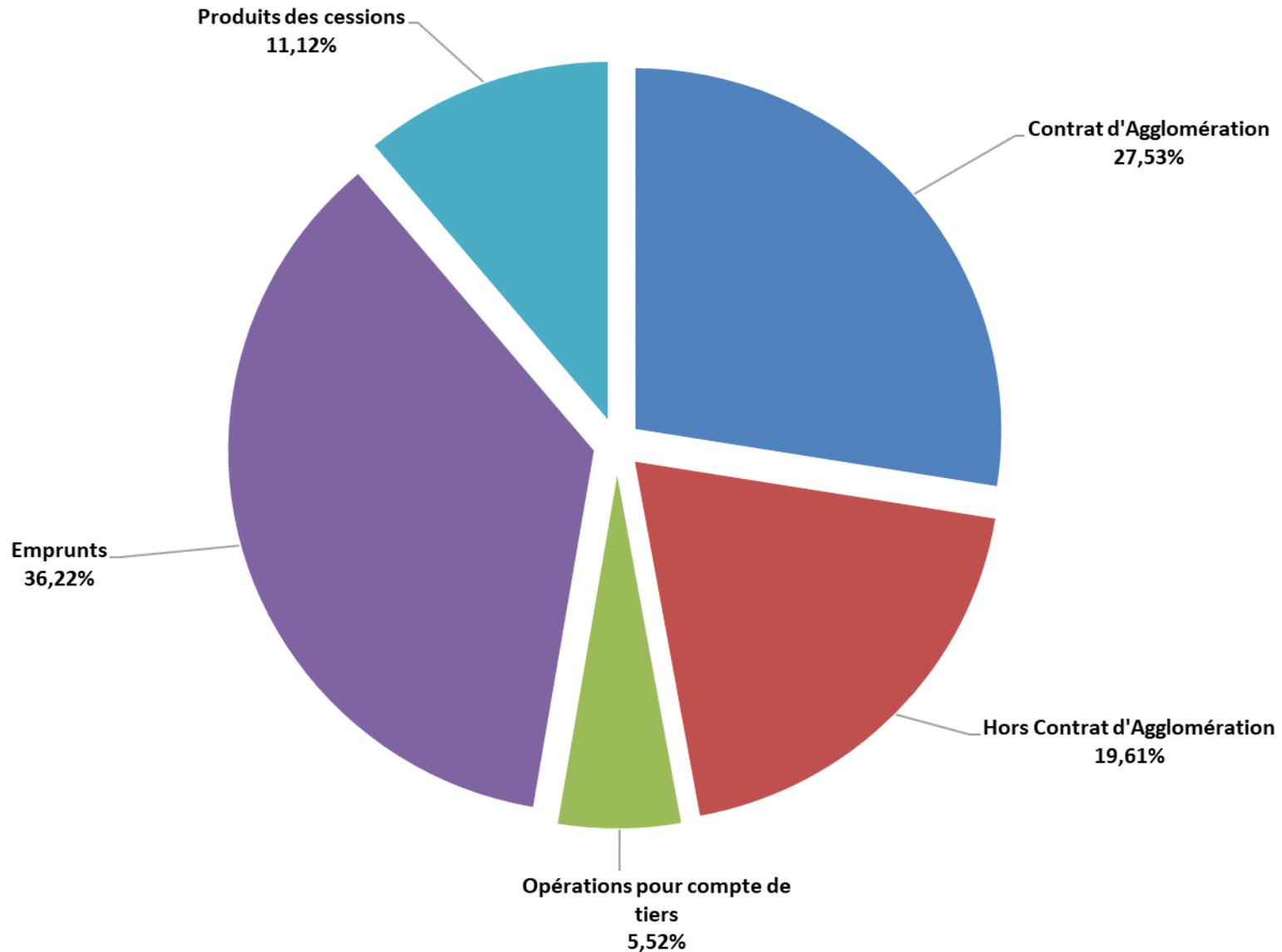
- Société Industrielle Eaux Mont-Dore : 11 MF

III – Les ressources globales de fonctionnement



IV – Les ressources globales d'investissement

Répartition des recettes réelles d'investissement (budget consolidé)



IV – Les ressources globales d'investissement



Recettes Contrat
d'Agglomération

21,9 MF + RAR 296,4 MF :

- **Projet socioculturel global de Saint-Louis : 66,3 MF**
 - 4,1 MF (part Etat) + RAR 49,6 MF
 - 1 MF (part province Sud) + RAR 11,6 MF
- **Photovoltaïque : 115,7 MF**
 - (part Etat) : RAR 89 MF
 - (part province Sud) : RAR 26,7 MF
- **Réservoir Pont Des Français : 21,5 MF**
 - 3,9 MF (part Etat) + RAR 12,7 MF
 - 1,1 MF (part province Sud) + RAR 3,8 MF
- **Réservoir Robinson : 6 MF**
 - 4,6 MF (part Etat)
 - 1,4 MF (part Province Sud)
- **Renforcement AEP Col de Plum 83,8 MF**
 - 4,5 MF (part Etat) + RAR 60 MF
 - 1,3 MF (part province Sud) + RAR 18 MF
- **Assainissement Rue Miki Miki: 25 MF**
 - (part Etat) : RAR 25 MF

IV – Les ressources globales d'investissement



Recettes hors Contrat
d'Agglomération :
168 366 994 F

PROVINCE

- Confort thermique dans les écoles : **26,5 MF**
- Fournitures de bornes à verre : **0,6 MF**

NOUVELLE-CALEDONIE

- Solde subvention confortement RP Montrouzier : **16,7 MF**
- Plan de gestion en ressource en eau potable de La Vallée de La Coulée : **2,5 MF**
- Fonds de soutien pour la politique de l'eau partagée (DAVAR) : **5 MF**

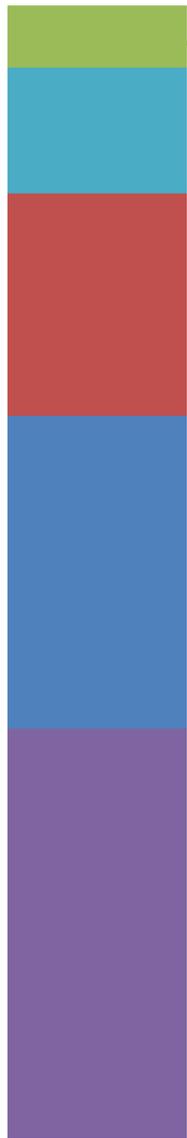
PROVINCE

- Solde subvention Gendarmerie : **33,2 MF**
- Réparation ouvrage Mamié : **17 MF**
- Réfection des terrains de tennis : **4,9 MF**

AUTRES

- Confort thermique dans les écoles (fournitures de climatiseurs) - ACE : **9,3 MF**
- SECAL - Remboursement d'une part de la subvention : **25 MF**

IV – Les ressources globales d'investissement



Opération pour compte
de tiers : 63 778 611F

RÉPARATION DE L'OUVRAGE MAMIÉ

- Nouvelle-Calédonie : **28,8 MF**
- État : **17 MF**

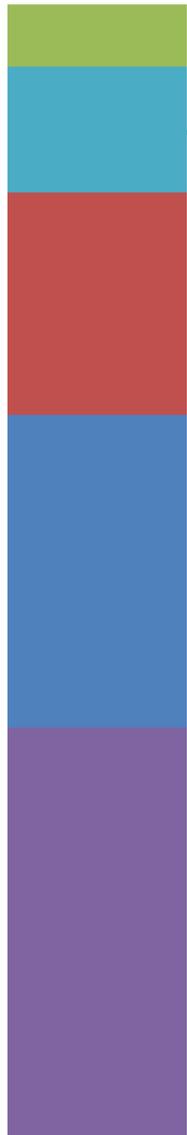
CONFORTEMENT TALUS RP MONTROUZIER

- Calédonienne Des Eaux : **9 MF**
- Particulier : **9 MF**
- Nouvelle-Calédonie : **16,9 MF**

CONFORTEMENT TALUS RUE DES SABLES

- Particulier : **10 MF**

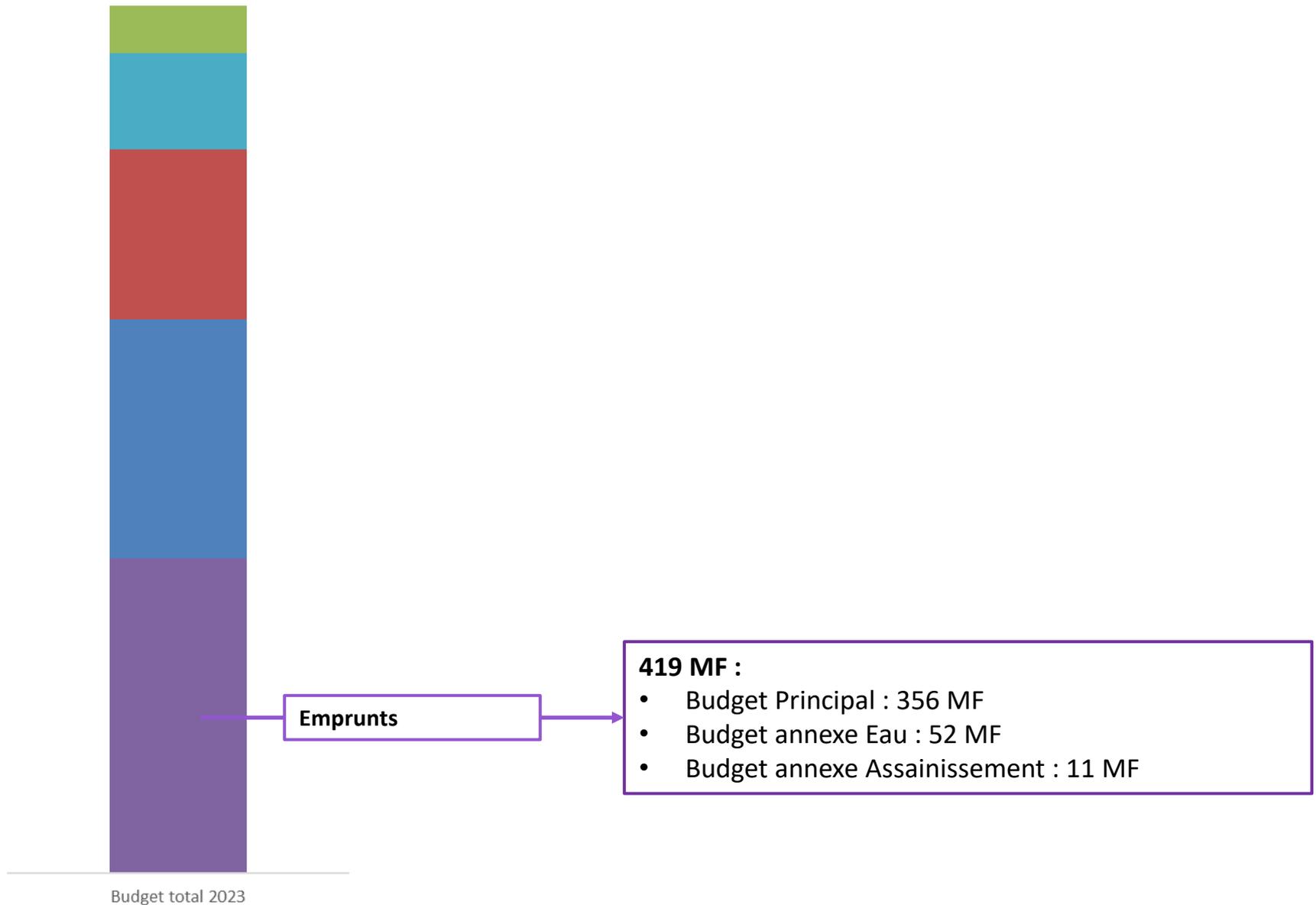
IV – Les ressources globales d'investissement



Produits de cession:
128 540 000F

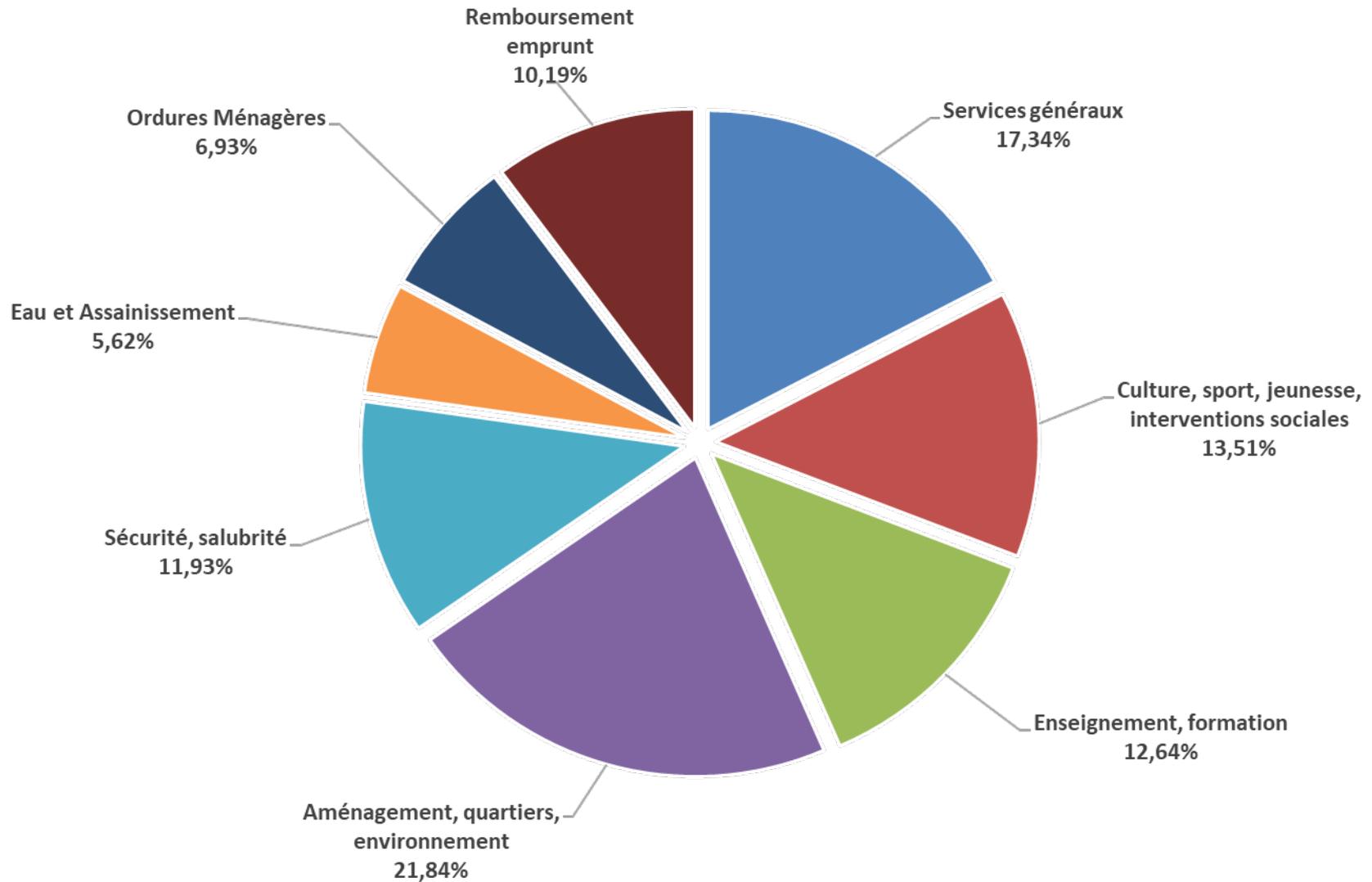
Vente des parts de la SEM Mont-Dore Environnement
96,5 MF
Vente des parts de la SEM AGGLO : **14,5 MF**
Ventes de 5 lots à la ZI La Coulée : **15,5 MF**
Divers ventes aux enchères : **2 MF**

IV – Les ressources globales d'investissement



V – Les dépenses globales

Répartition des dépenses par mission (budget consolidé)



V – Les dépenses globales

| Missions | Personnel | Subventions fonctionnement | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'équipement | Total dépenses | |
|--|--------------|----------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|-------|
| Services généraux | 513 | 22 | 299 | 36 | 870 | 17,3% |
| Culture, sport, jeunesse, interventions sociales | 215 | 143 | 203 | 119 | 679 | 13,5% |
| Enseignement, formation | 329 | 179 | 73 | 53 | 634 | 12,6% |
| Aménagement, quartiers, environnement | 242 | 92 | 363 | 399 | 1 096 | 21,8% |
| Sécurité, salubrité | 441 | 6 | 89 | 63 | 600 | 11,9% |
| Eau et Assainissement | 32 | 0 | 97 | 153 | 282 | 5,6% |
| Ordures Ménagères | 15 | 0 | 331 | 2 | 348 | 6,9% |
| Remboursement emprunt | 0 | 0 | 74 | 437 | 512 | 10,2% |
| Total | 1 787 | 442 | 1 530 | 1 262 | 5 021 | |

V – Les dépenses globales

Dépenses des services généraux

Administration générale,
développement économique et
numérique

V – Les dépenses globales

Services généraux

| Missions | Personnel | Subventions fonctionnement | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'équipement | Total dépenses | |
|-------------------|-----------|----------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|-------|
| Services généraux | 513 | 22 | 299 | 36 | 870 | 17,3% |

| | |
|--|---------|
| Subventions aux radios | 11,5 MF |
| SPL Agence d'Attractivité Sud Tourisme | 6,7 MF |
| Diverses associations | 4,1 MF |

Remboursement centimes additionnels (29,7 MF), remboursement FIP 2018 (12,6 MF), frais de télécommunication (21,6 MF), électricité (11 MF), assurances diverses (21,5 MF), maintenance informatique (41,3 MF) ...

| | |
|--|---------|
| Aménagement salle du Conseil Municipal | 11 MF |
| Matériels et logiciels informatiques | 18,2 MF |
| Aménagement bâtiments communaux | 3,3 MF |
| → Restes à réaliser (dont réfection toiture HDV) | 11,2 MF |
| Communication | 2,2 MF |

V – Les dépenses globales

Dépenses pour la culture, la jeunesse,
les sports et l'intervention sociale

V – Les dépenses globales

Culture, sport, jeunesse, interventions sociales

| Missions | Personnel | Subventions fonctionnement | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'équipement | Total dépenses | |
|--|-----------|----------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|-------|
| Culture, sport, jeunesse, interventions sociales | 215 | 143 | 203 | 119 | 679 | 13,5% |

| | |
|---------------------|----------|
| Subventions Culture | 5,3 MF |
| Subventions Sport | 15,8 MF |
| Subvention CCAS | 121,5 MF |

Charges courantes par secteur

- ✓ Culture : 45,9 MF - Bibliothèques, médiathèques, évènement culturels et festifs ...
- ✓ 25,9 MF : Projet socio-culturel de Saint-Louis
- ✓ Jeunesse et Sport : 63,7 MF - Entretien des terrains et plateaux sportifs, évènement sportifs, stages sportifs, divers équipements ...
- ✓ Insertion : 9,8 MF MF - Régulation scolaire, accompagnement éducatif ...
- ✓ Autres dépenses liées à l'animation, la jeunesse, les sports ... (57,2 MF) :
 - Eau et électricité (23,4 MF)
 - Remboursement de trop-perçus au CA 2017/2022 (15,8 MF)
 - Divers (16,4 MF)

V – Les dépenses globales

Culture, sport, jeunesse, interventions sociales

| Missions | Personnel | Subventions fonctionnement | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'équipement | Total dépenses | |
|--|-----------|----------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|-------|
| Culture, sport, jeunesse, interventions sociales | 215 | 143 | 203 | 119 | 679 | 13,5% |

Principales opérations :

| | | |
|---|---|---------|
| Culture | Équipements culturels | 21,5 MF |
| | → Restes à réaliser | 7,2 MF |
| Jeunesse et sports | Aménagements et équipements sportifs | 30,5 MF |
| | → Restes à réaliser | 9,9 MF |
| Jeunesse et sports | Projet socio-culturel global de Saint-Louis | 45 MF |
| | → Restes à réaliser | 4,3 MF |
| Jeunesse et sports | Rénovation IOH | 7 MF |
| | → Restes à réaliser | 12,7 MF |
| Jeunesse et sports | Bassin ludique Piscine | 8 MF |
| | → Restes à réaliser | 3,4 MF |
| Équipements des services (divers équipements) | | 1,5 MF |
| | → Restes à réaliser | 1,2 MF |
| Matériels de transport | | 0 MF |
| | → Restes à réaliser | 2,4 MF |
| Subventions d'équipement | | 5 MF |

V – Les dépenses globales

Dépenses pour l'enseignement, la
formation

V – Les dépenses globales

Enseignement, formation

| Missions | Personnel | Subventions fonctionnement | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'équipement | Total dépenses | |
|-------------------------|-----------|----------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|-------|
| Enseignement, formation | 329 | 179 | 73 | 53 | 634 | 12,6% |

| | |
|--|---------|
| <i>Subvention DDEC</i> | 21,1 MF |
| <i>Subvention Caisse des écoles du Mont-Dore</i> | 140 MF |
| <i>Subvention province Sud – ODI5</i> | 17,3 MF |
| <i>Autres subventions</i> | 0,7 MF |

Diverses fournitures d'entretien, fournitures scolaires, projet CMJ, Repas, diverses réparations de matériel ...

| | |
|--|---------|
| Aménagements et équipements des écoles | 22,6 MF |
| → <i>Restes à réaliser</i> | 12,3 MF |
| Aménagements des bâtiments communaux | 0 MF |
| → <i>Restes à réaliser (Algéco sanitaire mobile)</i> | 3 MF |
| Confort thermique dans les écoles | 30 MF |
| → <i>Restes à réaliser</i> | 5,5 MF |

V – Les dépenses globales

Dépenses des services de
l'aménagement, des quartiers et de
l'environnement

V – Les dépenses globales

Aménagement, quartiers, environnement

| Missions | Personnel | Subventions fonctionnement | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'équipement | Total dépenses | |
|---------------------------------------|-----------|----------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|-------|
| Aménagement, quartiers, environnement | 242 | 92 | 363 | 399 | 1 096 | 21,8% |

| | |
|--------------------|---------|
| SIGN | 28,1 MF |
| SMTU | 60 MF |
| GIE Sérail | 2,4 MF |
| Autres subventions | 1,6 MF |

- ✓ Entretien des espaces verts (124 MF)
- ✓ Électricité (dont éclairage public) (37,5 MF)
- ✓ Entretien du matériel roulant (26,7 MF)
- ✓ Entretien de l'éclairage public (19,2 MF)
- ✓ Entretien des voies et réseaux (73 MF)
- ✓ Entretien des infrastructures publiques (20 MF)
- ✓ Navettes maritimes et terrestres (8 MF)
- ✓ ...

V – Les dépenses globales

Aménagement, quartiers, environnement

| Missions | Personnel | Subventions fonctionnement | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'équipement | Total dépenses | |
|---------------------------------------|-----------|----------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|-------|
| Aménagement, quartiers, environnement | 242 | 92 | 363 | 399 | 1 096 | 21,8% |

Principales opérations récurrentes

| | |
|---------------------------------------|---------|
| Revêtements routiers | 40 MF |
| → Restes à réaliser | 38,9 MF |
| Équipements tous services | 1 MF |
| Aménagements de voirie | 8 MF |
| → Restes à réaliser | 2,5 MF |
| Aménagement parcs et aires de repos | 12 MF |
| → Restes à réaliser | 13,8 MF |
| Aménagement des conseils de quartiers | 10,3 MF |
| → Restes à réaliser | 5,3 MF |
| Extension des réseaux électriques | 5 MF |
| → Restes à réaliser | 7,8 MF |
| Aménagement des bâtiments communaux | 12,5 MF |
| → Restes à réaliser | 1,7 MF |
| Aménagement d'accessibilité pour PMR | 2 MF |
| → Restes à réaliser | 1,1 MF |

V – Les dépenses globales

Aménagement, quartiers, environnement

| Missions | Personnel | Subventions fonctionnement | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'équipement | Total dépenses | |
|---------------------------------------|-----------|----------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|-------|
| Aménagement, quartiers, environnement | 242 | 92 | 363 | 399 | 1 096 | 21,8% |

Principales opérations récurrentes

| | |
|---------------------------------------|----------|
| Aléas météorologiques et climatiques | 199,8 MF |
| → Restes à réaliser | 4,6 MF |
| Acquisitions foncières | 1,9 MF |
| Documentation d'urbanisme - PUD | 8 MF |
| Subvention d'équipement au GIE Sérail | 1,6 MF |
| Subvention d'équipement à la SECAL | 65 MF |
| <i>*25 MF qui seront remboursés</i> | |

Principales opérations ponctuelles ou nouvelles

| | |
|------------------------------|--------|
| Aménagement de l'îlot Bailly | 7 MF |
| Caniparc | 4,5 MF |
| → Restes à réaliser | 0,5 MF |

V – Les dépenses globales

Aménagement, quartiers, environnement

| Missions | Personnel | Subventions fonctionnement | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'équipement | Total dépenses | |
|---------------------------------------|-----------|----------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|-------|
| Aménagement, quartiers, environnement | 242 | 92 | 363 | 399 | 1 096 | 21,8% |

Principales opérations ponctuelles ou nouvelles

Photovoltaïque

12 MF

→ Restes à réaliser

165,1 MF

Aménagement de la vallée de La Coulée

5 MF

→ Restes à réaliser

0,2 MF

Études pour la prochaine génération du CA

3 MF

→ Restes à réaliser

2,4 MF

V – Les dépenses globales

Dépenses pour l'hygiène et la salubrité

V – Les dépenses globales

Sécurité, salubrité

| Missions | Personnel | Subventions fonctionnement | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'équipement | Total dépenses | |
|---------------------|-----------|----------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|-------|
| Sécurité, salubrité | 441 | 6 | 89 | 63 | 600 | 11,9% |

Subvention ADAVI 3,6 MF

Autres subventions 2,1 MF

Télésurveillance des bâtiments communaux (8,7 MF), alimentation des agents (10,3 MF), entretien des véhicules (26,7 MF), vêtements de travail (9,6 MF), projet Wolbachia (10 MF) ...

Principales opérations :

| | |
|--------------------------------------|---------|
| Pôle sécurité – Gendarmerie | 5 MF |
| → Restes à réaliser | 8,8 MF |
| Vidéo protection | 42 MF |
| → Restes à réaliser | 6,3 MF |
| Équipement divers | 7,6 MF |
| → Restes à réaliser | 8,2 MF |
| Aménagements des bâtiments communaux | 3,1 MF |
| → Restes à réaliser | 0,7 MF |
| Matériel de transport | 5 MF |
| → Restes à réaliser (VSAV) | 19,6 MF |

V – Les dépenses globales

Dépenses pour l'eau et
l'assainissement

V – Les dépenses globales

Eau et assainissement

| Missions | Personnel | Subventions fonctionnement | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'équipement | Total dépenses | |
|-----------------------|-----------|----------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|------|
| Eau et Assainissement | 32 | 0 | 97 | 153 | 282 | 5,6% |

Achat d'eau en gros au SIGN (37 MF), entretien des réservoirs et réseaux d'assainissement (47,5 MF), refacturation redevance d'assainissement ...

| | |
|---|---------|
| Réservoir de Robinson | 9,5 MF |
| → Restes à réaliser | 0,3 MF |
| Réservoir de PDF | MF |
| → Restes à réaliser | 3,4 MF |
| Renforcement AEP Col de Plum | 49,4 MF |
| → Restes à réaliser | 62,9 MF |
| Renforcement et extension de réseau (Eau) | 14 MF |
| → Restes à réaliser | 8,4 MF |
| Assainissement divers secteurs | 78 MF |
| → Restes à réaliser | 26,9 MF |
| Assainissement Rue Miki Miki | 2 MF |
| → Restes à réaliser | 17,5 MF |

V – Les dépenses globales

Dépenses pour les ordures
ménagères

V – Les dépenses globales

Ordures Ménagères

| Missions | Personnel | Subventions fonctionnement | Dépenses de fonctionnement | Dépenses d'équipement | Total dépenses | |
|-------------------|-----------|----------------------------|----------------------------|-----------------------|----------------|------|
| Ordures Ménagères | 15 | 0 | 331 | 2 | 348 | 6,9% |

Ramassage et traitement des ordures ménagères, ramassage des encombrants, tri sélectif, ramassage des déchets verts ...

Principales opérations

Optimisation de la gestion des déchets

→ Restes à réaliser

2,4 MF

1,3 MF

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

LES ELUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MONT-DORE

Au Mont-Dore, le 23 mars 2023

A l'attention de Monsieur le Maire de
La Commune du Mont-Dore
98809 Mont-Dore

Objet : Présentations de l'étude "Bien dans mes claquettes" et du dispositif « Clic & Mouv' » au prochain conseil municipal.

Monsieur Le Maire,

L'étude « Bien dans mes claquettes » a été conduite par la province Sud durant la 3^{ème} période scolaire, du 20 juin au 5 août 2022, auprès de 3 000 élèves en classe de 3^{ème} dans les collèges de la province Sud dont ceux du Mont-Dore. La restitution de cette enquête est actuellement prête.

Parallèlement, un nouveau dispositif provincial « Clic & Mouv' » permet aux jeunes scolarisés âgés entre 11 et 15 ans de bénéficier d'un crédit de 15 000 frs à l'année pour pratiquer des activités sportives, culturelles et artistiques durant leur temps libre sur le territoire de la province Sud.

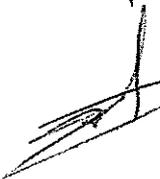
Dans la perspective du prochain conseil municipal, nous souhaiterions que la Province Sud puisse venir présenter :

- La restitution de l'enquête « Bien dans mes claquettes »,
- Et le dispositif « Clic & Mouv' ».

En espérant que cette demande, qui contribuera directement à la jeunesse montdorienne, retienne votre attention,

Recevez, Monsieur le Maire, nos respectueuses salutations.

LES ÉLUS DU CONSEIL MUNICIPAL DU MONT-DORE


M. Jean-Jacques

M. Christophe
M. Jean-Louis


Gelonyck Michaël


Petele SAH


Renaud P. D. S.

Renaud F.
